



RÉGION WALLONNE

*Conférence Permanente du
Développement Territorial*

2017

RAPPORT FINAL – DECEMBRE 2017

RECHERCHE R6 : QUARTIERS NOUVEAUX

ANNEXE 1 : RAPPORT SCIENTIFIQUE



Université Catholique de
Louvain - CREAT

Pour citer ce document : Meuris C., Romain J., Van Ngoc H., Harou R., Destain D. et Hanin Y. (2017). *Quartiers Nouveaux, rapport final de la subvention 2017*. CPDT, Rapport de recherche, 109 p.

Responsable scientifique

Pour le CREAT-UCL : Yves HANIN

Chercheurs

Pour le CREAT-UCL :

- Coralie MEURIS
- Raphaëlle HAROU
- Joachim ROMAIN
- Hélène VAN NGOC
- Delphine DESTAIN

TABLE DES MATIERES

RAPPORT FINAL – DECEMBRE 2017	1
RECHERCHE R6 : QUARTIERS NOUVEAUX	1
1. INTRODUCTION	4
2. AGRICULTURE URBAINE	5
2.1 SEMINAIRE	5
2.1.1 Le programme	5
2.1.2 Participants	7
2.1.3 Photos de l'évènement	9
2.1.4 Evaluation	14
2.1.5 Synthèse des présentations et des travaux de groupe	16
2.1.6 Tables rondes : discussions et réflexions des participants	20
2.2 MISE À L'HONNEUR DU SÉMINAIRE DANS LA LETTRE DE LA CPDT	23
2.3 FICHES THÉMATIQUES ET D'EXPÉRIENCE	25
2.4 SITE INTERNET	49
3. PARTICIPATION CITOYENNE	50
3.1 SEMINAIRE	50
3.1.1 Le programme	51
3.1.2 Participants	54
3.1.3 Photos de l'évènement	56
3.1.4 Synthèse des présentations	60
3.2 QUELQUES ENSEIGNEMENTS DU SEMINAIRE PARUS DANS LA DERNIERE LETTRE DE LA CPDT	68
3.3 FICHES THÉMATIQUES ET D'EXPÉRIENCE	70
3.4 SITE INTERNET	89
4. CONCLUSIONS	105
4.1 AGRICULTURE URBAINE	105
4.2 PARTICIPATION CITOYENNE	106
4.3 À RETENIR POUR LA SUITE DU TRAVAIL	109

1. INTRODUCTION

Dans les prochaines années, la Wallonie sera confrontée à une augmentation démographique importante. Afin de répondre à la demande en logement significative qui s'en suivra, une politique de développement durable de nouveaux quartiers a été élaborée.

Il y a deux ans, la CPDT procédait à la quantification et à la spatialisation des besoins en logements et services. Elle tirait également des enseignements des expériences de création de quartiers innovants dans d'autres régions. Dans la foulée, le Gouvernement wallon a défini un référentiel d'aide à la conception pour des Quartiers Nouveaux. Il lance un appel à projets à l'attention des communes souhaitant développer un projet de quartier d'ampleur et innovant en matière de durabilité. Dix projets sont sélectionnés en 2016 ; il s'agit des sites localisés dans les communes d'Andenne, Arlon, Bastogne, Binche, Charleroi, Leuze, Liège, Marche-en-Famenne, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Tubize. Les porteurs de ces différents projets sont intégrés dans le Cluster Quartiers Nouveaux. En 2017, quatre projets supplémentaires ont été retenus par le gouvernement wallon. Les communes concernées sont les suivantes ; Seraing (Site du Haut Fourneaux n°6), Mons (Site d'Épinlieu), Hensies (Site les Sartis) et Charleroi (Site du Sacré Français)

La recherche de la CPDT vise à contribuer au renforcement des aspects innovants des « Quartiers Nouveaux ». Le Gouvernement wallon souhaite que la CPDT aide les projets reconnus dans la mise en oeuvre de pratiques innovantes. Cette année, les thèmes de l'agriculture urbaine et de la participation citoyenne ont été mis à l'honneur. L'équipe a alimenté les réflexions du Cluster sur ces deux thématiques choisies en concertation avec le comité d'accompagnement.

Tout d'abord l'agriculture urbaine. Celle-ci est promue par le référentiel des Quartiers Nouveaux comme un outil d'utilisation raisonnée des espaces et de développement socio-économique à l'échelle locale. En effet, l'agriculture urbaine est un moyen pour les citoyens de s'approprier des espaces de leur quartier et peut être un véritable vecteur de cohésion sociale. L'agriculture urbaine se base aussi sur une utilisation parcimonieuse du territoire. Elle valorise les espaces interstitiels dans des milieux urbains où l'intégration de la nature constitue un facteur d'amélioration qualitative des espaces publics. Elle permet de localiser des activités de production et de transformation à proximité d'autres fonctions. Elle aide enfin à favoriser une meilleure alimentation pour tous et à ramener de la biodiversité dans la ville.

La participation citoyenne constitue la seconde thématique approfondie cette année. De par sa transversalité, elle touche à l'ensemble des ambitions développées par le référentiel des Quartiers Nouveaux. La participation citoyenne est devenue un complément indispensable au système de gouvernance et de conception des projets d'aménagement du territoire. Elle contribue à favoriser l'intégration des projets dans un cadre de vie pré-existant. Le référentiel prône d'intégrer les citoyens actuels et futurs en amont du projet et de recourir à des outils innovants.

Au moyen de différents supports, la CPDT a croisé les approches et développé un réseau de savoirs et d'acteurs pour aider à concrétiser les projets et mettre à leur disposition toute la documentation nécessaire. Ce rapport constitue un état des lieux des apports développés durant une année de recherche.

2. AGRICULTURE URBAINE

2.1 SEMINAIRE

Le premier séminaire de la recherche porte sur la thématique de l'agriculture urbaine. Il s'est tenu le 18 mai 2017 sur le site Kampana à Walhain.

Ce séminaire s'est focalisé sur les différentes formes de l'agriculture urbaine et les possibilités d'insertion dans les projets « Quartiers Nouveaux ». Les intervenants abordent successivement les différentes typologies d'agriculture urbaine, les dispositifs de mobilisation du foncier, la viabilité économique, l'insertion dans des stratégies communales et citoyennes, la place au sein des espaces publics ou encore au sein du tissu résidentiel, les modes de gestion...

Au travers de ce premier séminaire c'est la finalité des activités et des productions d'agriculture urbaine qui est traitée tant au niveau alimentaire, du vivre ensemble, des paysages que de la biodiversité ou de l'écologie urbaine.

2.1.1 Le programme

8h30-9h00 : Accueil
9h00-10h00 : 1 ^{er} Session
Introduction
L'agriculture urbaine dans le développement urbain par le professeur Yves Hanin
Les formes et fonctions d'agriculture urbaine et la viabilité des projets productif par le professeur Haissam Jijakli
10h30-12h00 : 2 ^e session
TABLE RONDE N°1 « AGRICULTURE URBAINE ET CADRE DE VIE »
Aromatisez-vous ASBL par Guillaume Culot
<i>A travers ses projets, Aromatisez-Vous ASBL tente de (re)valoriser les espaces verts ou artificialisés, qu'ils soient publics ou privés, par des aménagements paysagers gourmands à haute valeur écologique</i>
Incroyables comestibles de Tournai par Tony Roupin
<i>Entre 2013 et 2017, le collectif des Incroyables Comestibles de Tournai est passé de 3 bacs à plus de 25 bacs, la mise en place de potager collectif et de verger. Le mouvement compte un noyau dur de 30 personnes, mais environ une centaine de bénévoles ponctuels et des centaines de lecteurs/observateurs réguliers. En quatre ans, il a permis de faire exploser les échanges de conseils, d'outils, de semences, ... mais aussi permis de faire revivre des lieux privés ou publics.</i>
Projet « La pousse qui pousse » par Lionel BOYER de l'ASBL Début des Haricots
<i>La Pousse qui Pousse est une initiative qui fait partie du projet « Potagers de balcons », impulsé par l'association « Le début des haricots » et lié au contrat de quartier durable « Bosnie » à Saint-Gilles.</i>
<i>Le projet « Potagers des balcons » veut apporter au périmètre une amélioration du cadre de vie en peuplant de végétaux des espaces disponibles, entre autres balcons, terrasses et toitures.</i>

TABLE RONDE N°2 « AGRICULTURE URBAINE ET PRODUCTION »**Ferme du Chant des Cailles par Odile Bury**

L'Asbl la Ferme du Chant des Cailles est un projet d'agriculture urbaine, participative et écologique à Watermael-Boitsfort, au cœur des Cités Jardins Le Logis Floréal.

La Ferme rassemble des projets citoyens et des projets professionnels avec comme objectifs de rendre l'alimentation durable accessible à tous et génératrice de revenus dignes pour les producteurs. Une alliance porteuse de changement, créatrice de nouvelles solidarités et explorant de nouvelles formes de démocratie et d'auto-gestion.

Green SURF par Candice Leloup

Green Solutions for Urban & Rural Farming est une spin-off de l'ULg spécialisée dans l'agriculture urbaine. Elle accompagne des projets de développement pour un public varié (promoteurs immobilier, construction, service public, Horeca, etc.) et pour des projets variés (construction et rénovation, recherche et développement,ancements d'unité de production). Le Green SURF propose divers services tel que des études de potentialité et conception, la faisabilité technique, économique et sociale.

GroupeOne par Jérôme Veriter

Groupe One ASBL est spécialisée dans la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à la création d'entreprise dans le respect du développement durable.

Groupe One est aussi à l'origine de la conception et du développement de plusieurs formations et jeux sur les thématiques de la création d'entreprise et du développement durable. Enfin, Groupe One porte de nombreux projets innovants en matière de business vert tel que l'aquaponie et l'agriculture urbaine.

12h00-12h30: Drink & Pains garnis

12h30-13h00: Visite de la champignonnière Smartmush sur le site

Smartmush est une champignonnière écopédagogique. Les champignons (principalement pleurotes gris et shiitakes) sont produits sur des déchets comme le marc de café. SmartMush propose aussi des kits de cultures pour faire pousser les champignons ainsi que des activités pour les écoles et les entreprises (teambuildings, ateliers de fabrications de Kits, introduction au monde des champignons, animations champignons, stands, dégustations, ...)

2.1.2 Participants

39 personnes se sont inscrites au séminaire.

Nom	Prénom	Organisation	cadre de vie	production	visite
BAILY	Céline	Ville de Charleroi	1	0	1
BOYER	Lionel	Débuts des haricots ASBL	1	0	1
BURNOTTE	Annick	Ville de Bastogne	0	1	0
BURY	Odile	Ferme du Chant des Cailles	0	1	1
CALLENS	Sophie	Ville de Binche	1	0	0
CHANTRY	Julie	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	1	0	0
CULOT	Guillaume	Aromatisez-vous ASBL	1	0	1
DAWANCE	Bénédicte	CREAT	1	0	1
DELCUVE	Carine	Duferco Wallonie	0	1	1
DESAINT	George Marie	Ville de Charleroi			
DI VITO	Antonio	AC Tubize	0	1	1
DUCATTILLON	Christian	Carah	0	1	0
DUMONCEAU	Cédric	Echevin Ottignies			
DYKMANS	Alexis	COSEP	1	0	1
GOBERT	Quentin	Smart Mush	0	1	0
GOSSÉ	Caroline	Ville de Binche	1	0	0
HANIN	Yves	Université	1	0	1
HAROU	Raphaëlle	CREAT	1	0	0
HODEIGE	Julie	DGO4 - DUA	1	0	1
JAMART	Elisabeth	Ville de Leuze-en-Hainaut	1	0	0
JIJAKLI	Haissam	Université	0	1	1
LADRIÈRE	Elodie	Agence pour l'Entreprise et l'Innovation	0	1	1
LATAIRE	Natasja	SPW DGO4 Service Events	0	0	1
LELOUP	Candice	Green SURF	0	1	1
LINARD	Christophe	DGO4/DATU/DUA	1	0	1
MALCHAIR	Pierre	SPW-DGO4-DUA	1	0	1
MBUYI MUZUNGU	Rufin	SPW - DGO4	1	0	1
MEURIS	Coralie	CREAT-UCL	1	0	1
MINET	Mike	Ville de Bastogne	1	0	1

MORIC	Kim	DLA PIPER	0	1	0
PIRET	Martine	Ville de Charleroi Division de l'AMU	0	1	0
ROMAIN	Joachim	CREAT	1	0	1
ROUPIN	Tony	Incroyables comestibles de Tournai	1	0	1
SCHEPERS	Marc	SPW-DGO4	1	0	1
SCIEUR	Wenoline	Cabinet du Ministre Carlo Di Antonio	0	1	0
TERMOL	Christel	UVCW	1	0	0
VALEMBOIS	Caroline	AC Tubize	0	1	0
VANDEZANDE	Sylvie	sa immo vdz	1	0	1
VERITER	Jérôme	Groupe One	0	1	1
Total participants			22	14	24

2.1.3 Photos de l'évènement

© F.Dor SPW DGO4



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 001.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 002.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 003.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 004.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 005.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 006.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 007.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 008.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 009.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 010.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 011.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 012.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 013.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 014.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 015.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 016.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 017.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 018.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 019.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 020.JPG

© F.Dor SPW DGO4



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 021.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 022.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 023.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 024.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 025.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 026.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 027.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 028.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 029.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 030.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 031.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 032.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 033.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 034.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 035.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 036.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 037.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 038.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 039.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 040.JPG

© F.Dor SPW DGO4



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 041.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 042.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 043.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 044.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 045.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 046.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 047.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 048.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 049.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 050.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 051.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 052.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 053.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 054.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 055.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 056.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 057.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 058.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 059.JPG



Tourinnes séminaire quartiers nouveaux 060.JPG

© F.Dor SPW DGO4



Tourinnes visite champignons 021.JPG



Tourinnes visite champignons 022.JPG



Tourinnes visite champignons 023.JPG



Tourinnes visite champignons 024.JPG



Tourinnes visite champignons 025.JPG



Tourinnes visite champignons 026.JPG



Tourinnes visite champignons 027.JPG



Tourinnes visite champignons 028.JPG



Tourinnes visite champignons 029.JPG



Tourinnes visite champignons 031.JPG



Tourinnes visite champignons 032.JPG



Tourinnes visite champignons 033.JPG



Tourinnes visite champignons 034.JPG



Tourinnes visite champignons 035.JPG



Tourinnes visite champignons 036.JPG



Tourinnes visite champignons 037.JPG



Tourinnes visite champignons 038.JPG



Tourinnes visite champignons 039.JPG



Tourinnes visite champignons 040.JPG



Tourinnes visite champignons 041.JPG

© F.Dor SPW DGO4



Tourinnes visite champignons 001.JPG



Tourinnes visite champignons 002.JPG



Tourinnes visite champignons 003.JPG



Tourinnes visite champignons 004.JPG



Tourinnes visite champignons 005.JPG



Tourinnes visite champignons 006.JPG



Tourinnes visite champignons 007.JPG



Tourinnes visite champignons 008.JPG



Tourinnes visite champignons 009.JPG



Tourinnes visite champignons 010.JPG



Tourinnes visite champignons 011.JPG



Tourinnes visite champignons 012.JPG



Tourinnes visite champignons 013.JPG



Tourinnes visite champignons 014.JPG



Tourinnes visite champignons 015.JPG



Tourinnes visite champignons 016.JPG



Tourinnes visite champignons 017.JPG



Tourinnes visite champignons 018.JPG



Tourinnes visite champignons 019.JPG



Tourinnes visite champignons 020.JPG

2.1.4 Evaluation

Pour nous permettre de répondre aux mieux aux attentes des clusters, un questionnaire de satisfaction a été proposé aux participants durant le séminaire du 18 mai. 12 personnes ont répondu. Voici les résultats.

1. Comment qualifieriez-vous la journée en relation avec vos attentes et besoins par rapport aux sujets présentés?

Totalement improductive	0
Improductive	0
Un peu productive	0
Très productive	12

2. Laquelle de ces phrases décrit le mieux le déroulement de la journée?

La journée s'est déroulée de manière efficace	3
La journée s'est plutôt bien déroulée	9
La journée ne s'est pas déroulée de manière efficace	0

3. Les Powerpoint présentés soutenaient-ils bien les propos des orateurs?

Oui	12
Non	0

4. Jugez-vous opportun de réitérer à l'avenir d'autres séminaires thématiques, à raison de deux fois par an?

Oui	12
Non	0

5. Avez-vous eu l'opportunité de participer activement?

Oui	9
Non	3

6. Le lieu était-il propice à ce type de journée?

Oui	9
Non	3

7. Attentes ou questions particulières dans ce domaine?

- Mauvaise gestion du timing de l'atelier
- Faiblesse d'animation dans l'atelier
- Voir plutôt l'aspect pratique plutôt que l'aspect théorique

8. Pouvez-vous attribuer un ordre de préférence de 1 à 5 aux propositions ci-dessous pour nous aider à organiser le contenu de la prochaine séance?
(1 = le plus important, 5 = le moins important)

	1	2	3	4	5
La conception du programme dans son ensemble	2	0	1	3	2
La conception des projets	2	4	3	0	0
L'accompagnement et l'accueil des (futurs) habitants	2	1	1	0	5
La mise en œuvre des réalisations	1	3	2	4	0
La gestion du quartier par la suite	2	2	2	2	1

Que retenir ?

Sur la forme, une attention doit être portée à l'organisation concrète du séminaire et à l'animation des groupes de travail.

Sur le fond, les résultats de l'évaluation sont globalement positifs. Le sujet et les apports ont été jugés intéressants bien qu'il ait été relevé dans le chef de certains participants un souhait de viser des aspects plus pratiques.

2.1.5 Synthèse des présentations et des travaux de groupe

2.1.5.1 L'agriculture urbaine dans le développement urbain, Yves Hanin

L'agriculture urbaine n'est pas une nouvelle tendance. Ses formes ont évolué selon les époques. Ainsi, au Moyen-Âge, la ville et la production est intimement liées. Le maraîchage est implanté à l'intérieur des murs d'enceinte. Au début de la révolution industrielle, l'agriculture urbaine est toujours présente. Sur le site d'Arc et Senan, les unités de production de sel rassemblaient plusieurs fonctions, de la production au logement. L'agriculture avait alors pour fonction de nourrir les familles et ouvriers sur place. Le début du XXème siècle est marqué par un changement majeur de paradigme. Sous l'influence des théories hygiénistes, l'agriculture urbaine est reportée hors des villes. Les plantations urbaines n'ont plus un rôle de production pour la consommation mais d'ornementation.

Aujourd'hui, l'agriculture urbaine est de retour au sein des villes. Ce phénomène est par ailleurs abordé dans chaque projet « Quartiers Nouveaux ». Généralement, l'agriculture urbaine consiste en une extension des villes, souvent sur des terres agricoles. L'agriculture urbaine est dès lors un lieu de transition entre ville et campagne. Cela pose différentes questions : comment faire côtoyer le nouveau projet avec l'existant ? Que faire du relief, du paysage et des éventuels bâtiments existants ? Comment impliquer l'agriculteur ? Comment protéger les terres agricoles ? Quelles activités développer en fonction notamment de la pression foncière ?

2.1.5.2 Les formes et fonctions d'agriculture urbaine et la viabilité des projets productif, Haisam Jijakli

La notion d'agriculture urbaine concerne la culture des plantes, l'élevage des animaux mais aussi la transformation et la distribution de ces matières premières. Elle englobe les concepts de circuit court et d'économie locale.

En ville, le manque de place n'est pas un frein à une production efficace. L'agriculture urbaine peut être à haut rendement sur de petites surface, et plus particulièrement concernant les élevages et productions suivants : abeilles, poules, insectes d'une part et plantes à hautes valeurs ajoutées (huile essentiel, maraîchage, milieu médical) d'autre part. L'agriculture urbaine peut prendre différentes formes selon qu'un but de lucre soit poursuivi ou non. En ce qui concerne le montage financier, il est indispensable en Belgique de tenir compte de la proximité des terres agricoles par rapport au projet.

La mise en place d'un projet d'agriculture urbaine suppose un certain degré de réflexion :

- Est-ce que le but poursuivie est de mettre en place un projet d'agriculture de type biologique, intégré¹ ou raisonnée ?
- Comment l'intégrer dans une trame de biodiversité ?

Trois grands freins ont été identifiés à partir des différents projets menés :

- Les freins juridiques et notamment la difficulté d'accès aux espaces publics ;
- L'identification d'un porteur de projet ;
- Le maintien de l'activité et la prise en charge d'un entretien continu. Si le projet suscite un engouement citoyen au départ, la difficulté est de maintenir la dynamique. En outre, il est également nécessaire de donner les moyens aux citoyens d'entretenir le lieu.

¹ L'agriculture intégrée est issue du domaine de la protection des plantes. Elle a été créée dans les années 1960 pour répondre aux pertes d'efficacité des pesticides suite à la résistance des bio-agresseurs. C'est une approche globale de la production agricole (...). L'agriculture intégrée recherche l'autonomie des systèmes de production en se basant sur l'utilisation de mécanismes naturels (...). » Source : LAIREZ, J., FESCHET, P., AUBIN, J., BOCKSTALLER, C., BOUVAREL, I., Agriculture et développement durable, QUAE, 2015.

2.1.5.3 Incroyables comestibles (IC) par Tony Roupin

« Impulseur jardinier bénévole ! C'est ainsi que se qualifie Tony Roupin. Il parcourt le territoire de Tournai et ses environs afin de susciter des opportunités de créer des projets et des dynamiques de promotion de l'agriculture urbaine. Il part du principe que dans chaque quartier, chaque habitant peut se sentir concerné par un coin de terre et prendre en charge sa gestion en toute autonomie. Il donne l'exemple de bacs à partager où chacun peut venir se servir ou de potagers collectifs à l'usage des personnes qui les cultivent.

Tony Roupin va à la rencontre d'acteurs institutionnels locaux. Il met en place des conventions de partenariat et chartes pour baliser les actions des IC. Et les projets font boule de neige. En 4 ans, 20 à 25 projets ont été lancés dans la ville et ailleurs (Mouscron, Enghien entre autres). De nombreuses collaborations viennent enrichir les projets. Des artistes et associations de jeunes interviennent dans l'espace public. Des écoles et donneries s'investissent dans les projets. Des dons de bacs à cultiver permettent de concrétiser les projets.

Dans la pratique, Tony Roupin identifie certains problèmes. L'espace public est difficile à « accéder » et occuper. IC recherche des lieux clos privés ou semi-privés tels que des jardins d'une maison de repos, d'un immeuble de 5 étages ou encore des terrains privés à l'abandon. Autre difficulté, l'entretien dans la durée des bacs à partager, ce qui a motivé IC à envisager de créer des vergers. 70 pommiers et poiriers accessibles à la cueillette ont été plantés dans des villages ; ils sont situés aux abords d'une brasserie, à proximité d'un zoning d'activité économique, ...

La dynamique des Incroyables comestibles est représentée au Conseil de développement de la Wallonie picarde. Ce conseil se préoccupe de préoccupations environnementales et porte des projets tels que « 350.000 arbres en Wapi ». Les initiatives ont été cartographiées. Un terrain militaire a également été pris en location à proximité d'une cité, et des financements sont recherchés, allant du crowdfunding à la vente de biscuits. Quels sont les publics ou plutôt les acteurs de ces initiatives ? Les $\frac{3}{4}$ habitent des maisons sans jardin et sont heureux de pouvoir cultiver. Les autres personnes sont avant tout intéressées par la convivialité et le lien social liés aux projets. Il n'y a pas de secret, cette dimension représente 50 % du succès !

2.1.5.4 Le début des haricots, par Lionel Boyer

L'association « Le Début des haricots » (DH) est née il y a 10 ans. Elle est inspirée de l'exemple des USA et du Québec. Constituée de 4 jeunes agronomes à l'époque, elle est aujourd'hui composée de 23 employés. L'association fait de l'accompagnement de projets, en visant l'autonomie de ceux-ci. La dimension du lien social est importante pour la pérennité des projets. La dimension participative est également majeure car elle vise à la prise de responsabilité par des citoyens et à l'organisation de la répartition des tâches. L'association a également mis sur pied une ferme urbaine. Il s'agit d'un espace test avec accompagnement d'entreprises qui démarrent dans le domaine.

DH a développé un projet innovant : « la pousse qui pousse ». Il s'agit d'une pépinière durable, située dans la commune de Saint-Gilles avec l'appui du dispositif régional des contrats de quartier durables. La subvention a permis l'engagement de 1,5 ETP. 2-3 ans après, la pépinière est maintenant en phase de transition vers le « self supporting » grâce à la solidarité et sans soutien communal. Il s'agit d'un espace de production bio et d'animation. Il est organisé dans la logique du circuit court, pour pratiquer les prix les plus justes et les plus accessibles. La pépinière a été construite sur un espace appartenant à la régie d'une société de logements sociaux. Le terrain était laissé à l'abandon et fréquenté par des consommateurs de drogue. Une dynamique nouvelle de valorisation du quartier a été impulsée par le projet.

Deux serres sont désormais construites au milieu des logements. En 2016, 18.000 plantes ont été produites pour 2.200 clients. La fréquentation de la pépinière apporte également plus de mixité sociale autour de cette cité du bas de Saint-Gilles, et les habitants du quartier sont impliqués dans son fonctionnement. Le site web est visité par 10.000 personnes par mois. Pourquoi ce succès ? Sans doute en lien avec la présence d'une grande diversité de plantes au cœur de la ville, qui permet aux habitants de se fournir localement, mais aussi dans une ambiance humaine et dynamique, incluant la formation de bénévoles

2.1.5.5 « Aromatisez-vous » (AV) ou l'autoproduction d'aménagements gourmands par Guillaume Culot

Ce projet s'est construit sur deux mouvements, à savoir les Incroyables comestibles et le "Guerrilla Gardening". Le Guerrilla Gardening désigne un mouvement de réappropriation d'espaces délaissés (sans autorisation) au profit d'une émergence végétale quelle qu'elle soit. Les interventions sans autorisation étant difficilement pérennes, l'association s'est orientée vers un partenariat avec les communes pour planter des plantes aromatiques dans des espaces ciblés, protégés de la pollution. L'objectif poursuivi est la dégustation ainsi que la recherche d'un couvert végétal mellifère et propice à la biodiversité. Les membres de l'association proposent aux communes de leur renseigner des espaces où se posent des difficultés de gestion. Ils viennent ensuite sur le terrain pour enclencher une dynamique par le biais d'ateliers. Ceux-ci permettent tout d'abord de constituer un groupe de citoyens et, dans un second temps, de désigner des personnes référentes.

En partenariat avec la commune de Forest, AV a développé le permis de végétaliser². Cet outil a cependant montré quelques limites : l'encadrement est excessif et les citoyens sont freinés dans leur spontanéité. On leur demande de prendre trop de responsabilités par rapport à l'espace dont ils ont la charge, ce qui les fait fuir. Les initiatives impulsées et soutenues sont par exemple un potager sur les toits, des bacs de culture dans l'espace public. Idéalement, ces initiatives sont bien encadrées et prises en charge ; c'est le cas des écoles, d'un jardin de comestibles dans un espace de coworking qui permet aux travailleurs d'agrémenter leurs sandwiches avec une quarantaine de plantes, l'aménagement provisoire d'un espace en attente d'affectation avec un verger en autocueillette, un potager et des plantes aromatiques, etc.

2.1.5.6 Ferme du Champs des Cailles par Odile Bury

La ferme du Champs des Cailles se situe au sein du logis de Watermael Boisfort

Le site est occupé à titre précaire étant donné qu'une partie du champ pourrait être construit prochainement. Les baux à ferme sont par conséquent trop contraignants juridiquement. D'autre part, les acteurs ne sont liés par aucun contrat mais rassemblés de manière informelle et en grande partie géré au travers du bénévolat.

Le champ présente une superficie de 2,7 ha et présente trois pôles de production :

- **Le pôle maraîchage.** Les consommateurs payent un abonnement à l'année et effectuent eux-mêmes la récolte des légumes, fruits ou fleurs nécessaires à leur consommation. Ce système utilise une surface d'approximativement 1 hectare. Il demande une implication importante entre les habitants d'une part et les producteurs d'autre part. Il y a environ 300 personnes qui bénéficient de cet abonnement. Pour démarrer le processus, il a fallu 6 bénévoles.

² La commune d'Ixelles a également mis en place un permis de végétaliser. Le formulaire est renseigné dans les annexes du présent rapport.

Aujourd'hui le système se professionnalise et emploie 3 indépendants. Notons également que le type d'abonnement (légumes ou fleurs, fréquence, etc.) amène sur le site différents types de consommateurs.

- **Le pôle chèvrerie.** Le site dispose également d'une petite chèvrerie. Ils ont volontairement souhaité maintenir une taille limitée de ce pôle pour permettre, notamment, la traite à la main.
- **Le pôle herbes médicinales.** Une partie du site s'est spécialisé en herboristerie et plantes médicinales. Il accueille par ailleurs des stagiaires en herboristerie.

Plusieurs éléments ont éveillé notre attention par rapport au montage de projet.

- Pour garantir la pérennité d'un emploi non précaire et donc permettre aux indépendants qui travaillent surplace de maintenir un emploi suffisamment rémunéré, le travail bénévole reste indispensable.
- La ferme dispose également d'une épicerie sociale toutefois pour ne pas être soumis à trop de contrainte juridique en matière de protection alimentaire (AFSCA), ils ont renoncé au réfrigérateur et ne propose donc qu'un certain type de nourriture dont le maintien au frais n'est pas nécessaire.
- Pour que le système fonctionne, il faut une appropriation des différents projets. Une implication participative des habitants et utilisateurs est nécessaire.

2.1.5.7 Green Surf par Candice Leloup

La spin-off Green Surf a été créée à partir d'un pôle de recherche et a pour objectif de professionnaliser et viabiliser à long terme le mouvement pour l'agriculture urbaine. Elle exerce une double fonction de conseil et d'accompagnement de projets. Elle définit notamment les solutions techniques les plus adaptées au contexte de chaque projet et le type d'agriculture possible. Il n'existe pas de solutions standards. Il faut toujours adapter le projet en fonction des objectifs, du porteur de projet et du contexte (terrain disponible, bâtiment existant ou non).

2.1.5.8 GroupeOne par Jérôme Veriter

Jérôme Veriter identifie différents freins au développement de l'agriculture urbaine :

- Le phénomène étant récent, nous ne disposons pas de recul sur les différents types d'agriculture et leurs modèles économiques
- Les entrepreneurs qui souhaitent se lancer éprouvent des difficultés à trouver une infrastructure adaptée à leur besoin. Par exemple, dans le cas d'un développement d'agriculture sur toit, il faut penser à l'accès en toiture et à l'eau, à l'entreposage de l'outillage, la transformation et l'acheminement de la production.

La pérennité des initiatives est également difficile à garantir. Il faut d'abord pouvoir identifier des porteurs de projets qui puissent s'investir dès le départ au processus.

2.1.6 Tables rondes : discussions et réflexions des participants

2.1.6.1 *Agriculture urbaine et cadre de vie*

Concernant le public sensibilisé à l'agriculture urbaine, les participants relèvent que cette mentalité se répand en plus en plus dans toutes les classes sociales. Les associations sont surchargées de demandes. Elles constatent un engouement important pour cette thématique. Toute la difficulté réside dans la pérennisation des actions. Il faut une base citoyenne, un noyau important et éviter d'agir comme « des colons ». Un responsable doit ensuite être désigné ; c'est une personne moteur qui peut fédérer les autres citoyens (IC) et assurer la continuité de la dynamique. Cela nécessite également une « vie de quartier ». A Ixelles, dans les quartiers habités par les étudiants de l'ULB et la VUB, les projets mis en place n'ont pas bien fonctionné. La gestion a finalement été reprise par le service des espaces verts.

Sur la question de la structuration des projets, différents éléments sont relevés. Tout d'abord, l'intérêt de créer des chartes ou des conventions édictant des principes de fonctionnement. Cela vaut la peine de mettre en avant les modèles existants intéressants. Ensuite, vient l'aspect juridique de la structuration des groupes porteurs afin de préciser le rôle de chacun (référént, ...) ainsi que de chaque personne morale. Par exemple, un maraîcher et une initiative citoyenne co-existent. Ces acteurs se sont organisés sous statut juridique à savoir, un indépendant et une ASBL regroupant les citoyens et le producteur sur un projet avec l'accord des pouvoirs publics. Les conventions de mise à disposition du terrain ont un réel intérêt dans la mise en place des projets. Les associations ont plutôt intérêt à rester souple. Pour certains (IC), l'ASBL n'est pas une étape immédiatement obligatoire. D'autres la recommandent une fois le mouvement lancé (AV).

Au niveau des projets en eux-mêmes, des participants se posent des questions sur ;

- La faisabilité technique. Ainsi, la verdurisation des toits suscitent des interrogations sur ce que les bâtiments peuvent supposer et le caractère de durabilité de l'installation (culture hors sol et terre à aller chercher ailleurs. Un projet a été mis en place sur le toit de la Bibliothèque Royale de Belgique ; il vise essentiellement à sensibiliser les citoyens plutôt qu'à assurer une véritable production. Ainsi, l'agriculture urbaine peut remplir différentes missions, comme un accompagnement pédagogique. Il existe ainsi des conseils associatifs en matière de permaculture, compostage et taille des arbres (IC). La fédération des associations d'intérêt permet de créer des groupes d'aide et de soutien.
- L'entretien. La question se pose particulièrement pour le terroir des Hiercheuses et de ses 20 ha d'espaces verts. Il y a tout intérêt à ce qu'une entreprise soit implantée pour assurer la production et dont les travailleurs d'occuperont de l'entretien. Cela permet un certain contrôle des pratiques sur le site pour éviter les déchets et s'assurer du respect du matériel et des règles (IC).

A cela s'ajoute un important travail de démarchage pour trouver des partenaires ; les écoles, les fermes de réinsertion sociale, le coworking, etc. Il faut se rapprocher des personnes dynamiques au niveau de la commune et être en contact avec les associations et entreprises « locales » :

- L'intervention d'entreprises, notamment dans une optique marketing. Ainsi, un magasin Delhaize situé à Boondael réfléchit à mettre des productions sur son toit. Le maraîcher est payé par Delhaize qui revend les légumes.
- L'intervention communale. La commune d'Ottignies-Louvain-la-neuve a signé des conventions d'adoption d'espaces verts (pieds d'arbres, bacs ralentisseurs.). Les citoyens s'engagent à être responsables d'un espace pour un an. Cela fonctionne de mieux en mieux. La commune a écrit un courrier aux riverains de bacs ralentisseurs pour leur proposer de les adopter. 16 bacs sur 19 ont ainsi été adoptés.

- Des zones de maraîchage urbain mixtes
Ces zones sont une opportunité de créer de la mixité fonctionnelle. C'est à la fois professionnel (élevage, production de fromage de brebis, maraîchage, fleurs à couper, plantes aromatiques, etc.) et citoyen (potagers collectifs). Il faut rechercher des maraîchers au profil un peu militant.

2.1.6.2 Agriculture urbaine et production

Les débats ont mis en évidence les freins juridiques au développement de l'agriculture urbaine, notamment en matière de normes AFSCA. Par exemple dans le cadre de la chèvrerie, l'AFSCA intervient à partir d'un certain nombre de têtes de bétail. Pour l'élevage d'insectes, la transformation nécessitait des cuisines qui ont dû être validées par l'AFSCA.

Pour assurer la pérennité de ce mouvement, il faut des gens formés au maraîchage, tenir compte également du coût de mise en œuvre mais aussi d'entretien et de maintenance. Il est également nécessaire de réfléchir directement à la manière dont la marchandise sera écoulée.

De nombreuses initiatives voient le jour. Elles gagneraient à être mises en réseau. Au sein de la Région de Bruxelles Capitale, la structure Good Food joue ce rôle. Ce qui permet à la fois une visibilité des initiatives mais également un échange d'expériences.

2.1.6.3 Quid des Quartiers Nouveaux en cours de conception ?

A Charleroi, sur le site des Hiercheuses, 20 à 22 ha espaces verts sont à entretenir mais personne ne veut le faire. Il faut mobiliser le secteur privé et les habitants : participation des citoyens, des asbl locales, projets commerciaux (luge, tourisme, etc.) L'agriculture est peu développée. L'auteur de projet pense à des potagers sur les toits. La terre des terrils est charbonneuse. Qu'est-ce qui peut pousser là-dessus ? Il y a des ruissellements importants. Les porteurs de projet ont pensé à épurer avec le charbon. Il y a une expertise indispensable pour pouvoir rencontrer ce type de défi estime l'auteur de projet. Il faut une étude sur le degré de contamination des sols (en cours) ainsi que probablement un apport de terre saine. En suite se pose le type de plantes : vu les terres, est-ce que l'horticulture ne serait pas à privilégier plutôt que des légumes ? L'idée est d'encapsuler la pollution et de mettre une couche de terre par-dessus. Il faut 30 cm de terre saine, et au moins 50 cm si c'est pour consommer.

A Leuze, le site des Quartiers Nouveaux mesure 40 ha (incluant espaces urbains, périurbains, agricoles). Un projet d'agriculture urbaine est novateur par rapport au modèle dominant de l'agriculture intensive. Les porteurs de projets s'orientent vers des vergers, des potagers, du maraîchage... De cette façon, c'est une autre manière de vivre que l'on promeut. La prise de conscience au niveau local est effective mais il manque les subsides pour se lancer. Se pose également la question des aspects économiques et des équilibres avec les autres manières de pratiquer l'agriculture. Le site de Leuze est situé sur des terres agricoles. On est face à des problèmes au niveau des baux à ferme. Les discussions ont également fait état de la difficulté de créer une adéquation entre les intérêts des propriétaires et une adéquation du projet avec le référentiel.

Les participants ont émis différentes suggestions :

- mettre les propriétaires fonciers autour de la table
- appréhender le projet sous l'angle professionnel : solliciter des jeunes paysans sans accès à la terre et racheter des parts de coopérative pour un maraîcher professionnel. L'ASBL Terre³ en vue permet de faire rencontrer l'offre et la demande.
- élargir le territoire d'action pour accroître les possibilités de concertation avec les propriétaires des terrains et la mise en commun de certaines activités (système énergétique commun, accès à un potager, ...).

Le RUE de Leuze a été présenté aux propriétaires des terrains et aux agriculteurs pour promouvoir le projet. Le projet a été reçu de manière positive car il valorise leurs terrains. Il y a eu 3 réactions négatives à l'enquête publique, dont celle d'un jeune agriculteur. Ainsi, un enjeu important et de pouvoir fédérer les propriétaires pour l'ensemble des terrains concernés. La démarche participative doit sensibiliser à de nouvelles façons de faire pour susciter une adhésion.

³ Terre en vue « accompagne les projets agricoles d'installation et de transmissions de fermes, en discutant avec les agriculteurs de leur projet et en les aidant à le définir ; en mettant les agriculteurs en contact avec des associations partenaires pour les aider à développer leur projet (en termes d'accès aux savoirs et savoir-faire, d'accès au crédit solidaire et d'accès aux marchés) ; en aidant l'agriculteur à créer un groupe local (groupe de concitoyens soutenant le projet agricole pour son installation et son développement) ; en effectuant avec lui des recherches de terres adéquates... » Source : <https://terre-en-vue.be/>

2.2 MISE À L'HONNEUR DU SÉMINAIRE DANS LA LETTRE DE LA CPDT

Voici un extrait de la dernière lettre de la CPDT (n°46, décembre 2017), qui consacrait un article à la recherche « Quartiers nouveaux ».

Ville et agriculture

La présence d'une agriculture urbaine peut, à l'heure actuelle, paraître étonnante. “Mais avant la révolution industrielle au XIXe siècle et les théories hygiénistes du début du XXe siècle, elle faisait partie intégrante de la vie des habitants des villes !” Ces cultures maraîchères permettaient à la fois de nourrir les habitants, et de participer au recyclage des déchets, destinés à fertiliser les cultures. Le développement actuel des « Quartiers nouveaux » s'inscrit dans une volonté d'aménagement durable du territoire, en lien étroit avec les problèmes environnementaux. De fait, lors de la construction de nouveaux quartiers la question du développement de l'agriculture urbaine est souvent abordée.

En règle générale, dans une perspective écologique, les projets entrepris tentent de favoriser les circuits courts. À l'instar de certaines fermes (intra)urbaines, ils peuvent avoir une finalité lucrative et devenir un acteur économique de leur quartier. Avec ou sans cet objectif de rendement, les projets se basent le plus souvent sur des valeurs, entre autres, de cohésion sociale et de sensibilisation à une alimentation saine.

Cette agriculture urbaine peut revêtir différentes formes, qu'il s'agisse de l'occupation de toits ou de l'utilisation de caves. “À l'heure actuelle, la plupart des projets concernent les milieux fortement urbanisés, puisque c'est là que la volonté d'un environnement plus vert se fait le plus sentir”. Dès lors, les projets peuvent prendre la forme, par exemple, d'une culture de champignons, d'une activité de grande envergure avec des zones cultivées ou encore, à plus petite échelle, de l'adoption d'une poule afin de recycler les déchets ménagers.

Une ferme dans la ville...

*Parmi les nombreux projets d'agriculture urbaine qui peuvent inspirer les pratiques, mentionnons le développement d'une ferme urbaine à Watermael-Boitsfort, la Ferme du Chant des Cailles. Celle-ci s'articule autour de trois pôles de production (maraîcher, Bercaïl et Herbae). L'activité maraîchère a pour objectif une production diversifiée de légumes. Elle étendra prochainement son offre aux fruits. **Trois cents personnes** y ont déjà souscrit un abonnement, qui leur permet de récolter des légumes nécessaires à leur alimentation. Ce projet maraîcher, débuté avec six bénévoles, s'est professionnalisé puisqu'il emploie, à l'heure actuelle, trois maraîchers indépendants. Afin de diversifier l'activité de la ferme, un petit élevage de brebis laitières a été développé. Le lait est destiné à la production de yaourts et de fromages, la laine à la confection de fil à tricoter ou de nappes en feutre. Enfin, la Ferme du Chant des Cailles a dévolu une partie des terres à l'herboristerie et aux plantes médicinales. “Au-delà de l'impact écologique et économique du projet, il existe une dimension citoyenne puisque le jardin collectif accueille pas moins de 70 jardiniers et que le pôle « Quartier Durable » est en charge d'animer le quartier par des activités dans les espaces collectifs. Pour les habitants, la participation active de ce projet à la vie du quartier a permis d'améliorer de manière significative leur cadre de vie”.*

La ferme de type traditionnel peut également laisser la place à celle dite « hors-sol ». Si celle-ci nécessite plus d'investissements, elle occupe toutefois des espaces moins sensibles à la pression immobilière, sur les toitures voire même à l'intérieur des bâtiments (aquaponie, hydroculture...). Afin de valoriser la production au meilleur prix, ce type d'agriculture favorise généralement les débouchés dans des circuits courts, souvent dans le milieu de l'Horeca local, assez demandeur de ce type de produit. Si leur implication dans l'animation de leur quartier est moindre, en raison de la nature même de leur infrastructure, ces projets peuvent cependant devenir des acteurs du **redéploiement économique de leur quartier** ou de **l'insertion sociale** par l'engagement de personnes en réinsertion ou avec un handicap. Enfin, ils proposent, dans la plupart des cas, des activités pédagogiques en relation avec leur production.

... des champignons à domicile

En effet, c'est l'aspect éco-pédagogique qui est valorisé par SmartMush, une champignonnière installée à Walhain qui propose la vente de champignons bio, tout en **privilégiant les circuits courts**. En parallèle, ce projet vise à sensibiliser le public au monde des champignons grâce à des activités destinées aux écoles, voire même aux entreprises. Elle fabrique également des kits de culture de champignons prêts à pousser.

Végétaliser les espaces verts

Quant aux projets non-lucratifs, ils investissent des parcelles de particuliers, des terrains privés ou publics mis à leur disposition. Ils ont pour objectifs **la création de liens sociaux**, la sensibilisation à une alimentation saine et à la biodiversité ou encore la lutte contre la précarité. À Tournai, c'est l'objectif que s'est fixé Incroyables Comestibles qui a planté 70 pommiers, septante cassissiers et autres arbres fruitiers afin que la récolte puisse bénéficier à des associations qui luttent contre la précarité.

1er séminaire sur l'agriculture urbaine

La visite de la champignonnière SmartMush avait clôturé le premier séminaire qui s'était tenu à en mai 2017 à Kampana (Walhain) avec pour thématique l'agriculture urbaine. Cette rencontre avait permis de mettre en relation experts et acteurs des différents projets. Une enquête menée lors de cette journée montre toute l'importance de ces rencontres puisque chacun peut tirer bénéfice de l'expérience des autres et réciproquement. **“Au cours de cette journée, une dynamique s'est instaurée à travers la création de réseaux et des synergies insoupçonnées ont vu le jour entre les différents participants. Certains résultats pourront même bénéficier à la collectivité bien au-delà des quartiers nouveaux”.**

2.3 FICHES THÉMATIQUES ET D'EXPÉRIENCE

Des fiches thématiques et d'expérience ont été produites en suite du séminaire. Elles sont au nombre de 4 :

- « L'agriculture urbaine : un phénomène récent, vraiment ? » : Une première fiche introduit l'agriculture urbaine sous un angle historique. Cette fiche replace les tendances passées et actuelles dans leur contexte historique.
- « L'agriculture urbaine : durable et multifonctionnelle » : Une seconde fiche présente la diversité des formes que peut prendre l'agriculture selon le contexte urbain dans lequel elle s'intègre.
- « Quelques initiatives d'agriculture urbaine » : Un carnet d'adresse des expériences réussies était essentiel pour démontrer aux porteurs des projets des Quartiers Nouveaux que l'agriculture urbaine n'est pas qu'un concept. La fiche 3 reprend ces expériences et renseigne un site internet de référence pour permettre aux personnes intéressées de pousser la réflexion.
- « Agriculture urbaine : Eléments juridiques sur l'occupation du sol » : La sécurisation et la pérennisation étant les deux sources d'inquiétude principales, la fiche 4 présente les outils juridiques utilisés par les acteurs de terrain ; la concession domaniale, le commodat, l'occupation à titre précaire et le bail à ferme.

Ces fiches ont été avalisées et publiées sur le site internet des Quartiers Nouveaux. Les fiches seront amenées à être mises à jour. Elles sont incluses dans le présent rapport.



L'agriculture urbaine a le vent en poupe. Porté par des mouvements sociaux et environnementaux émergents et relayé par de nouveaux acteurs économiques sensibles aux vertus du circuit court, le concept semble propre à nos sociétés occidentales et à nos préoccupations post-modernes. Un phénomène récent, vraiment ?

Eh bien non. L'agriculture urbaine n'est ni récente ni propre à nos villes occidentales. D'abord elle est très présente dans les villes du sud. Selon le PNUD, l'agriculture urbaine et péri-urbaine fournissait en 2005 25 à 30% des produits agricoles consommés dans le monde, et cette part ne cesse de croître.



Un petit voyage dans l'Histoire nous rappelle combien l'agriculture était présente autrefois dans nos villes. Au Moyen Age, l'intramuros offre de nombreux espaces non bâtis dévolus à la culture. L'agriculture prend souvent place dans les marécages qui sont aménagés et drainés. Saviez-vous que le terme « maraîchage » signifie « agriculture des marais » ? Bruxelles compte même au nombre de ses corporations urbaines une corporation des jardiniers (Claire Billen, 2012).

La production maraîchère, assez conséquente à l'époque, est essentielle à la survie de la ville. L'innovation permet d'atteindre une grande productivité sur de petites surfaces. Les boues urbaines sont utilisées pour engraisser le sol. De nouvelles variétés, notamment fruitières, sont inventées. Les animaux de la ville sont utiles à divers niveaux : ils servent à la gestion des déchets, à la maintenance des espaces et fournissent des œufs, de la viande ou du lait aux habitants.

La ville est alors un véritable écosystème capable de produire de manière conséquente et de recycler ses déchets. Prenons par exemple le cas des chevaux qui servent aux déplacements et au transport des marchandises. Les maraîchers récupèrent leur crottin pour fertiliser ou créer des sols. Grâce à cette technique, ils pouvaient aussi produire pendant l'hiver (Daverne et Moreau, 1845).

Peu à peu, les espaces maraîchers entrent en concurrence avec d'autres fonctions, d'abord industrielles puis résidentielles. Dès le XIIIe s., l'industrie du textile se pose en rivale du maraîchage dont elle brigue les espaces. Au XIXe s., lors de l'avènement de la révolution industrielle, la concurrence entre les fonctions urbaines s'accroît et les surfaces de production diminuent. Mais la rareté provoque l'innovation : c'est l'invention du chicon et du chou de Bruxelles, deux nouvelles variétés de légumes qui se cultivent verticalement (Claire Billen, 2012).



Jardin ouvrier au début du 20e siècle. Source : Wikimedia

Deux facteurs portent un coup fatal à l'agriculture en ville : le mouvement hygiéniste et l'évolution des modes de transport. Le tramway, le vélo puis, plus tard, la voiture remplacent progressivement les chevaux en ville tandis que le développement du chemin de fer offre le moyen d'acheminer rapidement les denrées alimentaires depuis l'extérieur de la ville. À Paris, le préfet Eugène René Poubelle impose l'utilisation du bac à ordures qui portera son nom ; la collecte des immondices s'organise. Dès lors, c'en est terminé du traitement des déchets ménagers par compost, petit élevage ou par toute une économie de revalorisation.

En parallèle à ces révolutions technologiques, une autre mutation culturelle voit le jour qui ne concède plus à la nature en ville qu'un rôle esthétique et de détente et non plus de production. À Paris, on va jusqu'à proscrire les tilleuls des boulevards afin d'empêcher que les feuilles des arbres ne soient cueillies pour réaliser des tisanes. Ce nouveau mode d'aménagement des jardins et des espaces verts perdure encore aujourd'hui.

Ces transformations d'ordre technique et culturel, ajoutées à l'urbanisation croissante provoquée par l'afflux démographique vers la ville, achèveront de reléguer l'agriculture de maraîchage en périurbain.

L'exode rural voit l'arrivée de nombreux paysans qui deviennent ouvriers en usine. Favorisés par les patrons pour leur fonction de contrôle social, des potagers se développent à proximité des logements ouvriers avec pour objectif l'autonomie alimentaire de la famille. L'appellation de ces potagers évoluera d'ailleurs après-guerre de « jardins ouvriers » à « jardins familiaux ». Encore très nombreux au lendemain de la Seconde guerre mondiale, la plupart finiront par disparaître ou se transformeront en activité de loisir.

SOURCES :

Billen C. (2012). L'agriculture Urbaine à Bruxelles (intervention), atelier organisé par le Centre d'Ecologie Urbaine.

Daverne J.-J., Moreau J.-G. (1845). Manuel pratique de la culture maraîchère de Paris.



La ville est souvent perçue comme un lieu déconnecté de la nature, anonyme et dépendant de la campagne pour son approvisionnement. Mais une ville qui intègre dans son développement des pratiques telles que l'agriculture urbaine s'inscrit complètement dans le développement durable. Nous allons voir comment l'agriculture rend la ville plus écologique et plus durable en lui ouvrant de nouvelles perspectives de gestion des espaces verts et de production alimentaire.

L'agriculture urbaine, ce n'est pas seulement la production d'aliments en ville. Multiforme, multifonctionnelle, elle s'inscrit dans toutes les sphères du développement durable.



Figure 1 : Les différentes sphères d'intervention et d'évaluation de l'agriculture urbaine en terme de développement économique, social et environnemental.

L'AGRICULTURE URBAINE, VÉRITABLE COUTEAU SUISSE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Outre la diversité de fonction, la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine vient des nombreuses formes qu'elle peut adopter. Elle peut s'inscrire en marge du tissu urbain ou en son sein. En pleine terre ou hors sol : dans un bâtiment, une cave, sur les toits. Dans les jardins privés mais aussi en rue, dans les espaces publics ou dans les parcs.

L'AGRICULTURE URBAINE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

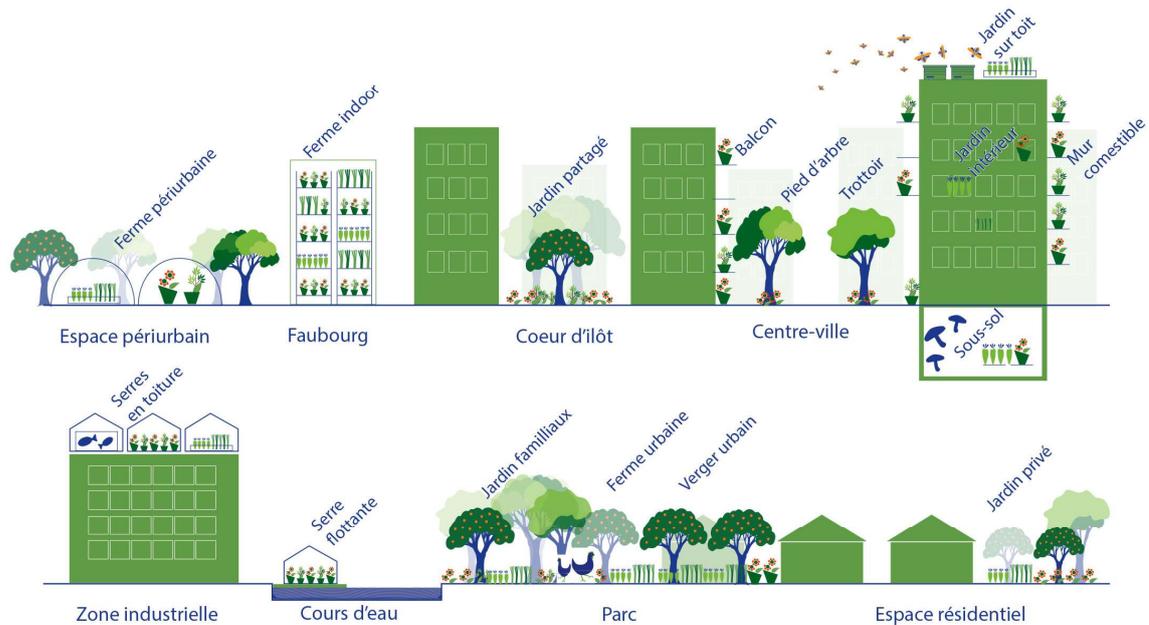


Figure 2 : Localisations et formes de l'agriculture urbaine. Source : Morel-Chevillet, ASTREDHOR

On le voit, l'agriculture en ville peut revêtir une grande diversité de formes et de fonctions. On peut les rassembler en deux catégories d'intention : lucratives ou non lucratives. (Morel-Chevillet G., 2016).

LA PRODUCTION À BUT LUCRATIF :

Dans cette catégorie, on retrouve par exemple les fermes intérieures, sur toiture ou en pleine terre.

La question qui se pose pour ces fermes est celle de leur rentabilité, puisque tel est leur objectif. Celle-ci est bien sûr fonction des investissements nécessaires à leur installation et de la valeur de ce qu'elles produiront.

FERME EN PLEINE TERRE

Une culture en sol nécessitera moins d'investissement de départ mais devra affronter la concurrence foncière. Comment y résister ? Le problème s'est posé à Watermael-Boitsfort (Bruxelles). Du maraichage à l'élevage, en passant par la fromagerie ou la production de jus de pomme et d'herbes médicinales, la Ferme du Chant des Cailles accueille une belle diversité de projets. Elle participe aussi à l'animation du quartier : transhumance du troupeau de moutons à travers les rues, fêtes de quartiers, épicerie, etc. Cette inscription la rend précieuse aux yeux des habitants qui considèrent qu'elle permet une amélioration significative de leur cadre de vie. À l'origine, le terrain, occupé gratuitement à titre précaire, devait être urbanisé. Aujourd'hui, l'urbanisation ne devrait plus en concerner qu'une partie. Le reste mériterait d'être protégé, par exemple au travers d'un plan d'urbanisme.



Élevage de Brebis, attraction à enfants. Photo : Chant des Cailles



Fête au Chant des Cailles. Photo : Chant des Cailles

LES FERMES HORS-SOL

Celles-ci peuvent être intérieures (cours, conteneur...) ou sur toiture, elles nécessitent plus d'investissements mais peuvent être articulées à d'autres fonctions (logements, bureaux, commerces, etc.). Cette co-habitation les rend moins sujettes à la concurrence foncière. Il n'en reste pas moins que leur production doit permettre de compenser les coûts d'installation et de fonctionnement.

Pour cette raison, les fermes hors sol, dont certaines sont très high-tech (ex : Urban Crop Solutions qui utilise des lampes led), se focalisent principalement sur des produits spécifiques et à haute valeur ajoutée (exemple : laitues spécifiques, plantes médicinales, champignons, insectes). Outre l'acheminement de terre sur toit, des techniques fréquemment utilisées sont celles de l'hydroponie (les légumes sont nourris d'eau chargée en nutriments) ou de l'aquaponie qui consiste à associer élevage de poisson et hydroponie (l'eau est alimentée en nutriment grâce à l'engrais naturel amené par les déjections des poissons).

Les partenariats avec de l'horeca local à la recherche d'une production très fraîche sont courants et permettent de limiter les coûts de distribution. Toutefois, au-delà de la production fraîche de proximité, il reste important de s'assurer de la durabilité de ses projets en termes énergétiques notamment au niveau des besoins en matériel, en eau et/ou en terre.

Si ce type de fermes offre un potentiel moindre en termes d'animation et d'amélioration du cadre de vie, elles peuvent cependant proposer des activités pédagogiques et de sensibilisation aux écoles voisines, ou encore favoriser l'insertion sociale par l'engagement de personnes en réinsertion ou de personnes avec un handicap.

LA PRODUCTION À BUT NON-LUCRATIF :

Dans cette catégorie, on trouvera les potagers collectifs et d'autres initiatives visant à « verduriser » l'espace de manière productive.

LES JARDINS OU POTAGERS COLLECTIFS

Les jardins ou potagers collectifs peuvent prendre différents noms tels que jardins ouvriers, familiaux, communautaires, partagés, pédagogiques ou encore d'insertion. Cette variété de noms trahit l'origine historique de ces expériences, leur mode de gestion ou leur finalité.

Les jardins familiaux font ainsi référence à des jardins qui mettent à la disposition des habitants des parcelles individuelles. On les appelait autrefois jardins ouvriers. Ils existent en ville depuis la révolution industrielle et étaient très nombreux juste après la seconde guerre mondiale (Duchemin E. 2013).



Potagers urbains «Vert-Tige», quartier de la Baraque à Louvain-la-Neuve. Photo : CREAT

Aujourd'hui, les potagers collectifs qui se créent un peu partout affichent d'abord un objectif de création de liens sociaux dans un quartier, ou la sensibilisation à des pratiques de jardinage écologiques et à la biodiversité. Les parcelles peuvent être gérées individuellement, en groupe de quelques personnes ou être entièrement collectives ; toutes ces possibilités peuvent coexister au sein d'un même potager.

Ces potagers voient le jour via des initiatives citoyennes ou grâce à l'impulsion d'une institution (une commune ou, à Bruxelles, la Région). Les potagers peuvent naître de l'initiative d'un groupe qui cherche un terrain, ou bien suite à l'opportunité d'un terrain disponible autour duquel un groupe se constitue.



Les bacs à légumes de la Louvain School of Management (2017) ont pour vocation de réunir étudiants professeurs assistants et personnels administratifs. Photo : UCL

Des potagers gérés en commun peuvent aussi se créer sur le lieu de travail, à l'initiative de l'entreprise ou des employés. C'est une activité qui favorise l'esprit d'équipe et... la culture d'entreprise.

Enfin, les potagers à vocation pédagogique et d'éveil peuvent voir le jour au sein d'une école. Mis en place à l'aide d'une association ou directement par l'école, ils peuvent ensuite être gérés par les élèves et les enseignants.

LES ESPACES PUBLICS PRODUCTIFS

Cette dernière catégorie regroupe des initiatives qui ont pour objectif de rendre des espaces publics productifs ou de s'organiser pour récolter la production d'espaces déjà productifs.

Ce type d'agriculture urbaine peut se faire dans des **bacs posés dans la rue**, sur des places publiques ou directement dans le sol, dans des **parcs urbains** et des espaces non valorisés tel que les ronds-points, les pare-terre de trottoirs, etc.



Mange-trottoir à Montréal. Photo : Sylvie Trepanier photographe



Bac de fruits, légumes et aromates à partager à Tournai. Photo : Augustin Rommelaere

Il s'agit d'une initiative popularisée par le mouvement des **Incroyables Comestibles**, qui a vu le jour à Todmorden en Angleterre.

À Montréal, on retrouve le même concept sous le nom de Mange-trottoirs. Le mouvement citoyen des Incroyables comestibles est également présent en Belgique et notamment à Tournai où il est très dynamique.

Si la dynamique est généralement sociale, la production peut être un objectif en soi, par exemple lorsqu'il s'agit de récolter les fruits de vergers urbains ou d'arbres isolés.

L'intégration de l'agriculture urbaine dans l'espace public peut également s'inscrire à plus grande échelle. Suite à l'extension urbaine, de nombreux projets se retrouvent à la marge du tissu bâti. Tenir compte de l'agriculture urbaine dans une vision d'ensemble de ces nouveaux quartiers permet d'intégrer la biodiversité dans la trame verte et bleu préexistante et de préserver le patrimoine et certaines terres agricoles. Il s'agit aussi d'une manière de revoir la distinction entre espaces urbains et agricoles en assurant une certaine transition. Celle-ci peut prendre la forme d'**agri-parcs** tels que le projet de parc agro-urbain de Bernex et de Confignon près de Genève (Guillaume Morel-Chevillet, 2015).

CONCLUSION :

Un levier pour la ville durable...

Actuellement, l'agriculture urbaine est tendance. Sa grande diversité en fait un phénomène très visible et très utilisé dans les discours et projets des futurs développements urbains.

Comme l'explique Éric Duchemin (2012), pour le moment, l'agriculture urbaine constitue une approche d'intervention sur l'espace urbain et de réappropriation de celui-ci. Cette réalité se doit d'être pleinement intégrée par les acteurs du développement urbain. L'intérêt est d'éviter qu'elle ne soit utilisée à une fin unique et qu'au contraire, à travers sa mise en place, on puisse favoriser une diversité d'objectifs et d'actions sur le développement urbain. Car aujourd'hui, la politique de l'habiter prime sur la politique du logement ; le retour du végétal en ville, au-delà de l'aspect nourricier, prend de l'importance pour tous les professionnels car le concept rejoint l'ensemble des politiques centrées sur des enjeux de cohésion sociale. (ASTREDHOR, 2016).

Enfin, il est important de se rendre compte qu'au-delà des aspects paysager, l'agriculture urbaine permet une sensibilisation à une alimentation de qualité et de proximité en retrouvant le rythme des saisons.

BIBLIOGRAPHIE :

ASTREDHOR - Institut technique de l'horticulture (2016) *Horticulteurs, pépiniéristes, paysagistes : Des spécialistes au cœur de l'agriculture urbaine*. Journées d'ASTREDHOR, 20 et 21 janvier 2016. Synthèse des débats.

Morel-Chevillet G. (2015) *Agriculture urbaine : Quelles perspectives pour les producteurs horticoles, pépiniéristes et paysagistes ?* Innovations Agronomiques 45, 101-117.

Duchemin E. (2012). *Agriculture urbaine : quelle définition ? Une actualisation nécessaire ?* AgriUrbain, consulté le 27 avril 2017.

Duchemin E. (2013). *Chapitre 1 : Agriculture d'hier à aujourd'hui : une typologie*, in *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville*. Ouvrage Collectif. Edition Vertigo.



QUELQUES INITIATIVES D'AGRICULTURE URBAINE

Exemples d'initiatives à Bruxelles et en Wallonie

Cette fiche présente quelques initiatives d'agriculture urbaine à Bruxelles ou en Wallonie sans aucune prétention à l'exhaustivité.

Les initiatives d'agriculture urbaine sont catégorisées selon deux grandes catégories : d'une part les projets avec une finalité économique productive, c'est-à-dire que la vente de la production (avec ou sans transformation) constitue une part importante du projet et d'autre part, les projets qui n'ont pas cette vocation économique productive. Cela ne signifie pas pour autant qu'un projet avec un objectif économique productif n'ait pas d'autres activités basées sur la production (ex : activités éducatives, location de lieux, etc.).

Cet inventaire présente également quelques acteurs ressources en agriculture urbaine du type experts et accompagnateurs de projets, des politiques ou appuis institutionnels ou encore des formations existantes.

PROJETS À FINALITÉ ÉCONOMIQUE :

FERMES URBAINES HORS SOL

FERMES « INTÉRIEURES »

CHAMPIGNONNIÈRES

PERMAFUNGI (Bruxelles)

PermaFungi produit des pleurotes sur le marc de café récolté à Bruxelles. Depuis 2014, l'entreprise est située dans les caves de Tour et Taxi. En 2017, elle revalorise le « champost » pour cultiver des chicons. Un vrai système circulaire à travers lequel PermaFungi cherche également à toucher les 4P du développement durable : impact social (« People »), impact environnemental (« Planet »), durabilité économique (« Prosperity ») et gestion participative (« Participatory governance »).

 <http://www.permafungi.be/>

LES CHAMPIGNONS DE BRUXELLES

La coopérative des champignons de Bruxelles produit des champignons exotiques (shieteke, maiteke et nametje) à partir des drêches de bière. Il s'agit du résidu produit lors de brassage de l'orge dans la fabrication de la bière, soit des tonnes de matière organique... Aujourd'hui les champignons sont produits dans une champignonnière de 750 m² dans les caves de Cureghem à Anderlecht. Le projet allie une dimension pédagogique en proposant la visite de la ferme souterraine.

 <https://www.lechampignondebruxelles.be/>

SMARTMUSH (Wallonie – Walhain)

SmartMush est une champignonnière éco-pédagogique basée actuellement à Walhain. En plus de leur production de champignons (pleurotes gris, shiitakes, et sur commande pleurotes jaunes et roses, nameko) l'entreprise propose des activités éducatives autour du monde des champignons pour les écoles et les entreprises.

 <http://www.smartmush.be/>

FUNGI-UP (Région de Liège)

Tout comme PermaFungi, Fungi-up est un projet d'agriculture urbaine qui consiste à récupérer le marc de café de l'Horeca et du secteur tertiaire pour cultiver des pleurotes. L'entreprise commercialise un kit permettant de cultiver ses propres champignons. Le contenant est fabriqué en carton recyclé par une entreprise d'insertion. Bientôt, une production sera également réalisée dans un container maritime recyclé permettant de livrer les champignons frais.

 <http://fungiup.be/>

PRODUCTION D'INSECTES

LITTLE FOOD (Bruxelles)

Little Food est une entreprise de production et de transformation de grillons. Elle s'est lancée en 2013 et les premiers produits sont sortis en 2016. Leur objectif : un avenir durable et la viande accessible à tous. La visite de la ferme urbaine peut être couplée à une dégustation, voire un véritable cours de cuisine.



FERME URBAINE SUR TOIT

FERME ABATTOIR (Bruxelles)

Une ferme urbaine est en train de voir le jour sur le toit du marché couvert d'Anderlecht. BIG (Building Integrated Greenhouse) scrl, est l'entreprise qui développe et gèrera la ferme. La production sur substrat dans un jardin de 1800 m² est déjà en cours depuis 2016 ; 2017 verra l'installation de serres sur une surface équivalente destinée à la production en aquaponie, ce qui permettra l'élevage de poissons et la culture de certains légumes durant toute l'année. L'entreprise entretient des liens avec un restaurant local.



FERMES URBAINES EN PLEINE TERRE

Les fermes situées à la frange du bâti sont théoriquement incluses dans la définition de l'agriculture urbaine. En effet, il existe très peu de projet d'agriculture urbaine sur sol réellement situé dans le tissu bâti. Nous recensons ici deux projet pleinement intégrées dans le tissu et d'autres plutôt situés en périphérie urbaine. Il n'existe pas encore, à notre connaissance, de projet situé dans le tissu urbain en Wallonie et la plupart des projets en périphérie urbaine recensés dans la fiche sont situés à ou autour de Bruxelles. En Wallonie, vu les tailles plus réduites des villes, de très nombreux producteurs proposant du circuit court sont également situés à la frange du bâti. Leur nombre trop important empêche de les recenser mais leurs plus-values en terme d'alimentation durable et de proximité ainsi que dans l'animation d'un quartier, n'est pas à négliger.

VEGETAL BELLEVUE (Molenbeek / Bruxelles)

Vegetal Bellevue est un projet de reconversion, en plein tissu bâti, d'un ancien lit de la Petite Senne en espace agro-écologique à l'arrière des anciennes Brasserie Bellevue. L'asbl Atelier Groot Eiland y poursuit une activité de maraichage urbain sur 1300 m². Dans ce cadre hors du commun, une promenade piétonne dans le site ainsi que des aménagements écologiques (prairie fleurie, plantes et arbustes indigènes divers, hôtel à insectes), éducatifs (panneaux didactiques) et sociaux (bacs potager pour un projet communautaire et un espace convivial) viendront compléter l'initiative.





LA FERME DU CHANT DES CAILLES

À WATERMAEL-BOITSFORT / BRUXELLES

La Ferme du Chant des Cailles se situe au sein du Logis Floréal de Watermael-Boitsfort. Le site est occupé à titre précaire et une partie du champ pourrait être construit à court terme : un bail à ferme serait par conséquent juridiquement trop contraignant. Les acteurs ne sont liés par aucun contrat ; ils coopèrent de manière informelle et le site est en grande partie géré grâce au bénévolat. Le champ présente une superficie de 2,7 ha et comprend trois pôles de production :

- **Le pôle maraîchage.** Les consommateurs payent un abonnement à l'année et effectuent eux-mêmes la récolte des légumes, fruits ou fleurs nécessaires à leur consommation. Ce système utilise une surface d'environ un hectare. Il demande une implication importante entre les habitants d'une part et les producteurs d'autre part. Il y a environ 300 personnes qui bénéficient de cet abonnement. Le démarrage du processus a nécessité six bénévoles. Aujourd'hui le système se professionnalise et emploie trois indépendants. Le type d'abonnement (légumes ou fleurs, fréquence, etc.) amène sur le site différents types de consommateurs.
- **Le pôle chèvrerie.** Le site dispose d'une petite chèvrerie. Sa taille est volontairement réduite pour permettre la traite à la main et s'extraire des normes AFSCA.
- **Le pôle herbes médicinales.** Une partie du site s'est spécialisé en herboristerie et en plantes médicinales. Il accueille aussi des stagiaires en herboristerie.

Plusieurs éléments ont éveillé notre attention par rapport au montage de projet.

Pour garantir la pérennité d'un emploi non précaire et donc permettre aux indépendants qui travaillent sur place de maintenir un emploi suffisamment rémunéré, le travail bénévole reste indispensable.

À côté des pôles professionnels, la ferme du Chant des cailles comporte deux pôles citoyens : le jardin collectif et le Quartier Durable (un groupe d'habitants qui organise des activités dans les espaces collectifs des Cités Jardins). Les citoyens gèrent une épicerie sociale. Afin d'échapper aux contraintes de l'AFSCA, ils ont renoncé au réfrigérateur et ne proposent donc qu'un certain type de nourriture dont le maintien au frais n'est pas nécessaire.

Pour que le système fonctionne, des habitants et utilisateurs doivent s'approprier les différents projets et s'impliquer dans la participation. Toutefois, la diversité des pôles et des projets permet d'attirer un plus grand nombre de personnes avec des intérêts variés.

Il s'agit sans doute de l'initiative d'agriculture urbaine la plus réussie au niveau des liens avec le voisinage. Tous les dimanches, de soixante à septante personnes sont présentes sur le site et bien plus lors des grandes fêtes, témoignant de l'intérêt de la ferme du chant des cailles pour tout le quartier.

Contact : info@chantdescailles.be

INITIATIVES EN MARGE DU TISSU BÂTI

Il existe bien d'autres fermes « urbaines » productives à Bruxelles. Elles sont toutefois plus périphériques. Ces fermes peuvent aussi avoir d'autres finalités telles que l'organisation d'activités pédagogiques, d'ateliers ou de stages pour enfants.

[FERME URBAINE LE DÉBUT DES HARICOTS](#) (Neder Over Hembeek)

[FERME NOS PILIFS](#) (Neder Over Hembeek)

La ferme Nos pilifs travaille aussi à une finalité sociale en employant dans le maraîchage plus de 140 personnes handicapées.

[LE PROJET BORENBRUXSELPAYSANS](#) (Anderlecht)

Ce projet permet la mise en place d'espace-tests pour des personnes souhaitant se lancer dans le maraîchage.

[LE CHAMPS-À-MAILLES](#) (Anderlecht)

[VERT D'IRIS INTERNATIONAL](#) (Anderlecht)

[LA FINCA](#) (Wezembeek-Oppem)

[CYCLE FARM](#) (Uccle & Linkebeek)

Cycle farm est l'unique ferme en spin farming de Belgique qui consiste à utiliser et valoriser des petites surfaces par un maraîchage local intensif. Les investissements sont fort limités car Cycle Farm cultive des terrains ne lui appartenant pas et avec un outillage léger.



BXL PROJET « LA POUSSE QUI POUSSE »

PAR LIONEL BOYER DE L'ASBL « DÉBUT DES HARICOTS »

La Pousse qui Pousse est une initiative qui fait partie du projet « Potagers de balcons », impulsé par l'association « Le début des haricots » et lié au contrat de quartier durable « Bosnie » à Saint-Gilles. Le projet « Potagers de balcons » veut apporter une amélioration du cadre de vie en peuplant de végétaux des espaces disponibles, entre autres les balcons, les terrasses et les toitures.

Il s'agit d'une pépinière durable, créée dans la commune de Saint-Gilles avec l'appui du dispositif régional des contrats de quartiers durables. La subvention a permis l'engagement de 1,5 ETP. Trois ans plus tard, la pépinière est en phase de transition vers le « self supporting » grâce à la solidarité et sans soutien communal. Il s'agit d'un espace de production bio et d'animation qui vise le circuit court et les prix les plus justes et les plus accessibles. La pépinière a été construite sur un espace appartenant à la régie d'une société de logements sociaux, un terrain laissé à l'abandon qui était fréquenté par des consommateurs de drogue. Une dynamique nouvelle de valorisation du quartier a été impulsée par le projet. Deux serres ont été construites au milieu des logements. En 2016, 18.000 plantes ont été produites pour 2.200 clients. La fréquentation de la pépinière permet également plus de mixité sociale autour de cette cité du bas de Saint-Gilles, et les habitants du quartier sont impliqués dans son fonctionnement. Le site web est visité par 10.000 visiteurs chaque mois.

Pourquoi ce succès ?

Sans doute grâce à la présence d'une grande diversité de plantes au cœur de la ville, ce qui permet aux habitants de se fournir localement, mais aussi grâce à son côté humain et dynamique, qui inclut la formation de bénévoles. En Wallonie, il existe également plusieurs fermes à vocation productive pouvant associer d'autres finalités. Toutefois, elles sont pratiquement toutes périurbaines.

 <http://www.lapoussequipousse.be/>

Contact : Lionel Boyer, lionel@haricots.org

LA FERME DE FROIDMONT INSERTION (RIXENSART)

L'ASBL est un centre d'insertion socioprofessionnel agréé qui offre une formation socioprofessionnelle en maraichage et en Horeca. Le centre fonctionne grâce à 55 % de contributions propres et 45 % de subsides, ce qui le place dans les centres les moins dépendants d'apport financier extérieur. Pour arriver à une telle « autonomie », ils ont développé la transformation et la vente via un restaurant bio à la ferme (La table de Froidmont). La valeur ajoutée est dans la transformation ; le restaurant permet par ailleurs de former des stagiaires. La ferme vend également des paniers, loue des parcelles potagères privatives et propose des salles en location ainsi que des chambres d'hôtes.

Si le potager principal se situe en marge du tissu urbain (bien qu'à proximité directe des habitations), la ferme cultive aussi certaines parcelles en plein tissu urbain, par exemple derrière le temple protestant de Rixensart.

 <http://www.froidmontinsertion.be/>

Contact : Thierry de Stexhe, info@froidmontinsertion.be

PROJETS À FINALITÉ NON ÉCONOMIQUE :

PROJETS HORS SOL

URBAN ARTFARM (Bruxelles)

L'Urban ArtFarm est une station expérimentale d'agriculture urbaine cherchant à analyser les pour et les contre de la production d'aliments sur les toits. Comment faire fonctionner l'écosystème au niveau de l'énergie, de l'eau, du sol et avec une technologie simple ? Quel est l'investissement financier ? Comment les plantes et animaux (abeilles) interagissent avec l'écosystème ?



POTAGE-TOI (Bruxelles)

Le projet, né en janvier 2012, débute par la création d'un premier potager expérimental sur la terrasse de la Bibliothèque Royale de Belgique. Il a ensuite évolué avec comme but la valorisation des espaces plats et inutilisés (toits, terrasses, balcons ou autre) par la création de potagers écologiques (sans pesticide, engrais chimique de synthèse et sans OGM), hors sol, visant une production destinée à être commercialisée pour la consommation locale (cantine, maison de retraite, restaurant, mini marché citoyen, épicerie sociale, etc.) ou une production individuelle.



PROJETS SUR SOL

FERME URBAINE LA PRAIRIE (à Dottignies dans la commune de Mouscron)

La Ferme Urbaine d'Animation est reconnue comme École de Devoirs, Centre de Vacances et Centre extrascolaire. Fondée en 1984 par la volonté des gens du quartier et de la Ville de Mouscron, la Ferme Urbaine La Prairie de Dottignies est un lieu de contact avec la nature et d'épanouissement personnel pour tous. Durant toute l'année, des animations sont proposées pour les enfants des quartiers et des villages environnants, de tous milieux et origines confondus. Les enfants vivent au rythme des saisons.



POULES URBAINES (Etterbeek)

Retour d'un écosystème circulaire ! La Commune d'Etterbeek permet à ses habitants d'adopter des poules pour valoriser leurs déchets alimentaires et les sensibiliser, de manière plus large, au gaspillage alimentaire, tout en leur permettant de savourer quotidiennement des œufs frais.



VERGER URBAIN ET PÉDAGOGIQUE (Ixelles)

Un verger urbain avenue d'Italie à Bruxelles. Productif et démonstratif, le projet porté par des citoyens, le restaurant Refresh et la commune d'Ixelles souhaite montrer une vision de la ville de demain.



PARCKFARM TOUR ET TAXIS (Bruxelles)

L'asbl Parckfarm a été créée par et pour les habitants des quartiers avoisinants le Parc Tour et Taxis afin de développer ensemble une dynamique socioéconomique locale et durable. L'asbl est également une plateforme ouverte d'engagements et d'échanges pour tous les citoyens du quartier mais aussi pour les cultivateurs urbains, fermiers, potagistes de la région désirant prendre part au projet.





INCROYABLES COMESTIBLES

(IC) (BELGIQUE)

Entre 2013 et 2017, le collectif des Incroyables Comestibles de Tournai est passé de trois bacs à plus de vingt-cinq, et à la mise en place de potagers collectifs et de vergers. Le mouvement compte un noyau dur de trente personnes mais une centaine de bénévoles ponctuels et des centaines de lecteurs/observateurs réguliers. En quatre ans, il a permis de faire exploser les échanges de conseils, d'outils, de semences... mais aussi de faire revivre des lieux privés ou publics.

« Impulseur jardinier bénévole »... ainsi se qualifie Tony Roupin, récemment promu coordinateur adjoint du mouvement au niveau national, qui tente de susciter partout où surgit une opportunité des dynamiques d'agriculture urbaine à Tournai et environs. L'idée est que dans tous les quartiers chacun se sente concerné par l'espace et puisse arriver à gérer un coin de terre en toute autonomie : bacs à partager où chacun peut venir se servir, potagers collectifs à l'usage des personnes qui les cultivent... Il va à la rencontre des acteurs institutionnels locaux et autres et met en place des conventions de partenariat et chartes pour baliser les actions.

Et les projets font boule de neige. En quatre ans, vingt à vingt-cinq projets ont été lancés dans la ville et ailleurs (Mouscron, Enghien...). De nombreuses collaborations viennent enrichir les projets : artistes intervenant dans l'espace public, associations de jeunes et autres, donnerie, écoles (don de bacs à cultiver)... Face à la difficulté d'avoir accès à l'espace public, des lieux clos privés ou semi-privés sont recherchés pour intervenir : jardin d'une maison de repos, d'un immeuble de cinq étages, terrain privé à l'abandon... Voyant la difficulté d'entretenir dans la durée les bacs à partager, ils sont passés aux vergers : septante pommiers et poiriers accessibles à la cueillette ont été plantés dans les villages, aux abords d'une brasserie, dans un zoning... La dynamique est représentée au Conseil de développement de la Wallonie picarde qui porte la question de l'environnement avec notamment le projet « 350.000 arbres en Wapi ». Les initiatives ont été cartographiées. Un terrain militaire a également été pris en location à proximité d'une cité, et des financements sont recherchés, allant du crowdfunding à la vente de biscuits... Quels sont les publics ou plutôt les acteurs de ces initiatives ?

Les trois quarts habitent des maisons sans jardin et sont heureux d'avoir quelque chose à cultiver. Le dernier quart vise avant tout la convivialité, le lien social... Il n'y a pas de secret, cette dimension représente 50 % du succès !

Contact : Tony Roupin, tonyrouping@hotmail.com

 <http://lesincroyablescomestibles.fr/>

ACTEURS RESSOURCES :

GREEN SURF (Gembloux)

La spin off Green Surf a été créée à partir d'un pôle de recherche et a pour objectif de professionnaliser et viabiliser à long terme le mouvement pour l'agriculture urbaine. Elle a un rôle de conseiller et d'accompagnateur de projet d'agriculture urbaine pour un public varié (promoteurs immobilier, construction, service public, Horeca, etc.). Elle définit par exemple les solutions techniques les plus adaptées au contexte, le type d'agriculture possible. Il n'existe pas de solutions standards. Il faut toujours adapter le projet en fonction des objectifs, du porteur de projet et du contexte (terrain disponible, bâtiment existant ou non).

 <http://www.green-surf.com/construction.html>

LE DÉBUT DES HARICOTS (Bruxelles)

L'association « Le Début des haricots » est née il y a dix ans inspirée de l'exemple des USA et du Québec.

De quatre jeunes agronomes à l'époque, elle est passée à vingt-trois employés. L'association fait de l'accompagnement de projets, en visant l'autonomie de ceux-ci. La dimension de lien social est importante pour la pérennité des projets. La dimension de démocratie participative vise à la prise de responsabilité et à l'organisation de la répartition des tâches. L'association a également mis sur pied une ferme urbaine, espace test avec accompagnement d'entreprises qui démarrent dans le domaine.

 <http://www.haricots.org/>

INCREDIBLE COMPANY (Louvain-la-Neuve)

IncrEdible Company propose aux entreprises de mettre en place un potager ou encore un verger, des ruches voire même du petit élevage ou de l'éco-pâturage. L'entreprise combinant expertise en agro-écologie, aménagement paysager, organisation de team building et management de projet, propose un accompagnement tout au long du projet, et garanti des retombées en terme d'image de l'entreprise et d'implication des employés.

 <http://www.incrediblecompany.bio/>



FOCUS

« AROMATISEZ-VOUS » ASBL

À travers ses projets, « Aromatisez-Vous » ASBL tente de (re)valoriser les espaces verts ou artificialisés, qu'ils soient publics ou privés, par des aménagements paysagers gourmands à haute valeur écologique.

Ce projet est parti de l'idée des Incroyables comestibles et du « Guerrilla Gardening » qui désigne un mouvement de réappropriation (sans autorisation) d'espaces délaissés au profit d'une émergence végétale quelle qu'elle soit. Les interventions sans autorisation n'étant pas pérennes, l'association s'est ensuite orientée vers un partenariat avec les communes pour planter des plantes aromatiques dans des espaces ciblés, protégés de la pollution. Le but : la dégustation, mais aussi la recherche d'un couvert végétal mellifère et propice à la biodiversité. Les membres de l'association proposent aux communes de leur soumettre des espaces où se posent des difficultés de gestion. Ils viennent ensuite sur le terrain pour enclencher une dynamique via l'organisation d'ateliers qui permettent de rassembler un groupe dans un premier temps, et ensuite via la recherche et la mise en place de personnes référentes.

Avec la commune de Forest a été développé le permis de végétaliser mais celui-ci a montré ses limites : l'encadrement est excessif et les citoyens sont freinés dans leur spontanéité. On leur demande de prendre trop de responsabilités par rapport à l'espace en cause, ce qui les fait fuir. Les initiatives impulsées et soutenues sont par exemple un potager sur les toits, des bacs de culture dans l'espace public ou mieux, dans des espaces où ils seront bien pris en charge comme une école, un jardin de comestibles dans un espace de coworking qui permet aux travailleurs d'agrémenter leurs sandwiches avec une quarantaine de plantes, l'aménagement provisoire d'un espace en attente d'affectation avec un verger en autocueillette, un potager et des plantes aromatiques, afin de tester l'orientation qui conviendra le mieux.

Contact : Guillaume Culot, aromatisez.vous@gmail.com

GroupeOne

Groupe One Asbl est spécialisée dans la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à la création d'entreprise dans le respect du développement durable. roupe One est aussi à l'origine de la conception et du développement de plusieurs formations et jeux sur les thématiques de la création d'entreprise et du développement durable. Enfin, Groupe One porte de nombreux projets innovants en matière de business vert tel que l'aquaponie et l'agriculture urbaine.

Selon Jérôme Vériter, le phénomène étant récent, il n'ya pas suffisamment de recul sur les différents types d'agriculture et leurs modèles économiques.

Pour assurer la pérennité de ce mouvement, il faut des gens formés au maraîchage et tenir compte du coût de mise en oeuvre mais aussi d'entretien et de maintenance.

Les entrepreneurs qui souhaitent se lancer éprouvent des difficultés à trouver une infrastructure adaptée à leurs besoins. Par exemple, dans le cas d'un développement d'agriculture sur toiture, il faut penser à l'accès en toiture et à l'eau, à l'entreposage de l'outillage, à la transformation et à l'acheminement de la production, etc.. D'autre part, la pérennité des initiatives est également difficile à garantir. Il faut d'abord pouvoir identifier des porteurs de projets qui puissent s'investir dès le départ au processus.

Contact : Jérôme Vériter, jerome.veriter@groupeone.be

APPUI INSTITUTIONNEL :

BRUXELLES

STRATÉGIE GOOD FOOD

La Stratégie Good Food est une politique lancée et portée par la Région de Bruxelles-Capitale pour une durée de cinq ans (2016-2020) qui vise à placer l'alimentation au cœur de la dynamique urbaine, en l'abordant dans toutes ses dimensions, économiques, sociales et environnementales.

Le but est d'encourager et fédérer les nombreuses initiatives de terrain, existantes et à venir, de la fourche à la fourchette. C'est pourquoi dès sa conception, la Stratégie s'est appuyée sur la participation des acteurs de la chaîne alimentaire, au travers d'un processus de co-construction de plusieurs mois qui a réuni une centaine de participants.

L'une des priorités de la Stratégie est ainsi d'atteindre une autonomie de 30% en fruits et légumes (produits à Bruxelles et dans sa périphérie) à l'horizon de 2035 dans une approche écologique et innovante.

WALLONIE

Il n'existe pas en Wallonie comme à Bruxelles, une politique et institution chargée de développer l'agriculture urbaine. Toutefois, les circuits courts sont fortement valorisés à différents niveaux.

Ainsi, l'APAQ-W (Agence Wallonne pour une alimentation de qualité) a mis en place plusieurs web «Lecliclocal» permettant d'identifier les producteurs locaux en fonction des produits qu'ils proposent.

Plus récemment, l'Agence pour l'Entreprise & Innovation (AEI) a lancé un appel à projets pour soutenir le développement des filières et circuits courts avec pour objectifs de soutenir des actions concrètes de développements économiques qui permettent de créer des filières courtes, complètes et structurées. Toutefois, ces initiatives de soutien sont tournées sur la production.

FORMATION :

Formation continue en agriculture urbaine à Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège)

La formation est agréée dans le cadre d'obligation de formation permanente des architectes. Elle s'étale sur quatorze semaines entre février et juin. Les cours se donnent en soirée (trois heures/soirée deux jours/semaine) et le samedi (trois heures/samedi, période privilégiée pour effectuer des travaux et des séminaires dirigés).

Formation longue à l'agriculture urbaine par TETRA ASBL

La formation est soutenue par l'IBGE et fait partie de la stratégie régionale GoodFood. Elle s'étale sur douze jours durant les week-ends entre avril et septembre.

L'école d'été de l'agriculture urbaine et alimentation durable

Initiée par le Laboratoire d'écologie du paysage et systèmes de production végétale de l'Université libre de Bruxelles, l'École d'été de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable à Bruxelles est portée par un consortium de citoyens et d'associations et soutenue par l'Action Co-create pour des systèmes d'alimentation durable d'Innoviris (Institut Bruxellois pour la Recherche et l'Innovation). La seconde édition s'est tenue du 13 juillet au samedi 15 juillet, sur le campus de La Plaine, à l'ULB.



La question abordée dans cette fiche est celle de la pérennité juridique de l'agriculture en milieu urbain. Comment protéger et réglementer l'occupation agricole d'une parcelle urbaine? Comment capter le foncier ? Autant de questions régulièrement posées tant par les associations de terrain que par les développeurs.

Les initiatives ne manquent pas. Les différents outils abordés ci-après ne constituent pas une liste exhaustive et ne se substituent pas à des conseillers juridiques avisés.

CONCESSION DOMANIALE

AVANTAGES : • Encadre l'occupation de l'espace public
INCONVÉNIENTS : • Occupation précaire qui peut être révoquée sans préavis ni indemnités

Ce type de contrat peut être utile à projet lucratif ou à un projet non lucratif tel que la «végétalisation» productive de l'espace public ou des potagers collectifs.

Il existe les [concessions domaniales](#) et les [autorisations](#). La différence entre les deux est que dans le cas d'une concession, il y a un accord bilatéral encadré par un contrat. Dans le cas d'une autorisation, il s'agit d'un accord unilatéral qui n'est pas nécessairement défini par un contrat. L'autorisation par rapport à la concession se caractérise donc par son aspect précaire étant donné que le pouvoir public peut y mettre fin sans indemnités et sans préavis.

Dans les deux cas, il s'agit d'un acte administratif qui concède un droit d'usage du domaine public à un usager déterminé et exclusif contre paiement d'une redevance.

L'autorisation vise une personne déterminée. Autrement dit, le droit d'usage de l'espace public ne peut être concédé sans une autorisation préalable de l'autorité publique.

Exemple : La Ferme de Froidmont Insertion a recours à une concession domaniale avec la ville de Rixensart dans le cadre de certaines de ses surfaces maraîchères.

Il existe deux types d'autorisation domaniale : le [permis de stationnement](#) et le [permis de voirie](#).

Le [permis de stationnement](#), autorise une «*occupation privative superficielle du domaine, sans emprise dans le sol ou n'y pénétrant pas profondément, ou peu durable*» (Lagasse, 2002).

«*Le permis de stationnement n'implique par conséquent aucune atteinte à la conservation même du domaine public. Son octroi ou son refus relèvera donc de l'exercice d'un pouvoir de police de l'ordre public et sera fonction de l'éventuelle atteinte à la libre circulation sur le domaine public.*

Il s'en suit que l'autorité compétente en la matière est le bourgmestre et ce quelle que soit l'autorité gestionnaire du domaine public concerné. Cette compétence est issue des articles 133, al. 2 et 135 de la nouvelle loi communale.

Concrètement, le bourgmestre appréciera dans quelle mesure l'autorisation sollicitée est de nature à gêner la circulation sur la voie publique et pourra éventuellement assortir son autorisation de certaines conditions relatives à l'ordre public. Ces conditions, comme l'ensemble de l'acte, devront être correctement et formellement motivées.» (Ponchaut, 2010).

La [permission de voirie](#) autorise quant à elle «*une emprise partielle sur le domaine ou son occupation permanente et donc une modification importante de son assiette, une certaine atteinte à sa substance*» (Lagasse, 2002).

1 Fiche n°4 - L'agriculture urbaine : quelques éléments juridiques sur l'occupation du sol



«L'objet de la permission de voirie, à l'inverse de celui du permis de stationnement, est susceptible de porter atteinte à la conservation du domaine public. Par conséquent, son octroi ou son refus incombera à l'autorité gestionnaire du domaine en question, chacune pour son domaine respectif. (...) En pratique, la double autorisation n'intervient pas systématiquement lorsqu'il s'agit d'une occupation privative du domaine communal : une seule et même autorisation est délivrée, laquelle comprend généralement les conditions liées à la conservation du domaine public et celles liées à la sécurité publique» (Ponchaut, 2010).

Un exemple de ce type d'autorisation est le [permis de végétaliser](#).

La notion de permis de végétaliser est relativement récente et d'initiative communale. Ce type de permis intervient lorsqu'une autorité publique veut mettre à disposition de particuliers certaines de ses parcelles ou espaces publics dans le but d'y développer et d'y entretenir la végétalisation.

En règle générale, le permis de végétaliser est assorti de contraintes et d'obligations en matières d'entretien et de gestion.

Il semble que l'origine de cette idée provient de la ville de Paris qui délivre ce type de permis depuis 2015. Depuis, de nombreuses communes en France et en Belgique ont emboîté le pas (ex: Ottignies-Louvain-la-Neuve, Liège) ou sont en passe de le faire (ex : Charleroi, Tournai).



À Ottignies-Louvain-la-Neuve, le permis de végétaliser prend la forme de «l'adoption d'un espace vert». Photo : CREAT

COMMODAT

AVANTAGES : • Souplesse de conclusion pour le propriétaire • Gratuité de l'emprunt pour l'exploitant
INCONVÉNIENTS : • Occupation précaire qui peut être révoquée sans préavis ni indemnités

Tout comme la concession domaniale, ce type de contrat peut être utile à projet lucratif ou à projet non lucratif tel que la «végétalisation» productive de l'espace public ou des potagers collectifs.

Le commodat est également appelé «prêt d'usage». Le propriétaire d'un immeuble ou d'un terrain peut **mettre gratuitement son bien à disposition** d'un exploitant et donc lui en conférer l'usage pour un temps déterminé. Dans la mesure où ce prêt est gratuit et constitue un service rendu, on parlera d'un contrat de prêt à usage ou commodat, spécialement organisé par les articles 1875 à 1891 de notre Code Civil.

Le commodat diffère du bail par l'absence de loyer. Ce critère de gratuité est donc essentiel. À défaut, le juge peut requalifier un contrat de commodat en bail et de ce fait le soumettre à législation relative qui est plus favorable au locataire. Il diffère également de l'usufruit car la mise à disposition est personnelle et que le titulaire du droit ne peut le transférer.

Le contrat de commodat peut être oral ou écrit. Toutefois, il est préférable de privilégier l'écrit pour baliser la durée et l'état du bien en cas de litige.

«Pour qu'un contrat de commodat soit valable entre les parties et opposable aux tiers, il doit être bien rédigé ! Il conviendra notamment de souligner que le prêt est consenti à telle personne déterminée (le fils du prêteur, sa fille...) ; de décrire les lieux mis à disposition (une chambre à l'étage, par exemple, avec l'usage des parties communes telles que salle de bains ou cuisine), en prenant soin de préciser les objets mobiliers qui garniront le bien de manière à conserver la preuve de leur propriété dans le chef du prêteur ; de confirmer que cet usage est gratuit (élément essentiel du commodat)» (Notaire.be, 2017).

Soit le commodat prévoit un délai. En ce cas, à la fin de ce délai, aucune démarche particulière n'est à faire pour en marquer la fin. Soit, le commodat ne donne aucune indication sur une date de fin de contrat. Sans démarche contraire d'une des parties, le contrat est reconduit de manière tacite. Un préavis de six mois est généralement admis pour clôturer le commodat.

L'ASBL Terre en vue propose un exemple de contrat de commodat sur son site internet (voir : https://terre-en-vue.be/IMG/pdf/8.1-mo-dele_de_commodat.pdf)

Exemple : La Ferme de Froidmont Insertion a recours au commodat dans le cadre de certaines de ses surfaces maraîchères, par exemple avec l'Eglise Protestante de Rixensart.

OCCUPATION À TITRE PRÉCAIRE

AVANTAGES : • Facilité de reconversion du site
INCONVÉNIENTS : • Durée limitée de l'occupation • Aucune protection juridique

Ce type de convention peut être utile à projet lucratif ou à un projet non lucratif tel que la «végétalisation» productive de l'espace public ou des potagers collectifs.

«Une convention d'occupation précaire permet de déroger aux règles établies dans le cadre du contrat de bail. Toutefois, le recours à ce type de convention doit se faire pour un motif bien particulier qui justifie la nécessité pour le pouvoir public de disposer du terrain à tout moment.» (Ponchaut, 2012).

Un contrat d'occupation à titre précaire doit donc se justifier par différents éléments :

- La volonté réelle de devoir disposer du bien à tout moment
- La modicité de la somme demandée

Si ces éléments ne sont pas respectés, le juge peut requalifier la convention à titre précaire en bail et y appliquer les règles relatives. Les conventions d'occupation précaire ne sont soumises à aucune formalité particulière. Il s'agit donc d'une convention consensuelle basée sur le simple accord de volonté des parties.

Exemple : La Ferme du Chant des Cailles à Watermael-Boitsfort dispose d'un terrain de 2,7 hectares occupé par du maraîchage, une chèvrerie et la plantation d'herbes médicinales. Les initiateurs ont privilégié une occupation à titre précaire pour permettre au Logis Floral, propriétaire du terrain, de pouvoir disposer à tout moment des lieux pour y développer du logement.



LE BAIL À FERME

<p>AVANTAGES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'activité agricole <p>INCONVÉNIENTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée minimale de neuf ans reconductible immédiatement, soit 18 ans • Préavis de trois ans • Respect de la législation sur les marchés publics dans le cadre d'une passation entre un service public et un agriculteur • Droit de préemption pour l'agriculteur • Pas de contrôle possible sur la nature des biens produits et la qualité des pratiques agricoles

Ce type de contrat est utile dans le cadre d'une exploitation visant une activité économique.

Le bail à ferme intervient dès qu'il y a mise à disposition d'une terre agricole par un propriétaire à un agriculteur contre paiement de loyers. Le bail peut être oral mais il est fortement conseillé de procéder à une authentification par acte notarié. Il est régi par la loi sur les baux à ferme (4 NOVEMBRE 1969. - CODE CIVIL. - LIVRE III_TITRE VIII_CHAPITRE II, Section 3 : Des règles particulières aux baux à ferme).

Le bail est défini comme «un contrat par lequel l'une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'une chose pendant un certain temps et moyennant un certain prix que celle-ci s'oblige à lui payer» (C. civil, art. 1709). La législation a été modifiée à plusieurs reprises pour renforcer la protection du preneur de bail (l'agriculteur).

Dans le cas d'une passation de bail à ferme entre un organisme public et un agriculteur, cette législation impose notamment aux communes et aux établissements publics de procéder à l'adjudication de la location de leurs biens ruraux par voie de soumission.

L'agriculteur bien qu'ayant un devoir de gestion en «bon père» de famille est entièrement libre de la culture choisie. Le bail à ferme ne permet pas de clauses environnementales.

La durée minimale du bail est de neuf ans reconduit automatiquement pour une durée de neuf ans, soit une durée totale de dix-huit ans minimum. Cette loi étant impérative, les cocontractants ne peuvent y déroger même s'il y a un accord entre les deux. Dans le cas d'une résiliation du contrat, il faut appliquer un préavis de trois ans. D'autres part, l'agriculteur bénéficie du droit de préemption.

Suite à la 6ème réforme de l'Etat, les compétences liées au bail à ferme ont été régionalisées en 2013. Depuis lors une réflexion est en cours afin de réformer le bail. En effet, la loi est actuellement considérée trop contraignante pour les propriétaires et ne facilite pas non plus l'installation de jeunes agriculteurs et des propriétaires.

Le loyer est régi par la loi du 4 novembre 1969 limitant les fermages. La formule pour calculer le montant du fermage est la suivante :
Fermage = revenu cadastral (non indexé) x coefficient de fermage (fixé par la commission de fermage et dépendant de la région agricole et de la province).

BIBLIOGRAPHIE :

Charles Wauters (2015) B.A.-BA du bail à ferme. Intervention dans le cadre de la journée d'information sur l'accès à la terre organisé par Natagora. 7 mars 2015. Consulté à <https://agriculture-natpro.be/2015/03/24/b-a-ba-du-bail-a-ferme/>

Code Civil (1969) LIVRE III - TITRE VIII - CHAPITRE II, Section 3 : Des règles particulières aux baux à ferme.

Lagasse D. (2002). *Droit administratif spécial - Les domaines public et privé - La voirie*, P.U.B., 2002-03, p.117

Notaire.be (2017). *Le prêt d'un immeuble ou commodat*. Consulté à <https://www.notaire.be/acheter-louer-emprunter/vente-achat-generalites/pre-t-d-un-immeuble-ou-commodat>

Ponchaut A. (2012). *Les occupations précaires de bâtiments et terrains communaux*, UVCW, décembre 2012. Consulté à <http://www.uvcw.be/impressions/toPdf.cfm?urlToPdf=/articles/0,0,0,0,4510.htm>

Ponchaut A. (2010). *Le point sur les occupations privatives du domaine public*, UVCW, mai 2010. Consulté à <http://www.uvcw.be/articles/33,101,37,37,3341.htm>

2.4 SITE INTERNET

Une page destinée à l'agriculture urbaine a été créée par la DGO4 sur le site des Quartiers Nouveaux dans l'onglet « Cluster ». Cette page reprend les 4 fiches thématiques et d'expérience. Les photos prises lors du séminaire pourraient servir à illustrer le texte de présentation ou être rendues uniquement accessibles aux membres du Cluster.

Au titre de ressources, la page renseigne également les liens vers :

- La politique de l'agriculture urbaine à Bruxelles. Ce point pourrait être développé en mettant en avant certains outils existants tels que le permis de végétaliser⁴ et l'expérience menée sur les toits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles⁵.
- L'agriculture urbaine en Wallonie avec des exemples de projets. Ce point pourrait également renseigner un lien vers l'ASBL « Terre en vue »⁶. En effet, cet acteur permet de faire le pont entre les propriétaires de terres et les maraîchers et agriculteurs.
- Les circuits courts en Wallonie et quelques exemples tels que la ceinture alimentaire liégeoise.

La page pourrait également renseigner le lien vers les power-points ayant servi de supports aux orateurs dans le cadre du séminaire.

The screenshot shows a web browser window with the URL spw.wallonie.be/dgo4/site_qn/site/agriculture. The page header includes the logo for 'Wallonie territoire SPW' and 'Quartiers Nouveaux'. A navigation menu contains 'Quartiers Nouveaux sélectionnés', 'Processus innovant', 'Cluster', and 'Contacts'. Below the menu, a breadcrumb trail is highlighted with a red circle and a red arrow: 'Accueil > Cluster > Agriculture urbaine'. The main heading is 'L'agriculture urbaine'. The text below explains that urban agriculture is not just food production in cities but a multifunctional concept. It lists four files: 'Fiche 1 - Agriculture urbaine, aperçu historique', 'Fiche 2 - Agriculture urbaine, durable et multifonctionnelle', and 'Fiche 3 - Agriculture urbaine, exemples d'initiatives'. On the right, there is a 'Actualités - Tweet Quartiers' section with a tweet from SPW DGO4 about a conference.

Source : http://spw.wallonie.be/dgo4/site_qn/site/agriculture

⁴ Disponible sur le site internet de la commune ; <http://www.ixelles.irisnet.be/site/fr/download/formulaires/formulaire-charte-permis-vegetaliser.pdf>

⁵ http://www.potage-toit.be/?page_id=274

⁶ <https://terre-en-vue.be/>

3. PARTICIPATION CITOYENNE

3.1 SEMINAIRE

Le second séminaire du cluster Quartier Nouveaux s'est tenu le jeudi 12 octobre à Namur au centre l'Ilon. Il a eu pour objectif d'aborder la question de la participation sous plusieurs angles et de donner la parole à un panel d'acteurs composé principalement d'acteurs communaux et de professionnels de la participation. Les expériences relatées ont eu lieu en Wallonie, à Bruxelles, mais aussi en France.

La journée a commencé par un apport théorique sur les différents niveaux et types de participation. Ensuite, quatre orateurs sont venus parler de leurs expériences participatives dans des processus d'élaboration de schéma directeurs et projets de nouveaux quartiers. Après ces présentations, les participants ont eu la possibilité de choisir entre deux ateliers axés sur la participation à la conception et la gestion des espaces publics d'une part, et sur la mise en place d'équipements autogérés au service du quartier d'autre part. Chaque session accueillait trois orateurs, qui relataient leur propre expérience.

A la fin de la matinée, ce fut au tour des participants de mettre en pratique leurs nouvelles connaissances et de mener une réflexion en petits groupes sur l'implémentation du processus participatif dans leurs projets de quartiers nouveaux.

Avant d'en venir aux conclusions, le séminaire se clôturait par une présentation plus générale des résultats d'une évaluation de la participation citoyenne dans l'élaboration des écoquartiers en France.

3.1.1 Le programme

08h30-08h45: Accueil café-croissants

08h45-09h00 : Quelle participation citoyenne pour les quartiers nouveaux en Wallonie ?

09h00-10h15 : **Intégrer les citoyens actuels et futurs en amont du projet**

Du schéma directeur du plateau d'Erpent au projet du quartier Bellevue, Sophie Marischal, responsable du pavillon de l'aménagement urbain à la Ville de Namur

Dans une volonté d'encadrer l'urbanisation sur le plateau d'Erpent, la ville de Namur a établi un schéma directeur avec la participation de candidats acheteurs et de riverains. Par la suite, le RUE du quartier Bellevue est soumis aux habitants, de même que l'adaptation du réseau des TEC. Quel est l'impact des outils participatifs et du type de communication utilisés sur l'attitude vis-à-vis des projets ? Quelles attentes vis-à-vis de la représentation 3D ?

Expériences participatives dans les nouveaux quartiers bruxellois, Arnaud Bilande, Periferia, et Pascale Thys, ASBL Habitat et Participation

Nos invités sont intervenus pour organiser une participation des habitants lors de construction de nouveaux ensembles de logements locatifs et acquisitifs incluant des logements sociaux et/ou moyens à l'initiative d'acteurs (para)publics : Fonds du logement, SRLB, Citydev. Présentation des outils mis en œuvre et des résultats obtenus.

Expérimenter l'urbanisme collaboratif avec l'application « Unlimited Cities », par Alain Renk, « 7 Milliards d'Urbanistes » ASBL

Cette application disponible sur tablettes tactiles permet aux utilisateurs de composer leur vision du futur quartier sur base de photographies, en faisant varier un curseur sur différents critères (densité, nature, mobilité, vie de quartier, etc.). Ceci permet aux auteurs de projet d'appréhender la diversité des attentes relatives à ce quartier.

10h15-10h30 : Pause-café

10h30-11h30 : **co-construire des équipements et espaces publics appropriables**

1^{ère} session : Des équipements autogérés au service du quartier

- Inscription d'équipements au bénéfice du quartier dans des projets d'habitat groupé (Pascale Thys, ASBL Habitat et Participation)

L'asbl accompagne la mise en œuvre de projets d'habitat groupé, qui comprennent fréquemment des espaces collectifs et équipements tournés vers le quartier

- Le Community Land Trust, une structure ouverte sur le quartier (Orlando Sereno Regis, plate-forme CLT Wallonie)

Les CLT visent à faciliter l'accès au logement en dissociant la propriété de l'immeuble de celle du sol, qui reste acquise au trust. On veille à assurer une mixité fonctionnelle du bâti sur les terrains acquis par le trust, suivant les besoins du quartier. Le CLT est géré démocratiquement.

Tant les habitants et les autres parties prenantes (les voisins, les investisseurs, la société civile...), que les pouvoirs publics sont impliqués dans la vie du CLT et sont représentés dans l'organe décisionnel.

- Une énergie de proximité via les éoliennes citoyennes (Bruno Claessens, Elicio)

De nombreuses coopératives citoyennes ont vu le jour dans le secteur éolien et produisent localement leur électricité renouvelable. De l'achat d'une éolienne traditionnelle dans un parc éolien à la mise en œuvre d'éoliennes de quartier au design renouvelé... Où en sommes-nous ? Quel rôle pour les citoyens ?

- Questions-réponses

2^{ème} session : Participation à la conception et à la gestion des espaces publics

- Des projets collectifs citoyens soutenus par la Ville (Tanguy Dardenne et Bénédicte Sâtre, Ville de Chimay)

La ville a lancé un appel à projets citoyens associatifs et sélectionne certains d'entre eux qui obtiendront un financement communal pour leur réalisation. Une majorité de ces projets concernent des aménagements d'espaces publics.

- En attendant les habitants : des espaces publics évolutifs ? le parc de la porte de Ninove et autres exemples (Christophe Mercier, Suède 36)

Ce bureau d'architectes privilégie la participation des habitants, particulièrement dans le cadre des aménagements d'espaces publics. Pour le parc public à la porte de Ninove, l'idée est d'attendre la construction des logements prévus autour du parc et l'analyse des cheminements et pratiques spontanés afin de les consolider par les aménagements.

- Le rôle d'une plate-forme participative numérique : l'aménagement du Kapermolen park à Hasselt et autres exemples (Mathieu Levoir, CitizenLab)

A Hasselt, une plate-forme en ligne a permis aux citoyens de s'informer et de s'exprimer sur le futur aménagement du parc. Plus de 3000 habitants ont voté pour ou contre les propositions formulées par la ville et 400 d'entre eux ont fait leurs propres suggestions. Le public le plus touché par ce moyen concerne les jeunes.

- Questions-réponses

11h30-12h00 : La participation dans le cadre des écoquartiers en France : enseignements d'une recherche évaluative, *Jodelle Zetlaoui-Léger, Professeur à l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris la Villette*)

12h00-12h45 : Travail d'application sur nos quartiers nouveaux (en petits groupes)

Le séminaire s'est clôturé par une session d'ateliers où tous les participants, orateurs et participants ont été invités, en groupe de 4 à 5 personnes à débattre de manière concrète l'aspect participatif, dans l'élaboration de leur propre projet. Les orateurs de la journée ont été invités à passer de table en table pour venir échanger leurs points de vue avec les personnes impliquées dans des projets concrets. Pour alimenter les débats, des questions concernant la participation étaient disponible au centre de l'étape. Quel niveau de participation viser et comment l'atteindre ? Quelle méthodologie adopter ? Quelles personnes impliquer?

12h45-13h00 : Conclusion par Yves Hanin, Professeur UCL, Directeur du CREAT

3.1.2 Participants

Ce second séminaire a eu du succès. 47 personnes se sont inscrites au séminaire et ont participé aux ateliers. Une trentaine d'étudiants du supérieur (architecture du paysage) ont également assisté aux premières interventions.

Nom	Prénom	Organisation
SOMER	Anne	ARCEA (bureau d'études)
OCKERMAN	Nicolas	ARCEA (bureau d'études)
BOUVIER	Laure	AT Osborne
SATRE	Bénédicte	Administration communale de Chimay
PAESSENS	Roel	Amirato/Consortium QN-Lot 3
NOUJAIM	Abir	Architeam bvba
REUTER	Sylvie	At Osborne
LAUREYS	François	BEP
LORIDAN	Brigitte	De Ceuster & Associés SPRL
CLAUDOT	Rudi	CESW
HANIN	Yves	CREAT
VAN NGOC	Hélène	CREAT
HAROU	Raphaëlle	CREAT
SCIEUR	Wenoline	Cabinet Ministre Di Antonio
MALCHAIR	Pierre	Cabinet Ministre Di Antonio
DUPAIX	Thomas	Cabinet Ministre Di Antonio
LEVOIR	Mathieu	CitizenLab
PESESSE	Aline	DGO4
WATHELET	Patricia	DGO4
FETIE	Tiberius	DGO4/DATU/DUA
LINARD	Christophe	DGO4/DATU/DUA
DEMEUR	Bernard	De Ceuster & Associés SPRL
DELCUVE	Carine	Duferco Wallonie
DE SAINT-GEORGES	Marie	EPU-re SPRL
ZETLAOUI-LEGER	Jodelle	Ecole nationale supérieure d'Architecture - Paris
CLAESSENS	Bruno	Elicio
SCHEPERS	Marc	Events DGO4
THYS	Pascale	Habitat et Participation ASBL

BILANDE	Arnaud	Periferia
ROMAIN	Camille	SPW - DGO4
MBUYI MUZUNGU	Rufin	SPW - DGO4
PIMPURNIAUX	Josiane	SPW-DGO4 -DUA
MERCIER	Christophe	Suède 36
RENK	Alain	Urban Fabric Organisation
TUZKAN	Yasémin	Ville d'Andenne
MINET	Mike	Ville de Bastogne
SARTE	Bénédicte	Ville de Chimay
DARDENNE	Tanguy	Ville de Chimay
JAMART	Elisabeth	Ville de Leuze-en-Hainaut
LAVIS	Bertrand	Ville de Marche-en-Famenne
MARISCHAL	Sophie	Ville de Namur
WAUTERS	Marie	Ville de Tubize
VALEMBOIS	Caroline	Ville de Tubize
VANDEZANDE	Sylvie	Immo vdz
STREPENNE	Laurent	Laurent Strepenne SCPRL
GOSSÉ	Caroline	Ville de Binche
BAILY	Céline	Ville de Charleroi

3.1.3 Photos de l'évènement

© F.Dor SPW DGO4



Namur quartiers nouveaux 001.JPG



Namur quartiers nouveaux 002.JPG



Namur quartiers nouveaux 003.JPG



Namur quartiers nouveaux 004.JPG



Namur quartiers nouveaux 005.JPG



Namur quartiers nouveaux 006.JPG



Namur quartiers nouveaux 007.JPG



Namur quartiers nouveaux 008.JPG



Namur quartiers nouveaux 009.JPG



Namur quartiers nouveaux 010.JPG



Namur quartiers nouveaux 011.JPG



Namur quartiers nouveaux 012.JPG



Namur quartiers nouveaux 013.JPG



Namur quartiers nouveaux 014.JPG



Namur quartiers nouveaux 015.JPG



Namur quartiers nouveaux 016.JPG



Namur quartiers nouveaux 017.JPG



Namur quartiers nouveaux 018.JPG



Namur quartiers nouveaux 019.JPG



Namur quartiers nouveaux 020.JPG



Namur quartiers nouveaux 021.JPG



Namur quartiers nouveaux 022.JPG



Namur quartiers nouveaux 023.JPG



Namur quartiers nouveaux 024.JPG



Namur quartiers nouveaux 025.JPG

© F.Dor SPW DGO4



Namur quartiers nouveaux 026.JPG

Namur quartiers nouveaux 027.JPG

Namur quartiers nouveaux 028.JPG

Namur quartiers nouveaux 029.JPG

Namur quartiers nouveaux 030.JPG



Namur quartiers nouveaux 031.JPG

Namur quartiers nouveaux 032.JPG

Namur quartiers nouveaux 033.JPG

Namur quartiers nouveaux 034.JPG

Namur quartiers nouveaux 035.JPG



Namur quartiers nouveaux 036.JPG

Namur quartiers nouveaux 037.JPG

Namur quartiers nouveaux 038.JPG

Namur quartiers nouveaux 039.JPG

Namur quartiers nouveaux 040.JPG



Namur quartiers nouveaux 041.JPG

Namur quartiers nouveaux 042.JPG

Namur quartiers nouveaux 043.JPG

Namur quartiers nouveaux 044.JPG

Namur quartiers nouveaux 045.JPG



Namur quartiers nouveaux 046.JPG

Namur quartiers nouveaux 047.JPG

Namur quartiers nouveaux 048.JPG

Namur quartiers nouveaux 049.JPG

Namur quartiers nouveaux 050.JPG

© F.Dor SPW DGO4



Namur quartiers nouveaux 051.JPG

Namur quartiers nouveaux 052.JPG

Namur quartiers nouveaux 053.JPG

Namur quartiers nouveaux 054.JPG

Namur quartiers nouveaux 055.JPG



Namur quartiers nouveaux 056.JPG

Namur quartiers nouveaux 057.JPG

Namur quartiers nouveaux 058.JPG

Namur quartiers nouveaux 059.JPG

Namur quartiers nouveaux 060.JPG



Namur quartiers nouveaux 061.JPG

Namur quartiers nouveaux 062.JPG

Namur quartiers nouveaux 063.JPG

Namur quartiers nouveaux 064.JPG

Namur quartiers nouveaux 065.JPG



Namur quartiers nouveaux 066.JPG

Namur quartiers nouveaux 067.JPG

Namur quartiers nouveaux 068.JPG

Namur quartiers nouveaux 069.JPG

Namur quartiers nouveaux 070.JPG



Namur quartiers nouveaux 071.JPG



Namur quartiers nouveaux 072.JPG

Namur quartiers nouveaux 073.JPG

Namur quartiers nouveaux 074.JPG

Namur quartiers nouveaux 075.JPG



Namur quartiers nouveaux 076.JPG

Namur quartiers nouveaux 077.JPG

Namur quartiers nouveaux 078.JPG

Namur quartiers nouveaux 079.JPG

Namur quartiers nouveaux 080.JPG



Namur quartiers nouveaux 081.JPG

Namur quartiers nouveaux 082.JPG

Namur quartiers nouveaux 083.JPG

Namur quartiers nouveaux 084.JPG

Namur quartiers nouveaux 085.JPG



Namur quartiers nouveaux 086.JPG

Namur quartiers nouveaux 087.JPG

Namur quartiers nouveaux 088.JPG

Namur quartiers nouveaux 089.JPG

Namur quartiers nouveaux 090.JPG



Namur quartiers nouveaux 091.JPG

Namur quartiers nouveaux 092.JPG

Namur quartiers nouveaux 093.JPG

Namur quartiers nouveaux 094.JPG

Namur quartiers nouveaux 095.JPG



Namur quartiers nouveaux 096.JPG

© F.Dor SPW DGO4

3.1.4 Synthèse des présentations

Les interventions sont résumées ci-après. L'ensemble des présentations et des travaux de groupe peut également être visionné grâce aux enregistrements réalisés par la Cellule Events. Ces enregistrements sont disponibles en annexe du document via un lien de téléchargement en ligne accessible durant 14 jours à dater du 13 décembre 2017.

3.1.4.1 Du schéma directeur du plateau d'Erpent au projet du quartier Bellevue, par Sophie Marischal

Sophie Marischal est responsable du Pavillon de l'aménagement urbain à la Ville de Namur.

En 2006, la Ville de Namur a assisté à d'importants changements politiques qui aboutissent à repenser le mode développement territorial ainsi que la place du citoyen dans les décisions relatives aux projets en matière d'aménagement du territoire. A cette époque, le plan de secteur couvrant la capitale wallonne est très fourni en zone d'habitat. On observe dans de nombreuses zones de la ville un développement de l'habitat de type pavillonnaire, directement accessible depuis les principaux axes du réseau routier. Ce type d'urbanisation pose question.

Il est alors question de revoir le schéma de structure communal pour pallier ces problèmes d'étalement urbain et encadrer l'urbanisation. La révision du plan de secteur est un processus administrativement long. La ville de Namur décide d'intervenir dans ces zones afin de « recoudre les tissus urbains » tout en produisant de nouveaux logements. La demande en logements est un enjeu majeur pour Namur. Ainsi, elle décide d'intervenir sur le plateau d'Erpent, particulièrement touché par le phénomène d'étalement urbain. Elle procède à l'élaboration d'un schéma directeur suivi d'un rapport urbanistique environnemental (RUE).

Dès le début du processus, la ville affirme sa volonté d'impliquer les habitants actuels et futurs de ce nouveau quartier. De nombreuses réunions d'information et de réflexions et des panels sont organisés avec des riverains, des associations de voisins et des associations environnementales, ainsi qu'un groupe de personnes intéressées à venir habiter dans les nouveaux logements. Ensemble, ils élaborent un cahier de recommandation, ensuite traduit en scénario par un bureau d'étude. Ce scénario est finalement présenté à la CCATM. Lors de la dernière séance d'informations, les participants aux activités sont informés sur l'utilisation faite de leurs contributions.

Cependant, lors de la présentation du RUE, la ville se retrouve face à des réactions négatives. Les critiques visent principalement les images de simulation des scénarios repris au RUE. Alors la ville décide de revoir sa stratégie. En 2015, elle organise une collaboration avec la faculté d'ingénieurs architectes de l'ULG pour que les étudiants, lors de leur cours-ateliers proposent différentes interprétations possibles du RUE. Ce partenariat permet de proposer différentes visions et de réouvrir le dialogue.

Cette expérience a permis d'ouvrir le débat sur les modalités de production urbaine. La ville a ainsi décidé d'ouvrir le pavillon de l'aménagement urbain. Sa mission principale consiste à communiquer à propos des différents projets, des chantiers et des enquêtes publiques. Sophie Marischal explique que ce service est encore trop "top down" et que la Ville ambitionne d'aller plus loin dans la coproduction de la ville. Le Pavillon s'est doté de nouveaux outils (accès open-source aux différentes données, etc.) et espèrent pouvoir aller plus loin.

Après cette expérience, l'oratrice insiste sur certains aspects : l'importance de commencer le processus de participation le plus en amont possible, de préciser le cadre et de faire preuve de la plus grande transparence (aussi afin de ne pas faire naître de faux espoirs). Elle conseille aussi de faire appel à une société spécialisée en participation qui est neutre et indépendante par rapport au processus. Elle rappelle enfin l'importance des outils utilisés, également en termes de communication.

3.1.4.2 Expériences participatives dans les nouveaux quartiers bruxellois : Tivoli, par Arnaud Bilande, de Périferia

Périferia est une asbl spécialisée dans les démarches de participation citoyenne. Arnaud Bilande nous a présenté une expérience de participation qui s'est déroulée dans le cadre du développement du quartier Tivoli entre 2011 et 2015 sur un espace de 4 ha. Le projet a été réalisé en collaboration avec CityDev (autrefois Société de développement économique de la Région Bruxelloise). Pour cet acteur public, il s'agit de la toute première expérience de grande envergure en matière de participation citoyenne. La mission de Périferia consistait à encadrer le processus de participation. L'asbl a démarré avant que le promoteur ne soit désigné.

Dès le début, les porteurs de projet ont pour ambition de dépasser le cadre du futur quartier Tivoli ; ils identifient des enjeux à une échelle plus large que celle du quartier. Des ateliers sont organisés sur base de différentes méthodologies pendant 4 années. A même le site, des activités sont organisées pour permettre aux participants de comprendre l'emprise au sol des prochaines installations. Des festivités s'y sont également déroulées, ainsi que des journées de visite. Les ateliers regroupent des riverains, des associations, des élus et des promoteurs : la rencontre de ces acteurs permet de partager, voire de confronter différents points de vues. Environ 500 personnes ont pris part à ces ateliers. Comme points positifs, Arnaud Bilande souligne la diversité des personnes touchées voire impliquées, ainsi que la bonne compréhension des enjeux auprès du public. Il trouve très positif que des acteurs à l'initiative du projet comme CityDev se soient "formés" à la participation.

Quelques difficultés ont été rencontrées. Tout d'abord, ce fut un véritable défi de mobiliser les citoyens sur la durée. Ensuite, l'absence de certains publics tels que les jeunes est à déplorer. Même si certains points soulevés par les citoyens ont été pris en compte, il est regrettable que le processus n'ait pas eu un impact significatif sur la forme du projet. En effet, certains éléments qui ont été maintes fois demandés par les participants n'ont pas été réalisés. La gestion du temps est également source de contrariété : certaines étapes ont eu une durée longue sans que cela ne soit nécessaire, d'autres ont été précipitées. Enfin, la communication sur certains aspects sensibles a été compliquée, dans le sens où Périferia n'était pas tenu au courant de certaines décisions. Arnaud Bilande conclut son intervention avec quelques conseils importants issus de son expérience dans le cadre de la réalisation de nouveaux quartiers :

- Ne pas limiter la participation aux ateliers et communiquer pendant tout le processus.
- Les enjeux abordés lors de la participation doivent dépasser le périmètre du projet pour développer les réflexions à l'échelle du quartier.
- Accompagner les acteurs publics : ceux-ci expérimentent une nouvelle culture de la prise de décision.
- Permettre le débat et les échanges contradictoires. Il est inutile de chercher à tout prix le consensus. Il est nécessaire de laisser de la place aux conflits : ils sont nécessaires à l'évolution de la réflexion.

Il clôture sa présentation par des questions pour alimenter les échanges lors des sessions de travail groupé :

- La participation, gage de cohésion sociale future?
- La participation pour faire « passer » un projet ?
- La participation comme moyen de « sensibiliser » au développement durable? •Quelles échelles pour la participation (projet, quartier, ville...)?
- La participation, même sur des aspects sensibles?

3.1.4.3 Expériences participatives dans les nouveaux quartiers bruxellois : Les « Dames blanches » à Woluwé – Saint – Pierre, par Pascale Thys

Pascale Thys travaille à l'asbl Habitat & Participation. Le cas d'étude qu'elle présente, est localisé sur un terrain en friche depuis 50 ans dans la commune de Woluwé-Saint-Pierre. En 2016, la Région décide son urbanisation avec comme exigence la répartition suivante : 1/3 de logement acquisitif, 1/3 de logement locatif social et 1/3 de logement locatif. Pendant 6 mois, les citoyens sont invités à participer à l'élaboration du master plan. Pascale Thys insiste sur l'importance d'énoncer au maximum les règles du jeu et d'être transparent sur le devenir des avis donnés par les participants. Le niveau de participation est parfois difficile à fixer d'emblée étant donné les inconnues au départ sur ce qui est négociable/non négociable dans le projet.

Deux instances de décision sont mises en place : le comité technique (COTECH) et le comité de pilotage (COPIL). Le COPIL est composé des porteurs projet ainsi que de riverains tirés au sort. Ce dernier a eu comme rôle de valider les étapes de la participation et de rendre un avis sur le masterplan. Le processus a été en grande partie pensé pour que les participants puissent en saisir les enjeux. Un outil clé de ce processus est une ligne du temps : ce schéma permet aux citoyens de comprendre les différentes étapes dans la conception d'un projet d'aménagement du territoire. En outre, le comité a eu l'opportunité d'acquérir de nouvelles connaissances. Des visites sont organisées dans d'autres quartiers. Ainsi que deux exposés sur les questions de la mobilité et de la densité. Pour donner les bases du masterplan, des ateliers sont préparés sur le modèle des charrettes urbanistiques au Québec ; celles-ci incluent les idées des participants dans l'élaboration du projet. La traduction des ambitions du masterplan a été confiée à un bureau d'étude. Il est présenté trois fois aux citoyens du comité. Ceux-ci ont eu la possibilité d'émettre des critiques et suggestions. Entre chaque présentation, le bureau fait évoluer le projet sur base de ces échanges.

Pour Pascale Thys, la participation doit être vue comme une spécificité de ces nouveaux quartiers. Elle partage quelques arguments utiles pour encourager les personnes à participer :

- la friche sera construite avec ou sans leur avis
- il est possible de peser sur les décisions liées au masterplan
- ces ateliers sont un lieu d'expression des souhaits et des désaccords
- la participation améliore la qualité du processus mis en œuvre.

3.1.4.4 Expérimenter l'urbanisme collaboratif avec l'application Unlimited Cities, par Alain Renk

Alain Renk est architecte-urbaniste. Il travaille pour HOST, un laboratoire de recherche qui développe des outils d'intelligence à grande échelle. L'application Unlimited Cities est disponible sur tablettes tactiles et permet aux utilisateurs de composer leur vision du futur quartier sur base de photographies, en faisant varier un curseur sur différents critères (densité, nature, mobilité, vie de quartier, etc...). Ceci permet aux auteurs de projet d'appréhender la diversité des attentes relatives à ce quartier. L'outil en question est présenté dans le cadre de la vidéo réalisée suite au séminaire.

Alain Renk collabore avec des mairies dans l'accompagnement de différents projets. Lorsqu'il y a un projet, il demande aux personnes de donner leur vision de la ville, de réagir et argumenter. Pour lui, le projet urbain devrait aussi être un projet humain ; les citoyens ont été privés depuis trop longtemps de la possibilité de transformer leur environnement. En termes de qualité des projets, on se prive ainsi de toute une série de visions et on déçoit également bon nombre d'acteurs.

3.1.4.5 Inscription d'équipements au bénéfice du quartier dans des projets d'habitat groupé

Pascale Thys accompagne la mise en œuvre d'habitats groupés qui comprennent fréquemment des espaces collectifs et équipements tournés vers le quartier. Le concept d'habitat groupé n'est pas « labellisé ». Ainsi, chaque groupement peut se définir comme tel. Une charte a été établie pour définir les objectifs et les valeurs communes des habitats groupés et donner un cadre à ceux-ci. Pour Habitat et Participation, un habitat groupé est constitué de plusieurs ménages qui font le choix d'habiter ensemble et de gérer de façon concertée et collective des espaces et/ou des biens collectifs. L'habitat groupé a une fonction sociale de par ses habitants qui y développent un projet commun. Il existe aussi des habitats solidaires, qui sont une forme d'habitat groupé. Ils ont la particularité d'accueillir au moins une personne en situation de précarité. La présence d'habitat groupé peut être un réel vecteur de dynamique bottom-up dans le cadre de la création de nouveaux quartiers.

Les habitats groupés peuvent fonctionner sans équipements. Néanmoins, l'insertion d'équipements amène une réelle plus-value. En effet, ceux-ci donnent du sens et peuvent constituer de réels leviers dans la création de dynamique de quartier. Ils constituent une manière de "faire communauté". Les équipements d'un habitat groupé sont directement liés avec les objectifs et valeurs commune de ses habitants. Par exemple, l'habitat groupé "Alodgi" a été conçu pour être un lieu de vie pour les personnes en situation de souffrance mentale et souhaitant vivre de manière autonome. Cet habitat a, au rez-de-chaussée et directement en relation avec le quartier, une cafétéria/espace collectif ouverte au public. Cet équipement a radicalement fait évoluer l'image que les habitants du quartier avaient sur ce type de fragilité mentale. L'habitat "Bois del Terre" est lui, plus guidé par une envie commune de vivre proche de la nature. Les habitants partageant un potager bio et gèrent un élevage de petits animaux (poules, ...)

Certains équipements d'habitats groupés accueillent même des activités économiques ou peuvent être gérés par des personnes extérieures au logement. Ainsi, la ferme du Hayon s'est développée autour d'une coopérative. L'habitat groupé "Bénédi", s'est doté d'une piscine, d'un dojo, ainsi que d'une salle de spectacle gérée par une asbl. Enfin, les habitants du Vercors se partageant, en plus de leur logement privé, une maison collective où ils peuvent organiser des événements (familiaux, privés, publics, etc.) Ils la louent également aux habitants du quartier qui en auraient besoin.

3.1.4.6 Le Community Land Trust, une structure ouverte sur le quartier, par Orlando Sereno Regis,

Orlando Sereno Regis fait partie de la plateforme Community Land Trust de Wallonie « CLT Wallonie ». Le Community Land Trust est un outil qui vise à faciliter l'accès au logement en dissociant la propriété de l'immeuble de celle du sol. Le sol reste la propriété du CLT. Ce modèle veille à assurer une mixité fonctionnelle du bâti sur les terrains acquis par le trust suivant les besoins du quartier.

Les CLT sont gérées au moyen d'une organisation démocratique. Les personnes impliquées dans la vie du CLT font parties de l'organe décisionnel structuré en trois groupes : les habitants, les pouvoirs publics ainsi que les autres parties prenantes (voisins, investisseurs, société civile, etc.). La plateforme accompagne les personnes désireuses de se lancer dans ce type de projets. Dès le début, les membres du CLT sont amenés à se questionner sur les besoins des futurs habitants et vers les besoins du quartier pour établir leur programmation.

Tout au long du processus, différents ateliers et activités multi-acteurs sont organisés pour favoriser les rencontres et échanges de vue. Les méthodologies, thématiques et personnes présentes varient selon les temporalités et les objectifs visés. Certains ateliers sont mixtes (futurs et actuels habitants), tandis que d'autres sont réservés aux futurs habitants. Différentes présentations du projet sont aussi organisées pour les habitants quartiers.

Le développement de l'autonomie et des capacités des membres du CLT à prendre part au projet dans toutes ses étapes est un objectif moteur. Ainsi, plusieurs ateliers sont organisés afin qu'ils puissent se saisir des questions techniques, administratives, mais aussi relevant de la gestion commune. Différentes visites dans d'autres projets d'habitats groupés et d'équipements qu'ils incluent sont organisées.

Avant de choisir un architecte ainsi qu'un promoteur, les futurs habitants sont encadrés tout au long de 6 ateliers pour réaliser un cahier de leurs besoins et de recommandation. Ils sont amenés à se projeter sur leur logement idéal, et réfléchissent déjà à la question du "vivre ensemble". La participation des membres est continue et ils participent au suivi du chantier. Tout au long de la construction, des présentations du projet aux quartiers voisins sont organisées. La plateforme reste disponible après l'installation pour les projets de CLT pour toutes les questions liées à la gestion, qu'elle soit technique, administrative, ou qu'elle relève du "vivre ensemble".

En conclusion, le CLT est bien plus qu'un outil de production de logement moins cher. Il peut être considéré comme un réel outil de développement territorial et de participation citoyenne.

3.1.4.7 Des projets collectifs citoyens soutenus par la Ville, par Françoise Fassiaux

Françoise Fassiaux est bourgmestre de la Ville de Chimay. Elle présente un outil budget participatif permettant de soutenir des projets collectifs citoyens. Le projet est né de la volonté du politique. Il est financé par le biais d'une taxe éolienne. L'outil a trois objectifs :

- Développer des projets dans chaque village
- Donner le pouvoir d'initiative et de choix aux citoyens
- Renforcer le tissu associatif

Concrètement, un appel à projets est communiqué aux habitants. Du 1^{er} octobre au 31 décembre, des citoyens ont la possibilité de se rassembler en ASBL ou associations de fait pour proposer un projet. Une enveloppe de 4.000€ est dévolue pour un projet par village. Il y a 14 villages en tout. Pour que le projet soit éligible, le projet doit répondre à l'intérêt public et concerner le village dans lequel ses initiateurs habitent. Le projet ne peut pas correspondre à une mission communale de base.

Le processus de sélection débute par le dépôt du projet et l'analyse par l'administration. Cette analyse consiste essentiellement à vérifier que le projet respecte les critères d'éligibilité. Ensuite, une réunion participative est organisée dans chaque village : les porteurs de projet viennent présenter leurs projets. Les habitants du village peuvent voter pour le projet qui les convaint. Les élus n'ont pas droit de voter. Lorsqu'un seul projet est présenté pour un village, celui-ci doit obtenir une majorité des 2/3 des personnes présentes. Si plusieurs projets sont présentés, une sélection est réalisée en cascade en fonction des suffrages. Le conseil communal vote la subvention octroyée. 70% du montant est délivré après la sélection du projet. Les 30% restant sont libérés une fois le projet réalisé. Les projets mis en place concernent le mobilier urbain, des projets d'aménagement extérieur, ... Le dispositif est intéressant et permet aux citoyens de prendre conscience du travail administratif et de préparation nécessaire pour pouvoir réaliser des projets d'intérêt public, tel que le ferait une administration communale. L'outil permet de responsabiliser le citoyen.

3.1.4.8 *En attendant les habitants : des espaces publics évolutifs ? Le parc de la porte de Ninove et autres exemples, par Christophe Mercier*

A Bruxelles, des habitants ont été impliqués dans un projet de parc évolutif à la porte de Ninove suite à une mobilisation spontanée : à la suite de la présentation du projet de réaménagement du parc lors de l'enquête publique en 2011, un groupe d'habitant s'est formé pour manifester son opposition⁷. Il déplorait entre-autres le manque de qualité de l'espace vert et public⁸ (proximité du trafic automobile, abattage des arbres existants...)⁹. Ensemble, ils ont élaboré une vision et des recommandations pour le parc (espaces verts, mobilité, connexion avec les quartiers avoisinants...). Ils ont réclamé que le processus de conception et de programmation soit revu et que les habitants puissent en faire partie. Ils ont également souhaité que le parc puisse évoluer.

Les réclamations ont été entendues de sorte qu'en novembre 2016, des ateliers ont été organisés par les porteurs de projet avec les futurs usagers du parc : une soirée sur la structure de verdure du parc, une seconde consacrée aux sentiers et traversées vers les quartiers avoisinants, et une troisième sur les différents usages et le caractère évolutif du parc. Le processus participatif a été confié à l'association momentanée des bureaux Suede36 et Baseland¹⁰. Ce parc étant situé en bordure d'un nouveau quartier en projet, avant d'arrêter définitivement certains aménagements et cheminements, il est prévu d'attendre que les logements soient construits et habités et de se livrer à l'observation des pratiques habitantes... Par la suite, le but est d'étendre le volet participatif¹¹ qui sera géré par Bruxelles-Environnement en impliquant les futurs usagers dans la réalisation et la gestion de ce parc.

3.1.4.9 *Le rôle d'une plate-forme participative numérique : l'aménagement du Kapermolen park à Hasselt et autres exemples, par Mathieu Levoir*

Les technologies actuelles de communication et de gestion de données favorisent l'émergence de nouvelles manières de faire de la participation. Des expériences pilotes fleurissent dans de nombreuses villes et de nouveaux acteurs spécialisés dans ce domaine proposent leurs services aux municipalités ou entreprises privées. Les domaines dans lesquels ces technologies sont utilisées en appui à la participation citoyenne peuvent aller de l'aménagement d'un espace particulier à des propositions à l'échelle d'une ville. L'administration communale de Hasselt a interrogé ses citoyens sur le réaménagement du Kapermolenpark par le biais d'une plateforme participative numérique¹². « *Plus de 3.000 Hasseltois se sont ainsi exprimés à propos du réaménagement du parc sur le site kapermolen.hasselt.be* » « *Ils pouvaient voter pour ou contre les propositions formulées par la ville avec des experts : plus ou moins d'espaces d'eau, présence du Wi-Fi ou non dans le parc, des sentiers plus longs, etc. Plus de 400 citoyens en ont profité pour avancer leurs propres propositions. Celles-ci ont également été soumises au suffrage des Hasseltois.* » Les suggestions les plus populaires ont été relayées vers le bureau d'études chargé de l'aménagement.

⁷ Site officiel du "Comité Porte de Ninove" <http://www.porteninovepoort.be/fr/>

⁸ Comité Porte de Ninove, "Remarques sur la demande de permis d'urbanisme pour l'aménagement des espaces publics à la Porte de Ninove" septembre 2011

⁹ Comité Porte de Ninove, Remarques sur la demande de permis d'urbanisme pour l'aménagement des espaces publics à la Porte de Ninove, septembre 2011, disponible en ligne sur <http://www.porteninovepoort.be/docs/Remarques%20sur%20le%20projet%20de%20r%C3%A9am%C3%A9nagement%20de%20la%20porte%20de%20Ninove.pdf> (consulté en ligne le 8/12/2017)

¹⁰ <http://celinefremault.be/fr/le-projet-de-nouveau-parc-a-la-porte-de-ninove-approuve>

¹¹ <http://www.suede36.be/fr/content/un-parc-%C3%A9volutif-%C3%A0-la-porte-de-ninove>

¹² <https://smartbelgium.belfius.be/fr/hasselt-facilite-la-participation-citoyenne-via-une-plateforme-numerique/>

La plupart des habitants ne voulaient pas en voir disparaître le caractère vert, ce qui a poussé la ville à vouloir le classer en zone naturelle. Et à la demande des étudiants, on placera des hotspots mobiles afin qu'ils puissent y surfer sur internet. La ville pense à prolonger et étendre l'expérience en plaçant tous ses parcs en permanence sur la plateforme, afin que les citoyens puissent proposer des suggestions et des idées toute l'année. Cela dit, la voie numérique sera toujours combinée à des enquêtes 'papier' et il n'est pas question d'abandonner les réunions d'information. « *Nous constatons qu'avec la plateforme numérique, nous touchons surtout les jeunes habitants: il est donc nécessaire de continuer à employer des techniques classiques pour les personnes plus âgées* », conclut Valerie Del Re, l'échevine en charge du dossier.

Les plateformes numériques, dont l'usage se développe aujourd'hui, sont un outil intéressant pour faire remonter auprès des élus et administrations les attentes majeures des citoyens. Par ce biais, ceux-ci peuvent s'informer et exprimer leur avis quand cela leur convient, alors que les soirées d'information et les visites ne touchent que les personnes qui se déplacent. À terme, on atteint donc un plus grand nombre de personnes, et d'une manière moins lourde pour l'administration communale. Cet outil doit néanmoins être utilisé avec précaution et pensé au sein d'une stratégie participative plus globale pour ne pas tomber dans les travers d'une politique du « like ». En effet, en dépit de l'existence de forums, ces applications utilisées seules restent en deçà de l'idéal de l'agora et de la démocratie participative dont le débat est la pierre angulaire.

3.1.4.10 La participation dans le cadre des écoquartiers en France : enseignements d'une recherche évaluative, par Jodelle Zetlaoui-Léger

Jodelle Zetlaoui-Léger présente le cas de l'éco-quartier Danube à Strasbourg. Il est important de replacer ce cas d'étude dans un contexte historique marqué tout d'abord par les « luttes urbaines ». En effet, de 1968 à 1981, un mouvement international se forme contre un urbanisme technocratique. En 1970, avec la naissance de l'écologie politique, c'est un large mouvement de contestation environnementale qui se construit en Europe. La « concertation citoyenne » est institutionnalisée en 1976 en France. En 1981, la France inscrit la participation des habitants comme moyen d'intégration sociale dans les quartiers populaires, dans la politique de la Ville. Lors de la Conférence de Rio, en 1992, la participation citoyenne est affirmée comme principe fondamental du développement durable.

En quoi consiste la participation citoyenne entre 1996 et 2008 ? Au départ, la loi prévoit un certain niveau d'implication des habitants dans les projets urbains. La concertation est légalement une obligation : dans les faits, les démarches en restent le plus souvent au stade de l'information. Certaines pratiques sont qualifiées d'approches « comptables » de la participation : on constate en effet la multiplication des outils sans qu'il y ait de véritables interférences avec les processus de décision.

Début des années 2000, la France marque sa volonté de promouvoir un développement urbain soutenable et la participation citoyenne. En 2002, la France ratifie la Convention d'Aarhus. Entre 2007 et 2009, elle lance le Programme national des EcoQuartiers lors de la Grenelle de l'Environnement. L'Etat français s'engage à réaliser des écoquartiers avant 2012. Un premier appel à projets est lancé en 2009, suivi d'un second en 2012. La même année, un label national « EcoQuartier » est créé. C'est en 2013 que la campagne de labellisation débute : 13 labels et 32 diplômes « Engagé dans la labellisation » sont décernés. Une évaluation du processus est organisée en 2017.

Jodelle Zetlaoui-Léger présente le second point de son intervention axée sur l'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France. Cette présentation est le fruit d'une recherche menée dans le cadre du programme Concertation Décision Environnement (MEDDTL).

En 2010, 142 projets étaient en cours de réalisation. Leurs caractéristiques étaient les suivantes :

- Concernant la localisation
 - 75 % en centre urbain ou en première couronne
 - 13 % en péri-urbain
 - 12 % en milieu rural
- Concernant les actions menées
 - 24 % : réhabilitation/rénovation
 - 43 % : transformations de friches
 - 33 % : extension urbaine

Dans plus de 70% des cas le niveau consultatif est peu ou n'est pas dépassé au cours du projet d'écoquartier. Dans 20 % des cas, on retrouve des démarches de coproduction associées à une approche ambitieuse et transversale du développement durable.

Pour J. Zetlaoui, les habitants sont encore rarement appliqués sur l'ensemble du processus de programmation-conception et sur les différents objets d'aménagement. Les espaces publics et plus précisément les espaces verts sont les plus petits dénominateurs communs aux expériences participatives les plus avancées (56 % des opérations)¹³. En revanche, les habitants ont été sollicités dans moins d'un quart des cas au sujet de la programmation ou de la conception des logements¹⁴ et seulement dans 6 cas sur 50 dans leur gestion. Cependant, on observe un renouveau de l'habitat participatif qui est présent dans 10 % des opérations.

Les habitants participent également peu à la réflexion sur l'implantation des commerces. Ces objets ayant la particularité d'être les plus soumis aux logiques de production normalisée et de rentabilisation des promoteurs. L'élaboration du plan-masse est également un aspect des projets sur lequel les habitants sont plus rarement invités à intervenir, celui-ci restant le plus souvent du ressort exclusif des maîtres d'œuvre urbains⁵.

Dans les démarches les plus avancées, la participation est perçue comme génératrice d'innovations. Les opérations pour lesquelles les modalités d'implication des habitants ont été les plus importantes ont conduit à revoir les ingénieries de projet : études, systèmes d'acteurs, processus, etc.

¹³ Le thème de la participation à la conception (et à la gestion) des espaces publics, fait l'objet d'une fiche spécifique.

¹⁴ A ce sujet, nous renvoyons à la fiche sur l'habitat groupé comme outil de dynamisation.

3.2 QUELQUES ENSEIGNEMENTS DU SEMINAIRE PARUS DANS LA DERNIERE LETTRE DE LA CPDT

Une participation dont l'objectif oscille entre écoute et recueil des besoins, sensibilisation à des modes d'habiter durables, facilitation de l'acceptation des projets et responsabilisation citoyenne

A la recherche des futurs habitants

Pour mener la participation, une difficulté souvent mentionnée est l'absence initiale des futurs habitants, alors qu'on cherche à créer un quartier (logements, équipements, espaces publics, ...) qui réponde à leurs besoins. D'où l'établissement de stratégies pour pallier tant que faire se peut cette absence : recourir aux listes d'attente de candidats à une location ou acquisition dans le logement public, chercher des personnes intéressées par voie de presse, joindre les personnes ayant manifesté leur intérêt au départ d'annonces immobilières, lancer un appel à candidatures pour un premier habitat groupé en autopromotion susceptible de dynamiser le quartier, ...

Cette recherche des futurs habitants ne doit toutefois pas occulter une autre question essentielle : celle d'une insertion optimale du projet dans le tissu existant, qui nécessite de mobiliser riverains, comités locaux et associations.

De l'importance des images

Ces projets d'ampleur commencent souvent par susciter les résistances des riverains. Aussi la communication constitue-t-elle une dimension essentielle. Il arrive que certains visuels proposés au stade d'une première réflexion stratégique (master-plan, RUE (futur SOL)) suscitent le rejet, sans que le public ne réalise qu'il s'agit d'esquisses. Des représentations plus abouties et des vues d'ambiance pourront donner une vision du projet plus acceptable.

Faciliter l'acceptation des projets ?

L'image et l'appropriation préalable du territoire où va venir s'insérer le quartier influent sur son acceptation : si le voisinage ne demande qu'à faire table-rase de certaines friches dévalorisées ou abritant des pratiques marginales, des prairies et espaces naturels par exemple vont souvent constituer un paysage cher au cœur des riverains, contribuant à l'attractivité résidentielle des lieux. Un même projet ne sera pas reçu de la même manière dans ces deux types de territoires.

La référence aux possibilités de logement offertes par le projet pour les jeunes générations natives de la localité peut s'avérer un argument en faveur du principe de la construction d'un nouveau quartier. La question des prix de vente reste alors essentielle dans de nombreuses communes où acquérir n'est plus possible pour les « enfants du pays ».

A côté de l'existence-même du projet, ses caractéristiques morphologiques et sociologiques (le type de clientèle visé) ainsi que leur degré d'harmonie avec le tissu urbain et social existant vont également influencer sur les réactions de la population.

Sensibiliser à des comportements plus durables

Les quartiers nouveaux sont vus aujourd'hui par les pouvoirs publics comme porteurs de modes d'habiter différents, économes en énergie, privilégiant la mobilité douce, ... Une série de caractéristiques de ces quartiers sont destinées à accueillir ou permettre ces nouveaux modes de vie. Cependant, leur survenue ne va pas nécessairement de soi et les usages ou les appropriations des lieux ne se font pas toujours dans le sens espéré. D'où la recherche de sensibilisation aux comportements à adopter pour un bon usage du quartier qui aille dans le sens de pratiques plus durables.

Responsabiliser les citoyens

L'idée est également de donner une large place aux initiatives collectives citoyennes et à leur prise en charge dans la durée par des collectifs autogérés, en dialogue le cas échéant avec les pouvoirs publics.

Une participation passant par des médiations

Le recours à des médiateurs professionnels est souvent jugé indispensable pour mener la démarche participative lors de l'élaboration de nouveaux quartiers, pour des raisons de professionnalisme et de neutralité. Une démarche originale, proposée par l'association « 7 milliards d'urbanistes » consiste à mobiliser et former des habitants pour aller à la rencontre de leurs semblables, munis de tablettes tactiles qui aideront à récolter des images exprimant la vision de citoyens, sur le devenir de certains espaces. Le recours à des plateformes participatives en ligne se développe et a pu par exemple permettre de récolter de nombreuses suggestions citoyennes pour l'aménagement d'un parc à Hasselt.

Le recours à des médias multiples pour toucher des publics multiples

Les médias numériques permettent assez rapidement de récolter de nombreuses réactions, et d'exprimer de grandes tendances. Ils touchent majoritairement un public jeune, alors que les réunions publiques de consultation, visites et ateliers thématiques rassemblent plus facilement des personnes en dehors de la vie active... Ceci plaide en faveur d'une diversité de stratégies et moyens de communication adaptés aux différents publics.

3.3 FICHES THEMATIQUES ET D'EXPERIENCE

Des fiches thématiques et d'expérience ont été produites suite au séminaire. Elles sont au nombre de 4 :

- « Participation citoyenne : enjeux, concepts et recommandations » : Une première fiche introduit la participation citoyenne au travers ses enjeux et ses objectifs. Elle présente également une typologie des processus participatifs institutionnels, fondée sur les niveaux de participation correspondants et les critères indispensables à la réussite de ces processus.
- « Concevoir une offre participative tout au long du projet » : Une seconde fiche répond au souhait des participants du premier séminaire de disposer d'informations pratiques pour la mise en place de projet. Elle se focalise sur les aspects pratiques de la conception d'un processus de participation citoyenne.
- « Participer à l'aménagement et à la gestion des espaces publics » : L'espace public est le sujet type en matière d'expérimentation de la participation citoyenne. Il est un lieu potentiel de rencontre et de cohésion sociale. Il est dès lors susceptible de faire l'objet d'une attention particulière des habitants et autres usagers. La troisième fiche est ainsi consacrée à la participation à l'aménagement et à la gestion de l'espace public.
- « L'habitat groupé : un outil de dynamisation d'un quartier nouveau » : Une quatrième fiche aborde l'habitat groupé ou participatif, comme vecteur de participation citoyenne et de dynamisation de la cohésion sociale au sein d'un quartier, notamment à travers la mise à disposition d'équipements collectifs.

Les 4 fiches sont incluses dans le rapport ci-après. Ces fiches seront amenées à être mises à jour dans les prochaines années.



PARTICIPATION CITOYENNE : ENJEUX, CONCEPTS ET RECOMMANDATIONS

Une définition de la participation parmi d'autres

La participation des citoyens à la vie communale est l'action de prendre part, collaborer, contribuer à la construction de réponses aux besoins de la collectivité et/ou des divers groupes qui la composent.

POURQUOI PRÔNER LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS L'ÉLABORATION DES « QUARTIERS NOUVEAUX » ?

LES ENJEUX DE LA PARTICIPATION

Les enjeux de la participation citoyenne dans les projets de quartiers nouveaux relèvent de quatre sphères principales : la société, le quartier, les citoyens, et le projet en lui-même :

- Une vision de société démocratique et inclusive :

La participation locale contribue à améliorer la démocratie représentative par une meilleure communication qui peut mener à l'instauration de débats sur des projets concrets. Elle contribue également à promouvoir le lien social et la création d'acteurs collectifs appelés à jouer un rôle dans la société. Enfin, à l'ère du développement durable, la participation est recherchée pour concrétiser la dimension sociale et citoyenne du concept, à côté de ses dimensions environnementale et économique.

- Une vision du quartier comme lieu de vie approprié et pris en charge collectivement par ses habitants :

Le sentiment d'appartenance communautaire créé ou renforcé par l'utilisation de méthodologies de participation collective est de nature à élargir et développer plus encore la participation et à faciliter l'émergence de groupes porteurs de projets susceptibles d'apporter des réponses aux besoins du quartier.

- Une visée de promotion de la citoyenneté :

Grâce à son potentiel pédagogique, la participation permet de sensibiliser à des comportements et modes d'habiter plus durables, et contribue à accroître l'autonomie et l'engagement de citoyens mieux formés pour agir.

- Une approche centrée sur les projets, dans une visée d'amélioration, d'intégration et de valorisation de ceux-ci :

- Amélioration par l'apport de connaissances et points de vue relevant de l'expertise des habitants et des forces vives locales. Cela peut conduire à améliorer l'efficacité de la démarche et à démultiplier le potentiel de réflexion et d'action, notamment par la mobilisation de compétences externes à l'équipe chargée de réaliser la mission ;

- Meilleure intégration du projet facilitée par une meilleure communication, l'ouverture à l'expression des riverains, l'instauration d'un dialogue entre les acteurs ;

- Valorisation du projet également : nos quartiers nouveaux se veulent exemplatifs, jusque dans leur processus de conception et de gestion, optimisés en recourant à la participation citoyenne.



Crédits : CREAT

Quatre objectifs principaux justifient le recours à la participation citoyenne sur le terrain des quartiers nouveaux aujourd'hui, en écho aux préoccupations concrètes des acteurs :

- Répondre aux besoins des futurs habitants

Afin que le quartier soit réellement approprié, on cherche à ce qu'il réponde au mieux aux besoins des futurs habitants. Une difficulté souvent mentionnée est l'absence initiale de ces futurs habitants. D'où l'établissement par les acteurs de stratégies pour pallier cette absence : recourir aux listes d'attente de candidats à une location ou acquisition dans le logement public, chercher des personnes intéressées par voie de presse, joindre les personnes ayant manifesté leur intérêt au départ d'annonces immobilières, lancer un appel à candidatures pour un premier habitat groupé en autopromotion susceptible de dynamiser le quartier...

- Favoriser l'intégration des projets et l'adhésion des riverains

Les « grands projets » commencent souvent par susciter les inquiétudes du milieu local. Il faut veiller à ce que les quartiers nouveaux ne deviennent pas des adjonctions artificielles ou des enclaves fermées sur elles-mêmes, mais rentrent en synergie avec l'espace environnant et le reste de la ville ou du village. Viser une insertion optimale du projet dans le tissu existant nécessite de dialoguer avec les riverains, comités locaux et associations. La concrétisation des programmes se fera d'autant plus facilement que les acteurs locaux s'en sentiront co-responsables et partageront les objectifs poursuivis. Il faut néanmoins éviter une « instrumentalisation » de la participation des citoyens, qui serait réduite à un moyen de mise en œuvre des finalités publiques ou de réalisation des projets des promoteurs.

- Sensibiliser à des modes d'habiter innovants et plus durables

Les quartiers nouveaux sont vus aujourd'hui par les pouvoirs publics comme porteurs de modes d'habiter différents, économes en énergie, privilégiant la mobilité douce, accueillants pour la nature et la biodiversité... Une série de caractéristiques de ces quartiers sont destinées à accueillir ou permettre ces nouveaux modes de vie. Cependant, leur implémentation ne va pas nécessairement de soi et les usages ou les appropriations des lieux ne se font pas toujours dans le sens espéré. D'où la volonté de sensibiliser aux comportements à adopter pour un bon usage du quartier qui aille dans le sens de pratiques plus durables. Grâce à certaines démarches participatives, il est possible de sensibiliser les citoyens à « habiter » autrement.

- Favoriser les initiatives citoyennes

L'idée est de donner une large place dans les futurs quartiers aux initiatives collectives citoyennes et à leur prise en charge dans la durée par des collectifs autogérés, en dialogue le cas échéant avec les pouvoirs publics.



Crédits : CREAT

TPOLOGIE DE LA PARTICIPATION INSTITUTIONNELLE

Trois formes principales de participation institutionnelle (ou organisée comme cadre d'échange par les pouvoirs publics et/ou les concepteurs de projet) peuvent être distinguées : la mise en débat des politiques et des projets par le biais de la consultation et de la concertation, la coproduction ainsi que l'appui aux projets des habitants.

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE LA PARTICIPATION:

Préalablement à la mise en place d'outils et méthodes, il importe de clarifier le niveau de participation visé :

0. L'INFORMATION COMME ÉTAPE PRÉALABLE À LA PARTICIPATION INSTITUTIONNELLE

Avant d'envisager toute forme de participation, l'information sur les projets concernés et les modalités du processus de prise de décision doit être considérée comme un préalable indispensable, le plus en amont possible. Une attitude d'information continue, y compris sur ce qui est fait des avis et propositions émanant des citoyens, devra idéalement être présente tout au long des étapes du projet.

1. LA CONSULTATION

Il s'agit d'un processus de communication bilatéral visant à recueillir l'avis de la population sur un projet, ce qui suppose à la fois une information sur le projet et un recueil de réactions à son sujet. Les autorités locales gardent le pouvoir de décision et se donnent la liberté de prendre en compte les éléments qu'elles jugent pertinents.

La consultation peut prendre plusieurs formes :

- **Consultation directe, ouverte à tous** (par exemple sous forme d'enquête publique, de consultation populaire communale, de réunion publique de consultation,...). Ces formes de consultation ouvertes à tous donnent cependant lieu à un filtrage de fait des participants dû à l'absence de certaines catégories de population, réduisant la représentativité du groupe consulté. Il importe donc de pouvoir caractériser les participants et évaluer la représentativité du groupe consulté.
- **Consultation d'un échantillon le plus représentatif possible** de la population (à l'instar d'un panel de citoyens ou de certaines enquêtes,...). L'accent est mis cette fois sur la représentativité de l'échantillon des personnes consultées, ce qui peut se faire parfois au détriment de la participation des forces vives et des acteurs organisés du territoire, ainsi que de l'ouverture à tous.
- **Consultation de représentants de la population** (à travers des conseils ou commissions consultatives communales, ou des associations émanant de la population). Cette approche permet d'impliquer des forces vives et les membres d'associations diverses, mais laisse de côté les citoyens moins engagés. La potentielle surreprésentation de personnes très impliquées localement et le manque de représentativité et de lien avec la base des instances consultées peuvent également constituer une menace.

Un exemple de consultation : le panel de citoyens

Un panel de citoyens vise à confronter un échantillon de non-spécialistes à une question de société complexe en vue d'éclairer les pouvoirs publics et la population sur les enjeux liés aux décisions à prendre et de produire des recommandations en la matière. Après le recrutement d'un panel de volontaires (sélection le plus souvent suite à un appel dans la presse ou par un institut de sondages) une phase d'information et de formation des participants est organisée. Ils sont ensuite impliqués dans le choix des interlocuteurs qui seront conviés lors du travail en panel et dans la réflexion sur les questions à leur poser. Après une phase d'interaction avec ces interlocuteurs, le panel débattre et fait part de ses conclusions et recommandations.

Conditions de réussite

Pour que la consultation se passe dans les meilleures conditions, on insistera sur l'importance de favoriser l'information préalable, le débat, la délibération afin d'aider les participants à réagir sur base d'une réflexion élargie et d'éviter les travers d'une réaction non informée.

On se souciera aussi d'obtenir une diversité suffisante des interlocuteurs pour recueillir l'avis des différentes catégories de la population, et obtenir une représentativité acceptable des résultats.

Il importe de consulter le plus en amont possible du processus de décision afin de permettre l'intervention de la population à un stade où le projet peut encore être réorienté, tout en réitérant la démarche aux étapes suivantes, pour éviter que les habitants ne soient « *désappropriés* » du visage final du projet.

Il importe également d'informer d'emblée du statut qui sera donné à l'expression citoyenne, notamment le fait que la démarche ne lie pas les décideurs, afin d'éviter toute méprise des personnes sollicitées à propos des retombées de la participation sur la prise de décision.

Pour préserver à la consultation sa crédibilité, les pouvoirs publics gagneront cependant à s'en inspirer au maximum et à justifier pourquoi le cas échéant ils s'écartent de certains résultats et avis.

2. LA CONCERTATION

La concertation quant à elle suppose un rapport plus égalitaire entre les parties en cause que la consultation. Les représentants de la population deviennent en quelque sorte des partenaires de la décision. Les réunions de concertation ont donc un objectif plus ambitieux que de simples réunions de consultation : celui d'un échange de points de vue dans le cadre d'une situation réellement ou potentiellement conflictuelle, permettant dans le meilleur des cas d'arriver à un consensus.

Ouvrant le processus décisionnel aux principaux acteurs concernés, le processus de concertation est délicat à gérer et n'est pas exempt d'un risque d'échec ou d'absence de consensus. Son bon déroulement est facilité par la présence d'un médiateur.

Une concertation réussie permet :

- le débat et l'échange d'arguments ;
- l'affinement de la compréhension des problèmes et des positions de chacun ;
- la gestion des conflits, l'évolution vers un consensus et en conséquence la qualité de l'adhésion des partenaires et une mise en œuvre facilitée de la décision ;
- l'amélioration du projet suite à cette démarche et donc une meilleure qualité de la décision.

La tenue de réunions de concertation peut amorcer, si la confiance est présente, la création d'un comité d'accompagnement de projet qui prolongera la démarche de dialogue dans le long terme.

- **La nécessité de trouver une solution**, ainsi que l'existence d'une volonté des parties d'entrer en négociation plutôt que de s'imposer par la force sont des facteurs favorables à la réussite de la démarche.

- **Une gestion professionnelle et transparente** du processus de concertation semble indispensable. Il importe de clarifier les règles du jeu, ce qui est négociable, qui décide.

- **Un bon processus de représentation** : encouragera la nomination par chaque partie de ses représentants, en évitant les « doubles casquettes », et l'établissement d'une réelle relation entre les représentants en négociation et leurs mandants.

- **La création d'un climat de confiance** doit survenir assez tôt dans le processus : un vécu négatif prolongé et exacerbé peut se révéler difficilement surmontable. Un vrai processus de concertation nécessite aussi une certaine durée ; prévoir un travail préparatoire à une séance de concertation officielle permet de limiter celle-ci à une réunion plus courte et moins conflictuelle.



Crédits : CREAT

3. LA COPRODUCTION

La coproduction s'inscrit dans un modèle de conception négocié. Une conception collective du projet s'établit dès le départ entre divers acteurs publics et privés du territoire, qui peuvent en être considérés comme les forces vives, sans que l'un des partenaires présente et soumette à la discussion un projet préexistant. Les pouvoirs publics ne viennent pas avec une vision précise du projet, mais acceptent d'entrer dans une dynamique de réflexion et de choix d'orientations partagée avec d'autres acteurs.

Une telle participation suppose la structuration du processus en différents lieux de dialogue où les acteurs interagissent : réunions avec les représentants des différents acteurs, groupes de travail travaillant en relais avec eux, forums ou assemblées générales ouverts à tous pour permettre un élargissement du processus et soumettre à la population dans son ensemble les projets en évolution...

On peut recourir à la coproduction pour l'élaboration de projets localisés tels que l'aménagement d'un espace public, d'un service à la population,... On pense ainsi aux ateliers publics d'urbanisme ou ateliers de travail urbain qui réunissent élus, professionnels et habitants autour de la conception en commun d'espaces publics.

Le processus d'apprentissage issu du travail en commun aboutit à un renforcement de la capacité des acteurs, et à la création de réseau. La démarche peut également permettre de pérenniser de nouvelles modalités de collaboration entre les habitants et les autorités communales.

Conditions de réussite

Pour qu'une maturation des projets et une évolution vers plus de globalité et de cohérence se produisent sous l'effet des confrontations d'intérêts et de savoirs différents, il faudra non seulement favoriser la diversité des participants mais aussi faciliter leur expression et leur confrontation.

Un enjeu important est de donner un poids suffisant à la parole des habitants par rapport aux autres acteurs, par exemple en les intégrant à la définition des « règles du jeu », en les poussant à se structurer, en veillant à une animation neutre et professionnelle des réunions.

On observe bien souvent que le groupe actif n'est pas réellement représentatif de la population. Afin que le travail en partenariat au sein d'un groupe actif ne se limite pas à une réflexion à huis-clos, il est utile d'associer d'une autre manière (réunions plénières, questionnaires, ...) le reste de la population au processus. Cela permettra de tester si le soutien des projets est suffisant et s'ils répondent effectivement aux besoins.

Le processus de coproduction en lui-même nécessite une structuration et l'attribution d'une fonction de coordination. L'instauration de groupes de travail est une démarche intéressante ; on cherchera à couvrir les divers sujets pertinents, tout en évitant une trop grande sectorialisation : les groupes doivent interagir entre eux et travailler en dialogue avec une structure plus générale afin de préserver une approche globale et transversale.



Crédits : CREAT

4. L'APPUI AUX PROJETS DES HABITANTS

Le but visé ici est d'apporter un appui à des projets conçus par les citoyens, ceux-ci n'étant pas considérés comme demandeurs face à des actions menées par la commune, mais comme acteurs et initiateurs de projets. Dans certains quartiers un travail préalable d'aide à l'émergence et d'accompagnement des projets est nécessaire. Il s'agit alors d'aider les groupes à définir leurs besoins tout en prenant des décisions et en se dotant de mécanismes destinés à les satisfaire.

De nombreuses initiatives naissent au sein de la population et sont à encourager car elles répondent aux besoins de tout ou partie de la collectivité ; leur soutien peut s'organiser par la diffusion d'un appel à projets suivi d'une sélection et du financement et/ou de l'accompagnement (technique, organisationnel,...) des projets sélectionnés. Il est intéressant de constater que certains groupes se lancent dans des projets principalement à cause de l'opportunité de soutien qui leur est fournie ; on obtient donc un effet de dynamisation des réalisations sur le terrain.

L'organisation d'appels à projets en direction des habitants peut également s'effectuer dans le cadre du budget communal ou à l'initiative d'organismes d'utilité publique.

La concrétisation rapide de réalisations permise par ce système peut aussi être un instrument de maintien de la mobilisation dans une phase d'essoufflement d'un processus participatif.

Conditions de réussite

Pour éviter les privilèges et la confiscation du système par certains groupes d'habitants, il importe de diffuser largement les appels à projet et de prévoir des critères de sélection objectifs.

Faciliter la prise en charge de ses besoins par la société civile organisée est une attitude positive du moment qu'elle ne consacre pas la démission des pouvoirs publics. Ceux-ci gardent un rôle de coordination, de mise en cohérence des projets et ils sélectionneront et financeront les projets qui cadrent avec leurs objectifs. Par ailleurs, une série de projets restent bien sûr de leur ressort.



La pépinière durable, la «Pousse qui Pousse» apporte un soutien pratique et matériel aux projets de verdurisation du quartier. Crédits : CREAT

DES ATTITUDES PROPICES À UNE PARTICIPATION FRUCTUEUSE

Au-delà des méthodes et techniques employées pour mettre en oeuvre la participation des habitants, un certain nombre d'attitudes transversales gagnent à être utilisées pour que le processus se déroule au mieux et porte ses fruits :

Viser la transparence et soigner la relation avec les citoyens

La participation se déroule sur un fonds relationnel dont l'incidence est non négligeable... La volonté politique est indispensable. Une attitude ouverte et franche de la part de l'autorité communale impose le respect même si par ailleurs elle prend des options fermes quant à la défense de certains principes ou options. Par contre, des expériences participatives peu crédibles menées dans le seul but de faire bonne figure auprès de la population auront un impact défavorable sur les tentatives ultérieures de nouer le dialogue.

Il importe d'annoncer clairement les règles du jeu et la suite qui sera donnée à la parole des citoyens. Les contraintes auxquelles le pouvoir communal est soumis devront être exposées d'emblée afin de ne pas éveiller d'attentes irréalistes.

Susciter la participation suffisamment en amont du processus décisionnel

Des démarches participatives intervenant ponctuellement en phase finale de projet sont peu propices à une évolution des mentalités, d'autant que l'information tardive est susceptible d'éveiller d'emblée la méfiance et de radicaliser les comportements. Ouvrir le dialogue en amont du processus décisionnel permet déjà d'éviter une série d'embûches. Les différents points de vue sont susceptibles de s'intégrer peu à peu dans le cadre d'un processus d'une certaine durée.

Recourir à une animation professionnelle

Le recours à des médiateurs professionnels est souvent un atout pour gérer ce type de démarche qui ne s'improvise pas, à la fois pour des raisons de professionnalisme et pour des raisons de neutralité favorisée par l'intervention d'un tiers entre les porteurs du projet et la population.

Dépasser les réactions de type « Nimby »

Une simple consultation sans préparation par une phase de débat et de délibération peut mener à des dérapages dans la mesure où risque de primer avant tout l'expression d'intérêts particuliers. Quelques attitudes s'imposent pour éviter ou gérer ces attitudes de rejet : informer et organiser une concertation avec les citoyens le plus tôt possible, exposer d'emblée les principes d'action ou options éthiques sur lesquels les pouvoirs publics souhaitent baser leur action, œuvrer à la gestion des conflits et à la recherche du consensus.

Encourager la motivation des habitants à participer

Les pouvoirs publics se plaignent fréquemment du manque de participation des habitants lorsqu'on les sollicite... La motivation des habitants à participer s'appuie sur les bénéfices escomptés de la démarche et le maintien de la participation à travers le temps suppose que des bénéfices en soient réellement issus. La démarche est encourageante si les citoyens expérimentent qu'ils disposent d'une capacité à influencer sur le cours des choses à travers l'apparition de résultats visibles de la participation sur le milieu local. Par ailleurs, des éléments liés au processus participatif en lui-même tels que la convivialité, le caractère festif des rencontres, le plaisir de se retrouver motivent bon nombre de candidats à la participation. Les apprentissages sont également un motif de satisfaction.

Ancrer l'offre de participation dans le quotidien et la culture des habitants

Les réunions peuvent aussi s'organiser en dehors des lieux institutionnels, dans des lieux privés ou associatifs proches, bien appropriés par la population. L'information préalable peut être diffusée dans les lieux que les habitants fréquentent, à travers leurs réseaux (newsletters, réseaux sociaux,...), par des invitations personnalisées, des toutes-boîtes... Les modalités d'organisation peuvent viser un maximum de compatibilité avec leur vie quotidienne : assurer la garde d'enfants pendant une réunion, garantir le respect d'une durée raisonnable permettant à chacun de retourner à ses occupations, ne pas prévoir de réunion le soir d'un match de football ou d'un événement local... sont des détails qui comptent.



Crédits : CREAT

Pallier les temps morts liés aux procédures administratives

Les procédures administratives différant la réalisation des projets, alors que la participation a éveillé l'espoir d'une concrétisation des attentes, sont un facteur de découragement des habitants. Dans ces situations il importe de travailler sur plusieurs projets simultanément afin que les participants puissent continuer à se mobiliser quand les premiers projets sont en attente.

Gérer les conflits

Des conflits surviennent inévitablement au cours d'un processus participatif mettant en présence des représentants d'intérêts différents. Il est important de pouvoir les gérer grâce à un savoir-faire suffisamment professionnel et de disposer de critères d'arbitrage qui permettront de trancher si nécessaire.

Articuler au mieux expertise et participation

Les décisions publiques résultent d'un double processus : appel à l'expertise de professionnels et à la participation des habitants. Ces deux dimensions sont complémentaires et gagnent à être intégrées : on tentera donc de nourrir le travail de l'expert grâce à une meilleure compréhension des opinions et pratiques des habitants et d'éclairer la réflexion des habitants par des apports d'expertise et relatifs aux contraintes techniques et juridiques à respecter dès que le besoin s'en fait sentir.



Crédits : CREAT

Prendre en compte toutes les catégories de la population et accorder une attention particulière à celles qui sont habituellement peu présentes.

Même adressées à tous, les démarches consultatives ne donnent lieu qu'à un nombre limité de réponses ; la concertation et la coproduction, de par leur nature, ne s'adressent qu'à un nombre restreint de participants. De façon générale, pour donner l'audience la plus large possible aux projets en élaboration, et ne pas perpétuer les processus d'exclusion liés à l'absence de parole de certaines catégories sociales plus fragiles, il est intéressant de multiplier les lieux et occasions de dialogue, de travailler en relais avec les associations et groupements locaux, d'utiliser les réseaux relationnels existant au sein de la population. Il est aussi important de prévoir des moments de formation pour donner les outils (techniques, juridiques,...) ainsi que dans certains cas la maîtrise du vocabulaire nécessaire à une bonne communication aux participants et ainsi pallier au mieux les différences de niveaux de compréhension.

Tenir compte des résultats de la démarche participative dans la prise de décision

Les citoyens ont besoin de sentir que leur parole est prise au sérieux. Que les positions exprimées par les habitants soient suivies ou non par les pouvoirs publics, il importe de rendre compte des suites données à la démarche participative et d'explicitier les choix des élus et professionnels. Si l'expression citoyenne est niée, l'image des pouvoirs publics en pâtira inévitablement et cela se répercutera sur les tentatives ultérieures d'associer les citoyens.

Mettre en place des structures participatives durables

Au-delà des expériences ponctuelles, il est intéressant que des structures dotées d'une mission à cet effet contribuent à perpétuer la participation des citoyens. Permanence de quartier, service en charge de la communication avec les citoyens ou de la promotion de l'action collective, conseils consultatifs, ateliers de travail urbain, conventions de collaboration avec des comités de quartier sont autant de manières d'encadrer et d'accompagner de manière durable des processus de participation des citoyens à la vie communale.

SOURCES :

¹ - CPDT *La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques* (plaquette n°3), disponible sur : <https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/plaquette3.pdf>

PRÉSENTATIONS DU COLLOQUE :

Raphaëlle Harou : «*Quartiers Nouveaux et participation citoyenne*» - Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT)
[http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/support%20introduction%20Rapha%C3%ABlle%20Harou%20\[Mode%20de%20compatibilit%C3%A9\].pdf](http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/support%20introduction%20Rapha%C3%ABlle%20Harou%20[Mode%20de%20compatibilit%C3%A9].pdf)



CONCEVOIR UNE OFFRE PARTICIPATIVE TOUT AU LONG DU PROJET

Le texte qui suit est largement inspiré des apports du séminaire sur la participation citoyenne organisé par la CPDT et la DGO4 ce 12 octobre 2017 à Namur dans le cadre du cluster « Quartiers nouveaux ». L'importance d'adopter une attitude participative tout au long du développement du projet y a été largement soulignée.

1

FICHE N°2 - Concevoir une offre participative tout au long du projet

 CPDT
déembre 2017

MISE EN PLACE DU PROCESSUS

Comment construire un dispositif participatif adapté au contexte local ? Quelques principes d'action peuvent guider la démarche.

DÉFINIR LES VALEURS-CLÉ ET LES OBJECTIFS PRINCIPAUX QUI SOUS-TENDENT LA VOLONTÉ DE PARTICIPATION ; ÉNONCER LES RÈGLES DU JEU ET LE DEVENIR DES AVIS EXPRIMÉS

Le groupe projet constitué des autorités publiques (élus et services concernés) et autres partenaires privés (promoteurs, constructeurs...) et publics (SLSP...) gagnera à expliciter ses objectifs quant à la participation citoyenne, tant en interne que vis-à-vis du public. Ces objectifs orienteront le choix du dispositif à mettre en place.

Cette volonté participative est-elle par exemple avant tout adoptée dans une perspective d'amélioration de la démocratie ? Reflète-t-elle un souci de bonne intégration du nouveau quartier dans la commune ? un souci de faire aboutir le projet, de l'améliorer, de renforcer son attractivité pour les futurs habitants ? Est-ce l'approche pédagogique qui prédomine, dans le but que le quartier soit le lieu de modes d'habiter plus durables ? Ou encore vise-t-on à stimuler la prise en charge collective du quartier par les habitants ? Les motivations locales peuvent bien sûr relever de plusieurs de ces aspects.

Pour contribuer dans toute la mesure du possible à un climat de confiance mutuelle, il importe que le niveau de participation visé (consultation, concertation, coproduction,...)¹ et les règles du jeu (notamment ce qui est négociable ou non) soient clairement énoncés, de même que le devenir des avis exprimés par la population. Ceci dit, la question de ce qui est négociable ou non ne peut être entièrement clarifiée dès le départ et pourra se préciser au fil du processus : elle relève de contraintes émanant de l'administration communale et du pouvoir politique local, qui pour une part se positionneront en fonction de l'évolution du projet et des mobilisations des riverains, de négociations avec les promoteurs par exemple sur la densité du projet, tout comme de contraintes techniques que l'on découvrira avec les auteurs de projet.



EVALUER L'INTÉRÊT DE RECOURIR À DES ORGANES PARTICIPATIFS PRÉEXISTANTS / DE METTRE EN PLACE UN ORGANES PARTICIPATIF SPÉCIFIQUE AU PROJET DE QUARTIER NOUVEAU

La CCATM, la CLDR, un conseil consultatif du logement, des jeunes, des personnes âgées, un comité de quartier... autant d'intermédiaires préexistants auxquels il est possible de recourir pour faciliter la participation citoyenne dans le cadre d'une opération « Quartier nouveau ». Il conviendra d'évaluer l'intérêt ou non de créer un organe participatif ad hoc :

A Strasbourg, les habitants ont eu la possibilité d'intervenir dans l'élaboration du projet à titre individuel ou organisés en collectifs ou associations depuis les premières étapes de programmation et de conception urbaine d'ensemble. Des échanges répétés ont eu lieu entre les différentes instances tout au long de la démarche de projet : instances de décision, instances techniques, et instances participatives mises en place par les pouvoirs publics, via des ateliers thématiques, ateliers pléniers et un groupe restreint. Ce groupe restreint est essentiellement intervenu entre le moment de la désignation de l'aménageur et celui de la désignation du maître d'œuvre urbain.

Dans le cadre du projet de quartier durable Tivoli², Citydev (Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale, institution pararégnionale à l'origine du projet) avait la volonté d'aboutir à un « dispositif de quartier » (collectif d'habitants susceptible d'interagir avec les autorités publiques, et en capacité de poursuivre la dynamique initiée).

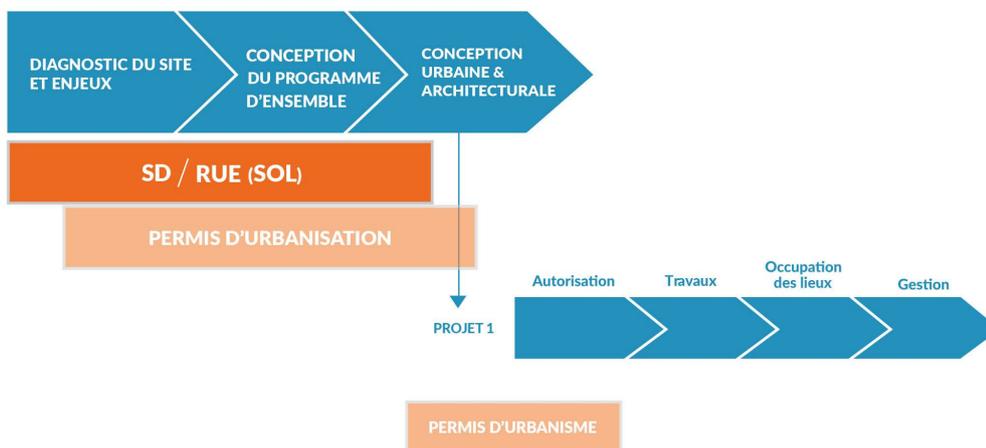
Dans le cas des Dames blanches à Woluwé-Saint-Pierre³ (construction de nouveaux ensembles de logements publics locatifs et acquisitifs menée par le Fonds du logement et la SRLB), un comité de pilotage incluant des acteurs du projet et des riverains tirés au sort parmi une liste de candidats a pour objectif de valider les étapes de participation citoyenne et de rendre un avis sur les « pré-Master Plan » proposés.

CONCEVOIR UNE STRATÉGIE DE PARTICIPATION ANCRÉE DANS LES ÉTAPES DU PROJET

Le développement d'un quartier nouveau nécessite des étapes dans lesquelles s'inséreront un ou des moments de participation citoyenne :

Les étapes du projet :

Le schéma ci-dessous figure de manière simplifiée ces étapes, en positionnant également par rapport à celles-ci les principales procédures auxquelles un projet de quartier nouveau peut être soumis en Wallonie.



Crédits : CREAT

L'évaluation de la participation des habitants dans les projets d'écoquartier en France montre que l'implication des habitants est encore rare sur l'ensemble du processus de programmation-conception et sur les différents projets d'aménagement. On se retrouve souvent face à une approche procédurale impliquant tardivement les habitants et se limitant simplement à une consultation finale sur un projet conçu par ailleurs. Certains projets innovants, comme celui du quartier du Danube à Strasbourg, ont cependant visé une participation en continu tout au long du processus.

L'implication citoyenne (forces vives locales, associations) a été particulièrement importante à toutes les phases de ce projet dans un morceau de ville peu urbanisé : démarche de programmation participative portée par la Communauté urbaine, ingénierie participative co-définie avec les associations dynamiques de l'agglomération et un collectif d'habitants intéressés par le futur projet, atelier de projet urbain, dialogue compétitif impliquant des représentants des habitants, partage de la gestion de certains lieux, programmation différée d'espaces publics en attendant les futurs habitants...

La formalisation du processus participatif peut être soutenue par l'élaboration d'une ligne de temps intégrant les moments de participation citoyenne.

Le bilan de la participation passée

L'idéal est effectivement de démarrer la participation citoyenne le plus en amont possible du processus, mais les projets wallons soutenus dans le cadre de l'appel à projets « quartiers nouveaux » ont déjà une histoire plus ou moins longue. Il peut être utile d'en faire le bilan pour imaginer la suite la plus pertinente à donner : quels moments participatifs ont déjà été mis en place ?

Comment la population perçoit-elle le projet ? Quels sont les résultats de cette première participation ? A-t-elle conduit à changer le projet ? A-t-elle influé sur le climat de dialogue entre la commune/ le promoteur/... et la population ?

Et pour la suite, quelles sont les contraintes de temps auxquelles le processus de réalisation du quartier est soumis, les dates-butoir à respecter ? La question devient alors : quelle participation optimale offrir au stade où en est le projet ?

Qui associer ?

Parmi les citoyens, divers acteurs peuvent être associés à la réflexion et impliqués d'une manière ou d'une autre dans le projet.

- **Les riverains du site du nouveau quartier :** premiers concernés par un projet de modification majeure de leur environnement, ils sont parfois enclins à se centrer d'abord prioritairement sur les risques de nuisances liés au projet. Sans éluder cette question, une manière de les solliciter plus positivement peut être de les interroger sur les besoins non rencontrés actuellement dans leur quartier, qui pourraient trouver réponse dans le nouveau quartier ou à l'articulation entre celui-ci et les zones de plus ancienne urbanisation.

Certains médiateurs² ont également abordé la question du logement des enfants des habitants actuels : ces jeunes peinent souvent à se loger dans un rayon de proximité suffisante avec leurs parents, avec qui pourraient se nouer, grâce à la proximité, des relations d'échange de services (garde d'enfants, aide aux parents vieillissants, etc.).

• **Les autres habitants de la commune et les associations et groupements locaux** : moins directement touchés, ils pourront apporter une vision adoptant plus de recul, en abordant notamment la question du rôle de ce nouveau quartier dans la commune. Il importe que ces habitants plus lointains puissent assimiler progressivement l'arrivée du nouveau quartier et leur association à la réflexion pourra y contribuer.

• **Les futurs habitants du quartier** : ceux-ci seront quant à eux plus naturellement centrés sur le bien-être dans le quartier en lui-même, la qualité des logements, de l'espace public et des équipements. Une difficulté souvent mentionnée est l'absence initiale des futurs habitants qu'on voudrait arriver à joindre. Différents moyens sont mis en œuvre pour pallier cette absence : recourir aux listes d'attente de candidats à une location ou acquisition dans le logement public, chercher des personnes intéressées par voie de presse, joindre les personnes ayant manifesté leur intérêt au départ d'annonces immobilières, lancer un appel à candidatures pour un premier habitat groupé en autopromotion susceptible de dynamiser le quartier, différer certains aménagements en attendant les habitants,...

LES POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION CITOYENNE AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROJET :

LE DIAGNOSTIC DU SITE ET LA CONCEPTION DU PROGRAMME :

Associer les citoyens dès les premières réflexions

Ces étapes préliminaires du projet sont l'occasion d'entamer une réflexion partagée entre les élus, les professionnels et la population : les propriétaires de terrains inclus dans le projet, les riverains qui connaissent bien la situation existante, les autres habitants de la commune intéressés et les associations et groupements locaux. Inclure ces habitants et forces vives dans la réflexion dès le début est l'occasion d'en faire des partenaires et de récolter d'emblée leurs connaissances de terrain mais aussi leurs idées et souhaits pour ce territoire. Dans l'exemple qui suit relatif au schéma-directeur du plateau d'Erpent, il a également été fait appel à un échantillon de personnes intéressées à venir habiter le territoire étudié.

Le schéma directeur du plateau d'Erpent : des panels d'habitants et candidats-habitants⁴ pour aider à faire émerger les enjeux

Dans une volonté d'encadrer l'urbanisation sur le plateau d'Erpent, la ville de Namur a établi un schéma directeur en amont des opérations d'urbanisation pressenties, avec la participation de riverains et de candidats acheteurs en recourant, avec l'aide d'un consultant⁴, à l'organisation de panels citoyens. Cette méthode vise à constituer un groupe représentatif de l'ensemble de la population concernée, de manière à pouvoir en extrapoler l'avis de l'ensemble de la population.

Une première réunion, ouverte à tous, a réuni environ 400 personnes; elle visait à présenter les objectifs généraux du schéma ainsi que l'agenda des réunions de participation. Un premier questionnaire a été remis aux participants, sur base duquel a été composé le panel d'habitants. Aspect original de la démarche, un autre panel, de candidats habitants, a été constitué sur base d'un appel à participation dans la presse.

La semaine suivante, une réunion « par groupes » a réuni les associations et les candidats-habitants ; elle a permis notamment de faire le tour des attentes des seconds, et de déceler des raisons de leur intérêt pour le plateau d'Erpent. Qualité de vie, mais aussi attaches locales (famille, proximité de l'école). L'écologie était aussi bien présente dans les préoccupations : maisons passives, respect de la nature... Les futurs habitants étaient demandeurs d'une vie sociale de quartier, et dans la foulée, d'équipements communau-

naires tels que jardins partagés, chauffage collectif, etc. Ensuite, une réunion avec les promoteurs et « grands » propriétaires (plus de 4ha) a mis l'accent sur l'importance de construire désormais avec une certaine densité, que ce soit en accolant les maisons ou par la construction d'appartements. Ceci notamment pour assurer la viabilité de services de proximité (petits commerces, arrêts de bus...).

Enfin, un panel d'habitants du plateau et de riverains a assisté, conjointement avec les représentants associatifs, à la présentation de trois scénarios établis par les urbanistes, scénarios tous relativement denses fondés sur une triple volonté : assurer la mobilité par les transports en commun, épargner l'espace ouvert et en particulier les terres agricoles, et enfin garantir un accès aisé, à pied, aux principaux équipements et services. Cette volonté claire de densifier a généré des réactions variées chez les habitants du plateau qui provenaient le plus souvent de lotissements aérés des années 70. Si certains étaient convaincus de la nécessité de construire autrement, d'autres craignaient l'impact, sur un quartier qu'ils apprécient, de constructions plus élevées ou d'une autre forme d'habitat, perçue comme étant de moindre standing, ou susceptible de troubler la quiétude actuelle notamment par le trafic induit. Raison pour laquelle un scénario de densification intermédiaire a finalement été choisi.

Une offre de participation multiforme

Dans d'autres cas, des **ateliers thématiques** sont organisés sur des sujets tels que la mobilité, le logement, les projets aux alentours, l'espace public, pour élaborer une analyse en commun et recueillir des propositions. Cela fut le cas par exemple dans le cadre du quartier durable Tivoli, et dans le projet d'écoquartier du Danube à Strasbourg⁵ où certains apports des habitants inédits pour les professionnels ont été retenus comme des espaces partagés intégrés dans les programmes de logement (terrasses, buanderies, jardins collectifs, salles communes,...) . Dans ce type d'intervention, on cherchera à couvrir un maximum de sujets pertinents et à éviter un découpage sectoriel trop étanche dans la démarche des différents groupes : ceux-ci doivent interagir pour préserver une approche globale.

Dans une approche pédagogique, certains thèmes, parfois plus sujets à controverse, peuvent faire l'objet de **visites** d'expériences ou d'**exposés** afin de nourrir la réflexion. Ce fut le cas dans le cadre du quartier des Dames Blanches à Woluwé St Pierre sur deux thématiques qui posaient problème : la densité urbanistique et la mobilité.

Un programme soumis à discussion

Un programme provisoire, même préétabli dans un premier temps sans recours réel à la participation des habitants, pourra leur être soumis et éventuellement être précisé et/ou réorienté suite aux remarques de la population. Plusieurs exemples en ce sens ont été rencontrés, notamment lors du séminaire : ainsi dans le quartier du Danube à Strasbourg, la réflexion programmatique a été réouverte et le plan-masse initial remis en question, dans le cadre de l'atelier de projet urbain, entre autres par une réflexion sur l'insertion urbaine du futur quartier et les modes d'habiter à favoriser. A Strasbourg, la programmation urbaine tente d'exprimer de manière continue les attentes de la collectivité considérée au sens large comme étant la destinataire du projet (c'est-à-dire incluant des acteurs politiques et économiques, des habitants, des utilisateurs, des usagers...).

Les équipements : un thème mobilisateur

Un sujet mobilisateur pour les habitants et riverains est celui des équipements. Dans l'expérience namuroise du plateau d'Erpent, la contribution des riverains a été sollicitée dans ce domaine via un questionnaire : satisfaction à propos des équipements existants, habitudes de fréquentation, souhaits quant à leur développement... Leur contribution a été consignée dans un cahier d'attentes et suggestions.

Des difficultés relatives à la demande d'équipements par la population s'expriment, notamment dans l'expérience du quartier Tivoli : certains équipements (salle de quartier, espaces pour les jeunes) n'ont pu se faire malgré une forte demande en raison de l'anticipation de problèmes de gestion future. De tels projets nécessitent des porteurs et occasionnent des frais de fonctionnement importants. Dans certains cas, la formalisation de l'implication des habitants dans le portage de projets peut apporter des solutions (voir point 3).

Expérimenter l'urbanisme collaboratif avec une application mobile : L'expérience de l'îlot Saint Louis à Evreux⁶

L'application « *Unlimited cities* » disponible sur tablettes tactiles permet aux utilisateurs de composer leur vision du futur quartier sur base de photographies représentant différents points de vue d'un même quartier. En faisant varier le curseur de 6 critères différents (la densité, la nature, la mobilité, la vie de quartier, la créativité et le numérique), il est possible d'ajouter ou d'enlever des éléments urbains, de faire pousser des arbres ou monter des bâtiments. La composition obtenue (appelée « *mix* ») peut être commentée, et comparée en temps réel avec celles des autres. Dans une optique de co-conception des espaces urbains, ceci permet aux auteurs de projet d'appréhender la diversité des attentes de la population. Des médiateurs peuvent être formés pour partir à la rencontre de leurs pairs et recueillir de nouveaux « *mix* ».

Ainsi à Evreux, 1465 mix ont été recueillis. L'ensemble des mix nous donne des informations quantitatives (les statistiques) et qualitatives (les commentaires) sur les préoccupations des participants pour le futur du site Saint-Louis.



Utilisation de l'application « *Unlimited Cities* », dans le cadre d'une médiation dans les quartiers de Saint Nazaire. Crédits : *Unlimited Cities*

LA CONCEPTION DES DIFFÉRENTS PROJETS QUI COMPOSERONT LE NOUVEAU QUARTIER

Sur quels objets peut porter la participation au stade de conception des projets ?

Pour J. Zetlaoui⁷, responsable de la recherche précitée sur la participation citoyenne dans les écoquartiers en France, les espaces publics et plus précisément les espaces verts sont les plus petits dénominateurs communs aux expériences participatives les plus avancées (56 % des opérations). En revanche, les habitants ont été sollicités dans moins d'un quart des cas au sujet de la programmation ou de la conception des logements et seulement dans 6 cas sur 50 dans leur gestion. Ils participent également peu à la réflexion sur l'implantation des commerces. Ces objets ayant la particularité d'être les plus soumis aux logiques de production normalisée et de rentabilisation des promoteurs.

L'élaboration du plan-masse est également un aspect des projets sur lequel les habitants sont plus rarement invités à intervenir, celui-ci restant le plus souvent du ressort exclusif des maîtres d'œuvre urbains.

A cet égard, un outil québécois s'avère intéressant et pourrait inspirer nos pratiques : le PIIA ou Plan d'implantation et d'intégration architecturale. Il comporte des informations sur le projet uniquement vu de l'extérieur (élévations, façades,...) : un plan d'implantations, un plan image, des photos, perspectives couleur, ainsi que échantillons des couleurs et matériaux de revêtement extérieurs utilisés. Cet outil est utilisé préalablement à une demande de permis plus détaillée, dans les zones sensibles du territoire où il sert de base à un échange ouvert entre la municipalité, les citoyens et les promoteurs sur le futur visage des projets.

L'IMPLICATION CITOYENNE DANS LE « PORTAGE » ET LA GESTION DES PROJETS

Une orientation souhaitée pour les « Quartiers nouveaux » est de donner une large place aux initiatives collectives citoyennes et à leur prise en charge dans la durée par des collectifs autogérés, en dialogue le cas échéant avec les pouvoirs publics.

Les fiches consacrées à l'agriculture urbaine, aux espaces publics et à l'habitat participatif y font largement écho. Un autre domaine d'exercice de l'implication citoyenne est celui de la gestion de locaux collectifs tels que des maisons de quartier ou maisons de village par des associations locales.

Les comités de gestion de maisons de village⁸

Les maisons de village ou maisons de quartier, souvent communales, peuvent être gérées en direct par les citoyens. Voici le mode de gestion proposé par la Fondation Rurale de Wallonie, par ailleurs en charge d'accompagner la participation citoyenne dans l'organisation des opérations de développement rural qui subventionnent les communes pour mettre en place ce type d'équipement⁶ :

« Pour que la maison soit véritablement au service de ses bénéficiaires, il est fortement recommandé que, sous la forme d'une asbl ou autre, les habitants du village participent à sa gestion, s'en sentent responsables, en fassent leur affaire, assument certaines des fonctions suivantes, en lien avec le Conseil communal et son administration :

- La confection et la mise à jour de la charte constitutive de la maison de village (principes et objectifs à garder en tête, référence pour l'évaluation).

- La confection et la mise à jour des règles de réservation, d'attribution et d'utilisation des locaux (règlement d'ordre intérieur).
- Les devoirs incombant au propriétaire et ceux incombant au locataire (paiement des assurances, taxes et autres charges, entretiens, petites réparations...) : répartition à négocier avec la Commune.
- La gestion des réservations (information des usagers, suivi des demandes, calendrier...).
- La gestion des litiges
- La gestion financière.
- La gestion quotidienne (remise des clefs, commande et gestion des fournitures, états des lieux, surveillance, sécurité entretien et gestion du bâtiment).
- L'évaluation annuelle (collecte des données, analyse, recommandations) ».



L'ancienne gare de Braives convertie en maison des associations. Crédits : CREAT

Un exemple : la maison de village des Avins

Le mode de gestion de cette maison, propriété communale, est un modèle du genre. La Commune en a concédé la gestion, à titre gratuit, pour neuf ans, à un comité local constitué en ASBL. Son conseil d'administration comprend au moins un membre de chaque association du village et des représentants du conseil communal. Les règles d'accès prévoient que la maison de village doit ouvrir ses portes à toutes personnes physiques ou morales domiciliées dans la commune, sans aucune discrimination. Le tarif de location est établi au préalable, variable selon le type de manifestation.

Chaque année, les comptes de gestion et l'inventaire des manifestations accueillies sont présentés au Collège.

Les coopératives citoyennes dans le domaine de l'énergie⁹

Un autre domaine potentiel pour l'implication citoyenne est celui des énergies locales. Les exemples ci-après, même s'ils ne sont pas nécessairement applicables comme tels à nos quartiers nouveaux wallons, montrent jusqu'où des démarches peuvent se structurer autour d'initiatives citoyennes. Les coopératives de citoyens, telles que nous en connaissons dans le domaine énergétique, supposent notamment leur participation financière et leur implication forte dans la prise de décision et la gestion du projet.

Les coopératives du réseau de chaleur de Malempré :

C'est en 2010, dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie sur fond de crise agricole, que germe au sein d'un groupe de citoyens l'idée d'une chaufferie à biomasse collective pouvant alimenter, via un réseau de chaleur, plusieurs maisons du village de Malempré. Progressivement, le portage de projet se structure sous la forme de deux coopératives :

- Une société coopérative à finalité sociale « Malempré, la chaleur d'y vivre », qui regroupe des habitants du village. Elle a pour mission le financement partiel du projet, la gestion du réseau et des chaudières, l'achat de combustibles, la facturation aux clients du réseau...
- Une coopérative agricole qui regroupe les agriculteurs du village ainsi que des indépendants travaillant dans le secteur forestier. Celle-ci a pour objet de participer au financement de projet et de produire du combustible pour le réseau. Elle permet aux agriculteurs de se diversifier et d'obtenir un revenu complémentaire et de valoriser des produits qui ne peuvent pas l'être par la filière forestière traditionnelle

Grâce à ce projet, tout un groupe d'habitants s'autonomise par rapport à l'énergie fossile, et les agriculteurs se diversifient tandis que la commune peut leur confier au travers d'une convention la taille de haies et le nettoyage de parcelles forestières.

Les projets d'éoliennes citoyennes

Les projets d'éoliennes citoyennes, de plus en plus nombreux en Wallonie, reposent sur des structures coopératives citoyennes. La coopérative agréée est une forme de société commerciale accessible aux citoyens et démocratique : chaque coopérateur a droit à une voix, quel que soit le nombre de ses parts et dispose d'un vrai pouvoir de décision. Les coopératives citoyennes respectent plusieurs principes : ancrage local – tout en étant ouvertes à tous –, copropriété de l'outil, redistribution équitable des bénéfices, gestion démocratique et transparente et circuits courts.



Les coopératives citoyennes impliquées dans le secteur éolien en Belgique.
Crédits : Bruno Claessens

SOURCES :

- ¹ - **CPDT** *La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques* (plaquette n°3), disponible sur : <https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/plaquette3.pdf>
- ² - **Arnaud Bilande (asbl Périféria)** «*La participation citoyenne dans le cadre du quartier durable Tivoli*» Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT), disponible sur : http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/171010_Pr%C3%A9sentation-TIVOLI_Periferai_Quartiersnouveaux.pdf
- ³ - **Pascale Thys (Habitat et participation)**. *Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux* (organisé par la CPDT)
- ⁴ - **Sophie Marischal (Ville de Namur)** «*De la Participation à la Co-construction, l'exemple de la Ville de Namur et de son schéma directeur de quartier*», Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT), disponible sur : http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/20171012%20Participation%20Namur.pdf
- ^{5,7} - **Jodelle Zetlaoui-Léger (Professeure à l'ENSA Paris-La-Villette)** «*La participation dans le cadre des écoquartiers en France, Le cas de l'écoquartier Danube à Strasbourg : une participation en continu*» Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT), disponible sur : http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/PresJZLULouvainpartEcoQVF.pdf
- ⁶ - **Ville d'Evreux** «*Restitution de l'expérience «Villes Sans Limite» Saint-Louis Evreux*», disponible sur : <http://www.evreux.fr/sites/default/files/ckfinder/kvillamauxfiles/VSL%20Evreux%20restitution%20Longue7Mo.pdf>
- ⁸ - **Fondation rurale de Wallonie** : «*La maison de Village*» (cahier n°5), disponible sur : <https://www.frw.be/uploads/7/8/3/9/78394446/ct5.pdf>
- ⁹ - **Bruno Claessens**, «*une énergie de proximité via les éoliennes citoyennes*» Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT), disponible sur : http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/support%20Bruno%20Claessens.pdf
- ¹⁰ - **Réseau Wallon de développement durable**, «*Quand l'énergie se développe grâce aux personnes ressources du territoire*», disponible sur <http://www.reseau-pwdr.be/video/quand-l%C3%A9nergie-se-d%C3%A9veloppe-gr%C3%A2ce-aux-ressources-du-territoire>



PARTICIPER À L'AMÉNAGEMENT ET À LA GESTION DES ESPACES PUBLICS

Cette fiche illustre de manière non exhaustive, la diversité des mécanismes par lesquelles la société civile (riverains, associations,...) peut participer à l'aménagement et à la gestion des espaces et équipements publics.

1

FICHE N°3 - Participer à l'aménagement et à la gestion des espaces publics



CPDT

décembre 2017

ASSOCIER LES CITOYENS AU PROCESSUS DE CONCEPTION DE L'ESPACE PUBLIC

Les communes et les auteurs de projet peuvent ouvrir de différentes manières le processus de conception d'un espace public dont ils sont les initiateurs aux habitants qui en seront les futurs utilisateurs. Deux exemples parmi d'autres : le recours à une approche évolutive de l'espace public, permettant une adaptation progressive de certains espaces au fur et à mesure de l'arrivée des habitants et de leur expérimentation de l'espace existant, et le recours à une plate-forme numérique pour soumettre un projet d'aménagement à une vaste consultation citoyenne.

LES ESPACES PUBLICS ÉVOLUTIFS :

Les expériences d'occupation temporaire et de réappropriation de l'espace public à travers le monde ont contribué à l'émergence de nouvelles manières de penser la planification et l'aménagement des espaces urbains.

Dans cette voie, l'urbanisme tactique a été impulsé à San Francisco et théorisé par l'urbaniste américain Mike Lindon¹. Il s'agit de méthodes de fabrication collectives et progressives de l'espace public invitant à une meilleure prise en compte des besoins des usagers. La démarche repose sur 3 principes : intervenir à petite échelle, à court-terme et avec des moyens limités. Ces interventions peuvent solutionner un problème spatial dans un tissu existant ou accompagner un projet urbain et être à l'origine d'une future programmation urbaine. La démarche permet de calibrer et de programmer la mise en œuvre progressive d'aménagements sur l'espace public, en adéquation avec les usages qui s'y développent. De telles expériences peuvent constituer un événement ludique créateur de lien social et d'appartenance : création de mobilier urbain avec des matériaux de réemploi à déplacer à sa guise, occupation de places de parking par des aménagements verts et conviviaux, ... Des citoyens ayant participé à un projet d'urbanisme collaboratif sont ensuite susceptibles de s'auto-organiser (éventuellement avec un accompagnement) pour travailler ensemble à l'amélioration de micro-lieux du quartier.

LE PARC ÉVOLUTIF À LA PORTE DE NINOVE

A Bruxelles, des habitants ont été impliqués dans un projet de parc évolutif à la porte de Ninove suite à une mobilisation spontanée : à la suite de la présentation du projet de réaménagement du parc lors de l'enquête publique en 2011, un groupe d'habitant s'est formé pour manifester son opposition².

Il déplorait entre-autres le manque de qualité de l'espace vert et public (proximité du trafic automobile, abattage des arbres existants...)³. Ensemble, ils ont élaboré une vision et des recommandations pour le parc (espaces verts, mobilité, connexion avec les quartiers avoisinants...). Ils ont réclamé que le processus de conception et de programmation soit revu et que les habitants puissent en faire partie. Ils ont également souhaité que le parc puisse évoluer.

Les réclamations ont été entendues de sorte qu'en novembre 2016, des ateliers ont été organisés par les porteurs de projet avec les futurs usagers du parc : une soirée sur la structure de verdure du parc, une seconde consacrée aux sentiers et traversées vers les quartiers avoisinants, et une troisième sur les différents usages et le caractère évolutif du parc. Le processus participatif a été confié à l'association momentanée des bureaux Suede36 et Baseland⁴. Ce parc étant situé en bordure d'un nouveau quartier en projet, avant d'arrêter définitivement certains aménagements et cheminements, il est prévu d'attendre que les logements soient construits et habités et de se livrer à l'observation des pratiques habitantes... Par la suite, le but est d'étendre le volet participatif⁵ qui sera géré par Bruxelles-Environnement en impliquant les futurs usagers dans la réalisation et la gestion de ce parc.



Dessin réalisé par un participant dans le cadre du deuxième atelier organisé par Suede36, dans le cadre de l'élaboration de l'aménagement du parc de Ninove. Crédits : Suede36

LES ESPACES PUBLICS DIFFÉRÉS DE L'ÉCOQUARTIER DANUBE (STRASBOURG):

Les écoquartiers en France sont aussi un laboratoire en termes de participation citoyenne. Les processus mis en place dans le cadre de la réalisation de l'écoquartier Danube en sont des exemples intéressants. La dimension participative a été imaginée en amont et en aval de la construction du projet.

En amont du projet, « l'atelier urbain Danube ⁶ » a été organisé en plénière pour réfléchir sur la pré-programmation qualitative et quantitative. Par la suite, un groupe plus restreint d'habitants a participé à la production du projet sur base des résultats des ateliers précédents, tandis que le public élargi était consulté aux différentes étapes.

Lors de la réalisation du projet, 10 % de l'espace public a été différé dans le but de mieux prendre en compte les réels besoins et permettre une concertation avec les futurs habitants concernant son aménagement. Cette expérience était encore inédite pour la plus grande partie des opérateurs, et a suscité quelques interrogations notamment en termes de programmation dans le temps (voiries structurantes et équipements de base à prévoir dans un premier temps, choix des aménagements à différer, étalement du budget...)

UNE PLATE-FORME NUMÉRIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DU KAPERMOLENPARK À HASSELT

L'administration communale de Hasselt a interrogé ses citoyens sur le réaménagement du Kapermolenpark par le biais d'une plateforme participative numérique⁷. « Plus de 3.000 Hasseltois se sont ainsi exprimés à propos du réaménagement du parc sur le site kapermolen.hasselt.be » « Ils pouvaient voter pour ou contre les propositions formulées par la ville avec des experts : plus ou moins d'espaces d'eau, présence du Wi-Fi ou non dans le parc, des sentiers plus longs, etc. Plus de 400 citoyens en ont profité pour avancer leurs propres propositions. Celles-ci ont également été soumises au suffrage des Hasseltois. » Les suggestions les plus populaires ont été relayées vers le bureau d'études chargé de l'aménagement. La plupart des habitants ne voulaient pas en voir disparaître le caractère vert, ce qui a poussé la ville à vouloir le classer en zone naturelle. Et à la demande des étudiants, on placera des hotspots mobiles afin qu'ils puissent y surfer sur internet. La ville pense à prolonger et étendre l'expérience en plaçant tous ses parcs en permanence sur la plateforme, afin que les citoyens puissent proposer des suggestions et des idées toute l'année. Cela dit, la voie numérique sera toujours combinée à des enquêtes 'papier' et il n'est pas question d'abandonner les réunions d'information. « Nous constatons qu'avec la plateforme numérique, nous touchons surtout les jeunes habitants: il est donc nécessaire de continuer à employer des techniques classiques pour les personnes plus âgées », conclut Valerie Del Re, l'échevinne en charge du dossier.



Le kapermolenpark avant sa transformation. Crédits : Kris Van De Sande - Citizen Lab - (Ville de Hasselt)

LE RECOURS AUX TIC : DES POTENTIALITÉS NOUVELLES À UTILISER AVEC DISCERNEMENT

Les technologies actuelles de communication et de gestion de données favorisent l'émergence de nouvelles manières de faire de la participation. Des expériences pilotes fleurissent dans de nombreuses villes et de nouveaux acteurs spécialisés dans ce domaine proposent leurs services aux municipalités ou entreprises privées. Les domaines dans lesquels ces technologies sont utilisées en appui à la participation citoyenne peuvent aller de l'aménagement d'un espace particulier à des propositions à l'échelle d'une ville.

Les plateformes numériques, dont l'usage se développe aujourd'hui, sont un outil intéressant pour faire remonter auprès

des élus et administrations les attentes majeures des citoyens. Par ce biais, ceux-ci peuvent s'informer et exprimer leurs avis quand cela leur convient, alors que les soirées d'information et les visites ne touchent que les personnes qui se déplacent. À terme, on atteint donc un plus grand nombre de personnes, et d'une manière moins lourde pour l'administration communale. Cet outil doit néanmoins être utilisé avec précaution et pensé au sein d'une stratégie participative plus globale pour ne pas tomber dans les travers d'une politique du « like ». En effet, en dépit de l'existence de forums, ces applications utilisées seules restent en deçà de l'idéal de l'agora et de la démocratie participative dont le débat est la pierre angulaire.

METTRE EN PLACE DES APPELS À PROJETS CITOYENS

Dans une approche plus ascendante, un soutien financier à des petits aménagements de quartier émanant de la population, portant notamment sur l'espace public, peut s'organiser par la diffusion d'un appel à projets en direction d'associations ou de groupes d'habitants. Le processus comporte une phase de sélection qui peut également se faire via un jury citoyen ou un jury public ouvert à des représentants de la population. Il est intéressant de constater que certains groupes se lancent dans des projets principalement grâce à l'opportunité de soutien qui leur est fournie ; on obtient donc un effet de dynamisation des réalisations sur le terrain.

LE « BUDGET PARTICIPATIF » DE LA VILLE DE CHIMAY⁸

La ville de Chimay réalise un appel à projets ouvert aux ASBL et associations de fait⁸, appelé « *budget participatif* » pour financer le développement de projets issus des différents villages (4000 euros par projet et par village). Les habitants des villages choisissent eux-mêmes les projets proposés par les associations par vote lors d'une réunion publique. Ensuite, le conseil vote la subvention, dont 70 % est libérée après la sélection, et 30 % après réalisation du projet. Les projets retenus sont souvent relatifs à l'espace public : pose de mobilier urbain, création d'une aire de pique-nique, réalisation d'une boîte à livres, signalisation de sentiers, aménagement des abords d'une chapelle, d'un calvaire, du jardin d'un local de jeunes... Le budget alloué provient d'un fonds alimenté par la taxe éolienne. Les projets sont gérés d'un bout à l'autre par les groupes d'habitants qui les ont promus.

L'APPEL « INSPIRONS LE QUARTIER » DE BRUXELLES - ENVIRONNEMENT⁹

Bruxelles Environnement a également lancé un appel à projets citoyens nommé « *Inspirons le quartier* » qui soutient des initiatives durables émanant de groupes de citoyens (verdurisation de quartier, potagers, poulaillers, composts collectifs,...). Les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel peuvent bénéficier d'un accompagnement par des professionnels, de formations, de mise en réseau, d'outils méthodologiques et d'un soutien financier jusqu'à 15.000 euros. D'autres appels à projet ont été mis en place par des communes et par des associations comme Inter-Environnement Bruxelles¹⁰.

L'APPEL « VIS MON VILLAGE » DE LA FONDATION ROI BAUDOUIIN¹¹

La Fondation Roi Baudouin soutient depuis longtemps des projets citoyens via l'appel « Quartier de vie » qui fut remplacé ensuite par l'appel « *Vis mon village* ». Un aspect original de l'appel « *Quartier de vie* » à l'époque, inspiré par des pratiques américaines : les projets reposaient sur une collaboration tripartite entre un groupe d'habitants, des pouvoirs publics locaux et une ou des entreprises apportant leur soutien (financier ou en nature) au projet. Le système proposé dans l'appel actuel est plus simple : les projets soutenus doivent être issus d'une participation citoyenne locale, et viser un bénéfice pour le quartier ou le village. De nombreux projets d'aménagement d'espaces publics, aires de jeux, potagers collectifs (...) ont été soutenus par ce biais et un prochain appel devrait être relancé en mars 2018¹¹.

LES FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS¹²

Dans le cadre de la Politique de la Ville en France, des fonds de participation des habitants sont gérés par des comités de gestion de composition variable, tout en intégrant idéalement des représentants des habitants. Ils apportent un financement rapide et souple à des projets portés par les habitants. Ils effectuent également le repérage et l'accompagnement des porteurs de projet. Les projets dans ce cadre sont en majorité des projets à caractère convivial et festif ; mais également des projets à caractère formatif et des projets d'amélioration du cadre de vie.



Verdurisation de la rue du Canada (Forest) - crédits : CREAT

IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LA PRODUCTION D'ESPACES ET D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS TEMPORAIRES

De plus en plus de bâtiments et d'espaces sont prêtés pour des occupations temporaires, par des pouvoirs publics, par des privés pour des durées généralement déterminées (communes, promoteurs immobiliers...) à des citoyens, associations, artistes, entreprises, start-up... Ces projets s'inspirent des modes d'actions venant des milieux alternatifs ou des luttes urbaines¹² (squats, occupations d'espaces publics à des fins politiques...)

La dimension des espaces peut varier de la petite parcelle à des dimensions impressionnantes. C'est le cas à Paris où le projet «Les Grands Voisins»¹³ est localisé dans un ancien hôpital qui accueille 600 logements (logement pour petits revenus, d'urgence, pour personnes sans papiers,...) et où travaillent quotidiennement 2000 personnes (dans le domaine social, culturel...). D'autres projets comme des potagers collectifs prennent parfois place dans des espaces faisant à peine quelques dizaines de mètres carrés.

Cette collaboration entre société civile et institutions est prometteuse puisqu'elle peut mener à une transformation réelle de l'action publique et de la fabrique urbaine. Elle offre de nombreuses possibilités par les espaces ainsi mis à disposition. Cependant, elle pose aussi un certain nombre de questions liées d'une part à un danger d'instrumentalisation des associations impliquées, et d'autre part à un danger de déresponsabilisation des pouvoirs publics qui ne doivent pas se dessaisir de leurs missions.

Les motivations pour prêter des espaces en occupation temporaire sont multiples : améliorer la cohésion sociale d'un quartier, déterminer de futures affectations par l'expérimentation, éviter des activités indésirables, la dégradation d'un immeuble, ou une taxation comme logement vide, rendre le quartier plus attractif en vue d'une opération immobilière... Et évidemment, du côté de la société civile, l'occupation temporaire offre un éventail d'opportunités à un coût plancher, qui contribueront à animer la vie locale ou à répondre à de réels besoins (logement, espace de travail...).

Si l'aspect temporaire des occupations présente des avantages, il n'est cependant pas exempt d'inconvénients : lorsque l'espace est rétrocedé, il s'agit de retrouver un nouvel endroit où continuer les activités. Et pour le quartier, c'est aussi une dynamique positive qui peut disparaître et la motivation des personnes impliquées peut s'en ressentir : l'occupation des lieux fait souvent naître un espoir de pouvoir rester sur le site et d'influencer les futurs projets. Pour ces raisons, il est important, pour les propriétaires du site, ainsi que pour les personnes en charge de la coordination de l'occupation temporaire, d'être transparents et de communiquer dès le début sur les conditions et les limites du projet. Les occupations temporaires mettent parfois en lumière un besoin réel en termes d'espaces verts, d'espaces de socialisation... qui pourra trouver réponse soit par une pérennisation de l'aménagement créé, soit à travers un autre projet. Les autorités publiques devraient pouvoir anticiper la fin d'une occupation et aider à trouver des alternatives de localisation pour des projets qui relèvent très souvent de l'utilité publique.



Occupation temporaire « Zomer op de Koer », Anderlecht. Crédits : CREAT

LES PERMIS DE VÉGÉTALISER

Les Incroyables Comestibles, les actions comme les Guerilla Gardening, les potagers urbains communautaires ont permis de mettre en lumière, le potentiel des citoyens à verdifier la ville.

Dans de nombreuses grandes villes européennes (Paris¹⁴, Marseille¹⁵, Liège¹⁶...), les autorités publiques ces dernières années mis en place un système de « permis de végétaliser ».

Ainsi, toute personne peut demander l'autorisation d'utiliser une parcelle pour planter un arbre, des fleurs, ou installer un potager à condition de ne pas entraver la voirie et de respecter les mesures de sécurité. Cette personne devient responsable de l'entretien de la parcelle, de l'arrosage des plantes, du ramassage des déchets verts.

L'ASSOCIATION TOESTAND ET LE PROJET DE L'ALLÉE DU KAAI À BRUXELLES

Certains acteurs de la société civile se sont spécialisés dans l'organisation et la coordination de projets d'occupation temporaire. Certains se sont regroupés de sous la forme d'asbl et perçoivent des financements tandis que d'autres travaillent de manière plus informelle et au travers d'un engagement entièrement bénévole. Ces groupements peuvent avoir des visions qui diffèrent entre une perspective plus militante, plus sociale ou plus créative.

L'association Toestand est une des associations phares dans la capitale belge. Elle est spécialisée dans « l'organisation de centres socio-culturels temporaires et autonomes¹⁷ ». Le projet « *l'allée du Kaai* », initié par Bruxelles Environnement est un de ses premiers projets. Localisé sur les quais du canal, il s'agit d'une zone destinée à être aménagée en parc public. L'asbl Toestand a été mandatée pour coordonner l'occupation temporaire pendant les 3 années précédant la nouvelle occupation. Différentes associations et des groupes de citoyens ont pu y organiser des activités, et de nombreux projets et partenariats, de durées diverses ont vu le jour à l'Allée du Kaai. Chaque jour, de nombreuses activités, pour la plus grande majorité gratuite ou à prix démocratiques s'y organisent : un potager collectif, une table d'hôte, des ateliers skate-board, de la boxe, des ateliers d'écriture, des concerts, des débats,... Il s'agit de la première expérience où un service public bruxellois donne un espace en occupation temporaire. Le processus a été positif, si bien qu'aujourd'hui, les communes de Saint-Gilles et d'Anderlecht ont aussi mandaté Toestand pour développer d'autres espaces (Marie Moskou, Biestebroek).

L'OFFRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE SITES DESTINÉS À L'URBANISATION

Le succès des occupations temporaires participe également à l'émergence de nouvelles pratiques chez les promoteurs immobiliers et chez les sociétés de logements publics. En effet, ces deux types d'acteurs se retrouvent souvent propriétaires de sites ou de bâtiments qui peuvent être vacants pour des périodes plus ou moins longues.

La société Matexi promeut des initiatives temporaires dans des sites et des immeubles encore inoccupés durant la phase préparatoire : « *Construire un nouveau quartier est un travail de longue haleine. C'est normal : il faut élaborer un plan directeur, obtenir les permis nécessaires, trouver les bons partenaires... Tout cela prend du temps* »¹⁸. Cette pratique permet d'éviter la dégradation des bâtiments et rend de l'espace disponible pour le développement d'activités sociales, créatives, sportives... Grâce à cette démarche, différents projets ont pu voir le jour. Par exemple, à Ottignies, un skate park a ouvert sur le site Bétons Lemaire qui attend d'être urbanisé. A Vilvoorde, Matexi a prêté des anciens bâtiments industriels qui accueillent pour le moment un centre socio-culturel où se déroulent des concerts, expositions, workshops,...

A Bruxelles, la société régionale CityDev a pour mission de construire du logement conventionné et d'aider les entreprises à s'installer à Bruxelles par la mise à disposition d'espaces adaptés. Elle est également un acteur important de l'occupation temporaire et met des espaces et bâtiments vides à disposition d'associations, entreprises, mais aussi de personnes privées. Elle a ainsi créé la société Entrakt¹⁹ qui propose du logement, des espaces de commerces, des espaces de bureaux,...

LE PLAN BUIXS DE BARCELONE (DEPUIS 2011)¹⁹

La ville de Barcelone cède gratuitement des friches urbaines à des associations sans but lucratif et des collectifs qui les entretiennent en y développant des activités approuvées par elle, telles que des potagers collectifs, des lieux d'éducation environnementale... Les projets sont sélectionnés par un jury lors d'un concours. Les espaces (de 100 à 1000 m²) font l'objet d'une licence d'occupation temporaire qui permet un usage privatif et un aménagement sur fonds propres et réversible de ces espaces. Ce type d'engagement contribue à laisser de la place aux initiatives citoyennes mais dans une logique municipale avant tout gestionnaire, en laissant à la ville la maîtrise des opérations.



Un espace collectif intégré au projet Biestebroek Crédits : CREAT



Projet de skatepark sur le site « Bétons Lemaire », propriété de Matexi. Crédits : Matexi

SOURCES :

- ¹ - **Florence Sara G. Ferraris**, «*L'Urbanisme Tactique*», 2016, disponible sur : <http://www.vrm.ca/lurbanisme-tactique/>
- ² - **Christophe Mercier**, Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT)
- ³ - **Comité Porte de Ninove**, «*Remarques sur la demande de permis d'urbanisme pour l'aménagement des espaces publics à la Porte de Ninove*», septembre 2011, disponible en ligne sur <http://www.porteninovepoort.be/docs/Remarques%20sur%20le%20projet%20de%20r%C3%A9aménagement%20de%20la%20porte%20de%20Ninove.pdf> (consulté en ligne le 8/12/2017)
- ^{4,5} - **Suede36 (site officiel)** «Un parc évolutif à la porte de Ninove», <http://www.suede36.be/fr/content/un-parc-%C3%A9volutif-%C3%A0-la-porte-de-ninove>
- ⁶ - **Jodelle Zetlaoui-Léger (Professeure à l'Ensa Paris la Villette)**, «*L'éco-quartier Danube - Strasbourg*», disponible sur <http://www.let.archi.fr/IMG/pdf/ecoquartier-danube.pdf>
- ⁷ - **Mathieu Levoir (Citizen Lab)**, Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT), disponible sur http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/CitizenLab%20Presentation%20-%20FR_ML%20-%20Namur%20DD.pdf
- ⁸ - **Tanguy Dardenne et Bénédicte Sâtre (Ville de Chimay)**, «*Des projets collectifs citoyens soutenus par la Ville*», Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT)
- ⁹ - **Bruxelles Environnement**, «*Inspirons le quartier, un appel à projet citoyens*», 2017, <http://www.environnement.brussels/thematiques/ville-durable/mon-quartier/inspirons-le-quartier-un-appel-projets-citoyens>
- ¹⁰ - **Inter-Environnement Bruxelles**, *Appel à projets « Quartiers durables » 2010-2011*. <http://www.ieb.be/Appel-a-projets-Quartiers-durables>
- ¹¹ - **Fondation Roi Baudouin** <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Calls>
- ¹² - **Ministère de la cohésion des territoires (Politique de la Ville)** «*Fond de Participation des Habitants*», disponible sur : <http://www.ville.gouv.fr/?fonds-de-participation-des>
- ¹³ - **Les Grands Voisins (site officiel)** <https://lesgrandsvoisins.org/>
- ¹⁴ - **Ville de Paris** <https://www.paris.fr/permisdevegetaliser>
- ¹⁵ - **Ville de Marseille** <http://environnement.marseille.fr/nature-en-ville/vegetalisation-des-rues>
- ¹⁶ - **Anne Poncelet (Rtbf)** «*A Liège, il est désormais permis de végétaliser l'espace public*», 2017, disponible sur https://www.rtf.be/info/regions/liege/detail_a-liege-il-est-desormais-permis-de-vegetaliser-l-espace-public?id=9637613
- ¹⁷ - **Association Toestand (site officiel)** <http://toestand.be/fr/>
- ¹⁸ - **Matexi** «*Des espaces vides deviennent des lieux de rencontre*» <https://www.matexi.be/fr/nouvelles-et-articles/des-espaces-vides-deviennent-des-lieux-de-rencontre>



L'HABITAT GROUPE : UN OUTIL DE DYNAMISATION D'UN QUARTIER NOUVEAU

La Wallonie a l'ambition de voir ses quartiers nouveaux proposer un modèle d'habiter actif et convivial, où les citoyens sont porteurs de projets collectifs pour leur quartier et se l'approprient au mieux, y trouvant réponse aux besoins essentiels de la vie quotidienne. De nombreux exemples, notamment dans le cadre d'écoquartiers français ou bruxellois, montrent que l'habitat groupé (appelé aussi cohabitat ou habitat participatif) représente un outil intéressant à cet égard, susceptible d'avoir des effets au-delà du projet-logement en lui-même, sur l'activation d'une dynamique collective dans le quartier, souvent par le biais de la création d'équipements ouverts à tous ses habitants, permettant la rencontre et la constitution de réseaux.

1

FICHE N°4 - L'habitat groupé : un outil de dynamisation d'un quartier nouveau

L'HABITAT GROUPÉ EN BELGIQUE

En Belgique, le concept d'habitat groupé n'est pas labellisé. Chaque groupement qui le souhaite peut s'en revendiquer. L'asbl Habitat et Participation, plate-forme de ressources qui est un des référents principaux dans le domaine de l'habitat groupé en Wallonie et à Bruxelles, le définit comme « un lieu de vie où habitent plusieurs entités (familles ou personnes) et où l'on retrouve des espaces privatifs ainsi que des espaces collectifs. L'habitat groupé est caractérisé par l'autogestion (la prise en charge par les habitants), et par le volontarisme, c'est-à-dire la volonté de vivre de manière collective. Ce type d'habitat devrait permettre l'épanouissement de la vie sociale (au travers des espaces communs) sans altérer l'épanouissement de l'individu (au travers de sa sphère privée). »

Relevant le plus souvent en Wallonie d'initiatives spontanées, les projets d'habitat groupé souhaitent favoriser la convivialité, et se construisent fréquemment autour d'un projet commun : renforcement de la cohésion sociale, développement culturel, diminution de l'empreinte écologique, mixité, mutualisation des ressources, sauvegarde du patrimoine, activités d'économie sociale, etc. Cette forme d'habitat doit permettre la mise en commun d'un certain

nombre de ressources matérielles, financières mais également sociales voire culturelles, ou autres en fonction du projet commun. Certaines personnes veulent simplement vivre une autre forme de convivialité avec leurs voisins. D'autres souhaitent mettre sur pied des projets collectifs ou développer des mécanismes de solidarité spécifiques (personnes âgées, personnes fragilisées, personnes isolées, jeunes familles...).

L'habitat groupé comme outil de dynamisation d'un quartier ¹

Un outil de création d'équipements collectifs

La présence d'habitats groupés peut être un réel vecteur de dynamique « *bottom-up* » dans le cadre de la création de nouveaux quartiers. Ces formes d'habitat comprennent fréquemment des espaces collectifs et des équipements tournés vers le quartier. S'ils constituent une manière de « faire communauté » productrice de sens pour les groupes concernés, ils peuvent aussi faire office de réels leviers dans la création d'une dynamique de quartier plus globale.

Les équipements d'un habitat groupé sont souvent liés avec les objectifs et valeurs communes de ses habitants. Certains d'entre eux seront plutôt à destination des habitants eux-mêmes tandis que d'autres seront plus ouverts sur le quartier voire la ville. Par exemple, l'habitat groupé « *Alodgi* »², situé à Mousty, a été conçu pour être un lieu de vie pour les personnes en situation de souffrance mentale et souhaitant vivre de manière autonome. Cet habitat dispose, au rez-de-chaussée et directement en relation avec le quartier, d'une cafétéria / espace collectif ouverte au public. Cet équipement a radicalement fait évoluer l'image que les

habitants du quartier avaient sur ce type de fragilité.

A Limelette, l'habitat « *Bois del Terre* »³ est lui, plus guidé par une envie commune de vivre proche de la nature ... Les habitants partagent un potager bio et gèrent un élevage de petits animaux (poules...)

Certains équipements d'habitats groupés accueillent des activités de loisirs ou des activités économiques et sont parfois gérés par des personnes extérieures aux logements. L'habitat groupé « *Bénédi* »⁴, localisé à Louvranges, s'est doté d'une piscine, d'un dojo, ainsi que d'une salle de spectacle qui est géré par une asbl.

A Wépion, la ferme de Vevy Wéron comporte un magasin bio et des locaux collectifs où s'organisent des stages, séminaires, cours, activités en lien avec le développement personnel. Enfin, à Louvain-La-Neuve, les habitants des Verchons⁵ se partagent, en plus de leur logement privé, une maison collective où ils peuvent organiser des événements (familiaux, privés, publics...). Ils la louent également aux habitants du quartier qui en auraient besoin.



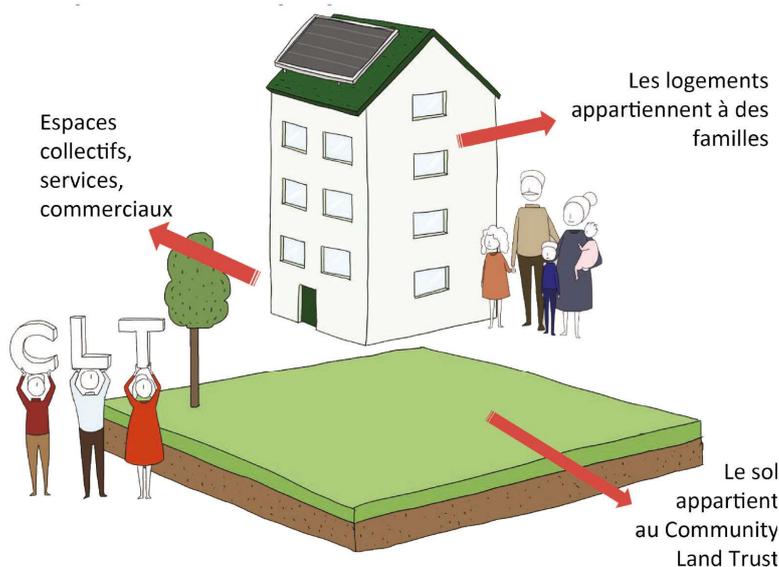
La ferme de Louvranges - Crédits : Habitat et participation

Le Community Land Trust, une structure ouverte sur le quartier

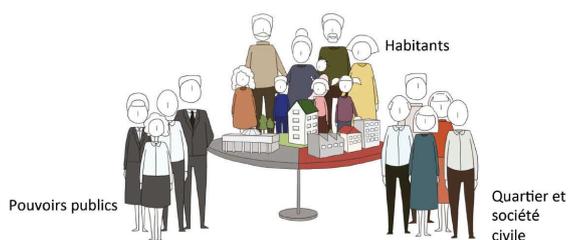
Le Community Land Trust (CLT) est un outil qui vise à faciliter l'accès au logement en dissociant la propriété de l'immeuble de celle du sol qui reste acquise au Trust. Cet outil importé des Etats-Unis⁶ a été conçu en s'inspirant de différents modèles de planification et de communautés du monde entier (du modèle des cités jardins en Angleterre aux villages du mouvement Bhoodan en Inde,...). Même si en Belgique ils restent de taille limitée (un bâtiment ou ensemble de bâtiments), ils peuvent dans certains pays participer à l'élaboration d'un morceau de quartier entier. Les CLT peuvent être initiés par différents acteurs : un groupe d'habitants qui s'auto-organise ou un pouvoir public. Ils sont gérés selon un

modèle démocratique : les personnes impliquées sont réparties au sein d'un organe décisionnel en trois parties : les habitants, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes (voisins, investisseurs, société civile...). L'objectif est d'assurer l'accès à un logement abordable, une mixité fonctionnelle du bâti sur les terrains acquis par le trust, et une bonne intégration dans le quartier dans lequel il s'intègre.

Dès le début du processus de conception, les membres du CLT sont amenés à se questionner sur les besoins des futurs habitants et sur les besoins du quartier dans lequel ils s'intègrent pour établir leur programmation.



Principe de fonctionnement d'un Community Land Trust. Crédits : Plate-forme CLT Wallonie



Composition d'un Community Land Trust. Crédits : plate-forme CLT Wallonie

Les plateformes Community Land Trust de Wallonie et de Bruxelles accompagnent les personnes désireuses de se lancer dans ce type de projets en veillant à promouvoir le double rôle du CLT, à la fois vis-à-vis de ses habitants et vis-à-vis du quartier dont il fait partie. Différents ateliers et activités multi-acteurs sont organisés pour favoriser les rencontres et échanges de vue et récolter les besoins. Les habitants sont amenés à se projeter sur leur logement idéal, et réfléchissent déjà à l'avance sur la question du «vivre ensemble». Des ateliers et visites sont organisés afin qu'ils puissent se saisir des questions techniques, administratives, mais aussi relevant de la gestion commune. Tout au long de la construction, des présentations du projet aux quartiers voisins sont organisées.

Selon la plateforme wallonne des CLT, il s'agit bien plus que d'un outil permettant de produire du logement moins cher. Les CLT peuvent être considérés comme de réels outils de développement territorial où l'ensemble des acteurs participent.

Des associations qui promeuvent et accompagnent l'habitat groupé et les CLT

En Wallonie et à Bruxelles, l'asbl Habitat et Participation gère un site internet qui diffuse des offres et des demandes d'habitats groupés et propose également des outils méthodologiques sous différentes formes (un guide pratique très complet et opérationnel, des vidéos...). L'asbl propose également de nombreux événements comme des formations, des moments de rencontres...

La Wallonie et Bruxelles sont chacune dotées d'une association participant à la promotion et à l'accompagnement de projets de Community Land Trust.

D'autres associations participent de manière plus ou moins directe à la promotion et à l'émergence de modèles comme l'habitat groupé.

L'asbl Nature & Progrès organise par exemple des journées de chantiers participatifs et de visites de logements dans des habitats groupés.

Asbl Habitat & Participation : www.habitat-participation.be

Plateforme Habitat Groupé : www.habitat-groupe.be

Plateforme CLT Wallonie : www.cltw.be

Plateforme CLT Bruxelles : communitylandtrust.wordpress.com

Asbl Nature & Progrès : www.natpro.be



Visite d'un CLT à Bruxelles. Crédits : plate-forme CLT Wallonie - Catherine Antoine

Le rôle des pouvoirs publics à renforcer

Contrairement à la France et à d'autres pays où les pouvoirs publics ont développé un cadre légal dans lequel l'habitat groupé peut se développer, en Wallonie et à Bruxelles, ce type de projet reste pionnier. Les groupes de personnes désireuses de former un habitat groupé se heurtent souvent à l'inadaptation de la législation urbanistique. Cependant, le mouvement est en route ; les projets d'habitats groupés et de CLT se multiplient et certains acteurs sont en train de construire une expertise (associations, autorités publiques, maîtres d'ouvrage). Sur base des projets d'habitats groupés répertoriés par l'asbl Habitat & Participation⁷, on constate une répartition non homogène des projets de ce type sur le territoire wallon et bruxellois. Bruxelles et Louvain-La-Neuve concentrent la plus haute proportion d'habitats groupés tandis qu'ils se comptent sur les doigts de la main dans les autres villes. Certaines zones rurales sont aussi particulièrement riches en habitats groupés. Ces différences s'expliquent par plusieurs facteurs territoriaux : la pré-existence d'habitats groupés et de certains réseaux, les espaces et bâtiments disponibles, le prix du foncier...

Certaines communes ou pouvoirs régionaux (notamment la Région de Bruxelles-Capitale) encouragent les démarches d'habitat groupé, notamment dans le cadre de la création de nouveaux quartiers.

A Bruxelles, l'acteur public CityDev (Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale) porte le projet de construction d'un quartier durable appelé « Tivoli » en partenariat avec la société ImmoTivoli⁸. L'élaboration du quartier durable a été accompagnée par un processus participatif encadré par l'asbl Periferia depuis février 2012. A terme, le quartier devrait comporter 70% de logements conventionnés, et 30 % de logements sociaux. La Région a décidé de donner une place particulière aux nouveaux modes d'habiter : parmi les 450 logements qu'elle a décidé d'y construire, 40 logements devraient être des logements dits « alternatifs ». Ce quartier devrait aussi accueillir des activités économiques, des commerces, des crèches, une salle de quartier...

Dans le cadre de cette opération immobilière, un terrain a été loué au groupement « Habitat groupé Tivoli » pour 99 ans. Il rassemble 9 appartements dans une architecture pensée pour le vivre ensemble, qui comporte une salle polyvalente ouverte sur le quartier. Le groupe réfléchit à y organiser une école des devoirs, être un espace de distribution de paniers bios...

L'HABITAT PARTICIPATIF EN FRANCE

En France, la loi Alur promeut et encadre l'habitat participatif, qu'il s'organise dans le cadre d'une autopromotion ou à l'initiative d'une personne morale telle qu'un bailleur social. Elle le définit comme : «une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis. (...) L'Habitat Participatif favorise la construction et la mise à disposition de logements, ainsi que la mise en valeur d'espaces collectifs dans une logique de partage et de solidarité entre habitants».

Ce nouveau cadre offre une reconnaissance légale aux opérations et projets d'habitat participatif, et crée deux nouveaux montages juridiques : les coopératives d'habitants (où chaque associé se voit attribuer la jouissance d'un logement par contrat coopératif) et les sociétés d'attribution et d'autopromotion. La loi Alur s'est inspirée de l'Allemagne, où les cas d'autopromotion d'habitat collectif sont très répandus. La seule ville de Fribourg, par exemple, compte plus de 150 projets de ce type, la ville de Tübingen a confié à des groupes d'autopromoteurs (Baugruppen) la réalisation de quartiers entiers.

On observe en France un renouveau de l'habitat participatif, notamment dans le cadre des écoquartiers labellisés : 11 % des opérations comprennent de telles initiatives, probablement en lien avec le fait que la loi ALUR a donné une reconnaissance légale à cette forme alternative de logement et lui a offert un cadre juridique sécurisé.



L'écoquartier de Fribourg est un exemple inspirant. Crédits : CREAT

La multiplication des initiatives des collectivités locales comme à Strasbourg, Lille, Montpellier, Paris (...) confirme la tendance : l'habitat participatif intéresse aussi les élus. Ils reconnaissent l'utilité publique de la démarche et souhaitent soutenir son développement. Les programmes sont souvent mixtes (locatifs, en accession) avec tous types de financement et de statut juridique. Certains projets émanent de groupes d'habitants déjà constitués qui sollicitent leur collectivité. Mais de nombreuses opérations peuvent voir le jour à l'initiative des villes au travers d'appels à

projet ou à manifestation d'intérêt auprès des habitants, notamment dans le cadre de la construction de nouveaux quartiers (écoquartiers, ZAC...) où certaines parcelles sont réservées à ce type de démarche. Les appels à projet sont parfois accompagnés d'un processus d'animation pour sensibiliser les habitants potentiels?

Encourager les démarches d'habitats groupés, les exemples de Lille, Montpellier et Strasbourg

Lille et Strasbourg ont organisé plusieurs ateliers publics pour faire connaître l'appel à projet et informer les particuliers. À Strasbourg, c'est l'association « Ecoquartier Strasbourg »¹⁰ qui a animé les ateliers publics avec l'aide d'une salariée. Ensuite, le cahier des charges impose aux groupes sélectionnés de se faire accompagner par un AMO professionnel (aide à la maîtrise d'ouvrage).

À Montpellier¹¹, la Ville s'appuie sur les associations existantes qui se mobilisent depuis un moment déjà pour l'habitat groupé et n'organise pas d'animations particulières. La Ville de Montpellier et son aménageur, la SERM, ont insisté dès le départ sur la présence d'un AMO, et les collectifs qui déposent un dossier complet peuvent compter sur une

somme de 3000 EUR HT en tant que contribution aux frais. Dans l'organisation de l'appel à projets, Strasbourg, Lille et Montpellier procèdent d'une manière assez similaire. Les groupes sont invités à préparer un dossier de candidature sur 4 à 6 mois. Le dossier comprend la présentation du collectif et de son projet social, un pré-programme, un montage juridique et certains éléments financiers. Sur la base de ces documents qui doivent apporter la preuve de la cohérence de la démarche et de la faisabilité, une commission sélectionne une candidature par parcelle et lance avec eux la phase des études.

L'habitat groupé comme outil de dynamisation d'un quartier

En France, les opérations d'habitat participatif ont joué un rôle moteur dans la dynamique de réalisation d'écoquartiers. Lors du processus d'élaboration, ils constituent une force de proposition et créent du lien avec le quartier. Certaines formes d'habitats groupés facilitent aussi l'installation de nouveaux habitants lorsqu'ils proposent une accession sécurisée et / ou plus abordable, notamment grâce aux sociétés coopératives HLM. Sur le long terme, les habitats groupés participent à la vie du quartier lorsque certains portent des projets ou mettent à disposition des espaces ou équipements communautaires.

On distingue trois grandes familles d'habitats groupés¹² :

L'autopromotion (accompagnée) d'habitat collectif ou groupé :

Dans le cadre de l'autopromotion, un groupe de citoyens devient maître d'ouvrage d'un ensemble de logements. Il s'agit d'un moyen de construire un voisinage convivial répondant aux aspirations de chacun. Le processus implique de mettre en relation les futurs propriétaires ou résidents bien longtemps avant leur installation, et permet ainsi de préparer des relations de voisinage de qualité. Des réunions intergroupes peuvent permettre de connaître les autres habitants de l'îlot et de réfléchir ensemble au vivre ensemble, au choix du mobilier urbain, à la mise en place d'un jardin partagé... Les habitants se constituent ainsi comme force de proposition vis-à-vis des décideurs urbains.

L'accession à la propriété d'un habitat participatif avec une société de logement social

Dans ce modèle, contrairement à de l'habitat social classique, les habitants peuvent créer un logement à leur image en participant à sa conception avec l'architecte (logements, espaces communs). Soit l'initiative vient d'un groupe d'habitants qui mobilise une société HLM, soit elle provient d'une société HLM elle-même. Tout au long du projet, les futurs habitants pourront apprendre à se connaître, participer à la conception et préparer la gestion future de la résidence lors de réunions et d'ateliers thématiques, animés par la société de logement. Les espaces communs qualitatifs décidés collégialement permettront à l'ensemble des habitants de gagner de la place au sein de leur logement et de bénéficier d'espaces propices aux échanges et au partage entre voisins à un coût modéré grâce à une gestion partagée qui réduit leurs coûts pour les habitants. La société de logement gère les aspects financiers et administratifs. Les (futurs) habitants bénéficient de

trois garanties, sécurisant leur acquisition : garanties de revente, de rachat et de relogement. Le logement est rendu plus accessible financièrement grâce à des prix maîtrisés et la société HLM donne accès à des partenaires financiers.

Les coopératives d'habitants

Les coopératives d'habitants sont des modèles fort répandus au Québec et en Suisse. En France, les projets de ce type se multiplient depuis que la loi ALUR¹³ a été votée.

Les sociétés coopératives d'habitants" sont des sociétés à capital variable (...) qui ont pour objet de fournir à leurs associés personnes physiques la jouissance d'un logement à titre de résidence principale et de contribuer au développement de leur vie collective (...).

La coopérative est une société à but non lucratif¹⁴. Elle est propriétaire des logements et il est nécessaire d'être membre pour devenir locataire. Ce système permet de donner accès à un logement dont les prix sont inférieurs à ceux du marché puisque les loyers reflètent le coût réel d'exploitation de l'immeuble dans lequel ils vivent.

Chaque membre a une double qualité d'associé coopérateur : ils est à la fois propriétaire et gestionnaire. A l'origine du projet, les associés coopérateurs prennent en charge l'élaboration en tenant compte des besoins de chacun. Sur la durée, la coopérative est gérée de manière démocratique, de sorte que chaque membre a droit à une voix. Ceci garantit une gestion où chacun peut participer de manière égale aux décisions liées aux bâtiments et espaces communs.

Les coopérateurs acquièrent des parts sociales à leur entrée dans la coopérative (+/- 20% de la valeur du logement). Lorsque ces personnes voudront quitter le logement, ils revendent les parts sociales dont la valeur est déconnectée de celle du bâti. Ce mécanisme permet donc d'éviter la spéculation immobilière.

La coopérative souhaite être accessible à tous. Pour cela, il est possible de faire appel à une société de logement social pour qu'elle contribue à diminuer le prix de la redevance des locataires aux revenus moins élevés.

Les logements construits par des coopératives sont reconnus pour leur vision environnementale et sociale, grâce à la mutualisation des équipements et des espaces, le type de construction, la gestion des énergies...



L'écoquartier de Fribourg est un exemple inspirant. Crédits : CREAT

Quels acteurs de l'habitat participatif en France ?

- Le Réseau des accompagnateurs de l'habitat participatif

Créé en 2011, ce réseau national des professionnels de l'accompagnement de projets d'habitat participatif a défini un référentiel métier. Ses membres s'engagent à soutenir la place des habitants, en particulier dans la phase de programmation et de conception, ainsi que les dynamiques de coopération entre les différents acteurs de ces opérations innovantes.

www.rahp.fr

- Le Réseau HLM pour l'Habitat Participatif

Créé en 2015, le « Réseau HLM pour l'habitat participatif » regroupe aujourd'hui environ 80 organismes œuvrant individuellement et collectivement au développement de l'habitat participatif « social », c'est-à-dire accessible à tous.

<https://habitatparticipatif-hlm.union-habitat.org>

- La Coordin'action Nationale des Associations de l'Habitat Participatif

La Coordin'action est l'union de 14 associations françaises qui a pour objectif d'animer le mouvement de l'Habitat Participatif en France, d'en favoriser le développement sur l'ensemble du territoire et de rendre visible la diversité des projets. Via ses associations membres, la Coordin'action est en lien avec plus de 300 groupes actifs.

www.habitatparticipatif.eu

HABICOOP – Fédération nationale des coopératives d'habitants Issue au départ d'un mouvement citoyen, cette fédération représente les coopératives auprès des autorités publiques et œuvre à faire reconnaître leurs fonctions comme d'utilité publique. Elle participe à la promotion des coopératives d'habitants et à la mutualisation des connaissances. Elle donne également un appui aux différents projets.

<http://www.habicoop.fr/>

- Le réseau national des collectivités pour l'habitat participatif

Le RNCHP a été créé en 2010 et réunit les collectivités qui souhaitent mutualiser leurs expériences dans le domaine de l'habitat participatif par la mise en place d'une plateforme d'échange. Elle est engagée pour que l'habitat participatif devienne un composant des politiques publiques.

<http://www.mchp.fr>

SOURCES :

- ¹ - **Pascale Thys (Habitat et participation)**. Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT)
- 2,3,4,5,7 - **Plate-forme Habitat groupé** : <https://www.habitat-groupe.be>
- ⁶ - **Centre permanent pour la citoyenneté et la participation** : <http://www.cpcp.be/medias/pdfs/publications/ctt.pdf>
- ⁸ - **Citydev.brussels / Immotivoli** : <http://tivoli.brussels/tivoli-quartier-durable/>
- ^{9,11} - **Toits de Choix**, «Les appels à projets se multiplient», consulté en novembre 2017, <https://www.toitsdechoix.com/ressources/debats/74-les-appels-a-projets-se-multiplient.html>
- ¹⁰ - **Association Eco-Quartier Strasbourg**, <http://www.ecoquartier-strasbourg.net>
- ¹² - **L'habitat Participation (Coordination des associations)**, «L'habitat participatif dans la loi», consulté en novembre 2017, disponible sur <http://www.habitatparticipatif.eu/un-autre-article/>
- ¹³ - **Ministère de la cohésion des territoires** : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/l-habitat-participatif-pour-construire-autrement>
- ¹⁴ - **Fédération nationale des coopératives d'habitants** : <http://www.habicoop.fr/>

LIENS UTILES :

L'habitat participatif à Strasbourg :

<http://www.ecoquartier-strasbourg.net/images/EQS-consultation-Strasbourg/Plaquette-Ville-Strasbourg-HabitatParticipatif-2014-09.pdf>
<http://www.ecoquartier-strasbourg.net/index.php/autopromotion.html>

PRÉSENTATIONS DU COLLOQUE :

Pascale Thys (Habitat et Participation): Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT)

Orlando Sereno Regis (Plateforme Community Land Trust Wallonie) : http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/ParticipationCitoiyenne/assets/documents/171011%20CLTlight.pdf

3.4 SITE INTERNET

Différents supports peuvent être promus sur le site internet. Actuellement, aucune page n'a encore été créée concernant la participation citoyenne. Voici quelques propositions en vue lui donner un contenu :

- Mot d'introduction (proposition)

La participation citoyenne est devenue un pré-requis indispensable à l'élaboration de projets en urbanisme et aménagement du territoire. De par sa transversalité, elle touche à l'ensemble des ambitions développées par le référentiel des Quartiers Nouveaux. La participation citoyenne est devenue un complément indispensable au système de gouvernance et de conception des projets d'aménagement du territoire. Elle contribue à favoriser l'intégration des projets dans un cadre de vie pré-existant. Le référentiel prône d'intégrer les citoyens actuels et futurs en amont du projet et de recourir à des outils innovants.

Les photos prises lors du séminaire pourraient servir à illustrer le texte.

- Fiches thématiques et d'expérience

Voir Point 3.2.

- Power point

Afin que les membres du cluster aient une seule adresse web sur laquelle se rendre pour accéder à l'ensemble des informations, il est recommandé de mettre sur la page « participation citoyenne » les power-point des intervenants du séminaire ou de placer un le lien vers la plateforme des colloques et conférences de la DGO4.

- Vidéos

En partenariat avec la Cellule Events de la DGO4, une capsule vidéo a été réalisée à partir des interviews de Jodelle Zetlaoui-Léger et Alain Renk réalisées lors du séminaire du 12 octobre. En quelques minutes, cette vidéo présente le contexte dans lequel s'inscrit le séminaire et en quoi consiste la participation citoyenne. Elle développe également l'intérêt de la formation des politiques à la participation citoyenne et l'intérêt de cette démarche pour les Nouveaux Quartiers. La vidéo se clôture sur la présentation d'un outil technologique innovant : une application permettant aux habitants d'exprimer visuellement à partir de photos leurs propositions visuelles pour le nouveau quartier. Il est proposé au comité d'accompagnement de mettre en évidence cette capsule vidéo sur le site internet. De même que les interventions des orateurs, filmées par la Cellule Events, qui constituent d'excellentes archives et permettront aux membres du Cluster de revoir les moments les plus pertinents par rapport aux projets qu'ils mettent en place. L'accès à ces vidéos pourrait être restreint aux membres du Cluster, de même que l'ensemble des photos prises lors de l'évènement.

- Exercice de réflexion pratique adapté à mon quartier

Différentes questions ont été proposées à la réflexion des participants lors du travail de groupe. Les grilles à remplir pour ce travail pourraient être mises sur le site comme outils pour prolonger la réflexion « à domicile » sur les pistes de participation citoyenne dans leur projet de quartier.

4. CONCLUSIONS

La recherche « Quartiers Nouveaux » a permis d'alimenter la réflexion sur la conception et le montage des projets de « Quartiers Nouveaux » au travers de séminaires à l'attention du cluster. Deux thématiques ont été explorées : l'agriculture urbaine et la participation citoyenne. Ces séminaires posent les jalons d'un réseau des acteurs des Quartiers Nouveaux permettant le partage des bonnes pratiques et des expériences menées en Wallonie et ailleurs. Différentes mesures visant à donner accès aux participants, aux expériences et sujet évoqués lors des deux séminaires ont été réalisées ou sont actuellement en cours : il s'agit de fiches thématiques ainsi que des interventions filmées, et des présentations power points publiées en ligne.

Sur le fond, que retenir du croisement entre les problématiques abordées et les Quartiers Nouveaux ? L'agriculture urbaine et la participation citoyenne sont deux thèmes qui se rejoignent par leurs objectifs transversaux, mais aussi dans le quotidien des projets d'agriculture urbaine, souvent portés par une forte implication citoyenne !

4.1 AGRICULTURE URBAINE

Comme le souligne le **Référentiel Quartier Nouveaux**, l'agriculture urbaine peut être un vecteur de **cohésion** du quartier grâce à ses fonctions paysagères et d'appropriation de l'espace ainsi qu'un vecteur d'une **économie locale** favorisant une alimentation de qualité.

Tel que le souligne Eric Duchemin, professeur associé à l'Institut des sciences de l'environnement à l'Université du Québec à Montréal, les finalités multiples de l'agriculture urbaine peuvent constituer un véritable moteur d'une **nouvelle manière de penser le développement urbain**.

Dans la continuité des jardins familiaux, le nouvel essor des jardins potagers et l'agriculture dans l'espace public et dans les lieux de travail donnent l'opportunité de réaliser une **activité de manière collective** tout en se sensibilisant à une **agriculture** et une **alimentation de qualité**. Toutefois, la difficulté peut se situer dans la pérennisation de ces initiatives, qu'il s'agisse des aspects économiques (viabilité, self-supporting) ou des aspects humains (implication...). Elles nécessitent en effet une réflexion en termes d'occupation de l'espace public ou privé notamment du point de vue juridique et du point de vue économique (montage financier, cas des terrains où la valeur foncière est élevée).

Outre la dimension sociale, l'intérêt de l'agriculture urbaine est également la valorisation paysagère et le renforcement de la trame verte en milieu urbain ainsi que sa préservation en milieu périurbain.

Actuellement les **initiatives de type économique sont en plein essor**. Selon Jérôme Vériter, responsable de Groupe One, **il n'y a pas suffisamment de recul sur le modèle économique** des différents type d'agriculture urbaine (aquaponie, hydroponie, culture sur toit, fermes high-tech, etc.) qui se **développent pour évaluer leur viabilité sur le long terme** puisque le phénomène est très récent.

Quelques acteurs plus spécialisés dans les enjeux économiques ont fait l'objet de tentatives de contact, mais n'ont pu être présents lors du séminaire. Il s'agit notamment de Sybille Mertens, chercheuse au centre d'économie sociale de l'Université de Liège et de l'association la Cense de la tossée qui a réalisé un travail conceptuel concernant l'implémentation d'une ferme urbaine dans le quartier de l'Union à Lille et de son potentiel en termes économiques. Ces personnes-ressource pourraient être sollicitées par la suite afin d'alimenter la réflexion.

De manière pratique, **afin d'implémenter dans un Quartier Nouveaux différentes formes d'agriculture urbaine et de garantir leur succès et leur pérennité**, il est nécessaire de **prendre en compte** dès en amont le contexte : les potentialités du **site** et du projet, les envies et besoins **des futurs habitants et usagers potentiels** des environs. Une participation de ceux-ci et la perspective pour eux de pouvoir recourir à ces nouveaux espaces peut permettre une meilleure insertion du nouveau quartier dans le tissu existant. **La présence d'activités** telle que des écoles, des maisons de repos, centres culturels proches du projet d'agriculture urbaine peuvent aussi participer à son animation. Pour garantir le bon fonctionnement du projet, il faut pouvoir identifier et choisir **des porteurs de projets** qui puissent s'investir dès le début du processus. Il est également préférable **de faire appel à des gens formés** au maraîchage voire à l'animation lorsqu'il s'agit de créer un projet collectif. Certaines associations et institutions sont spécialisées dans l'accompagnement de projet d'agriculture urbaine (voir la liste des orateurs du séminaire). Il est également possible de faire appel à **différents types de subventions** (appel à projets citoyens...). Il faut enfin tenir compte du coût de mise en œuvre (ex : accès à l'eau, dépollution...) mais aussi d'entretien et de maintenance des lieux.

D'après les exemples étudiés, notamment à Bruxelles, plus le projet d'agriculture urbaine est diversifié dans ses dimensions, plus il aura un public varié et constituera une plus-value pour le quartier et pour l'économie locale. Enfin, plus son modèle économique est diversifié, plus l'initiative aura de chance de durer dans le temps. Pour conclure, nous retiendrons que¹⁵ :

- L'agriculture urbaine est multifonctionnelle et peut contribuer à rendre le quartier plus durable en lui ouvrant de nouvelles perspectives de **gestion des espaces verts, d'implication des citoyens** et de **production alimentaire**
- Certains projets de **fermes (intra)urbaines** peuvent avoir une finalité professionnelle et être des **acteurs économiques** dans leur quartier tout en participant à son animation (ex: Ferme du Chant des Cailles à Watermael-Boitsfort).
- Les projets citoyens de **végétalisation des espaces publics** et de création de **potagers collectifs** permettent de valoriser des terrains tout en favorisant la création de liens sociaux et en sensibilisant à une alimentation saine et à la biodiversité. L'importance de la production varie selon les projets (récolte libre et gratuite, production à but pédagogique, etc.). A Tournai, le collectif Incroyable Comestible a planté plus d'une centaine d'arbres fruitiers dont la production bénéficiera à des associations luttant contre la précarité.
- Le développement de **l'agriculture (péri)urbaine** permettrait d'intégrer la biodiversité en participant à la mise en place d'un maillage vert de continuités écologiques autour et à travers la ville tout en assurant une certaine **transition paysagère**

4.2 PARTICIPATION CITOYENNE

Encouragée par le référentiel, la participation citoyenne est un ingrédient utile au processus d'élaboration des quartiers nouveaux, à plusieurs titres : en favorisant la réponse aux besoins des futurs habitants, mais aussi l'insertion du projet dans le milieu physique et humain existant, tout en contribuant à sensibiliser à des modes d'habiter plus durables, et en favorisant les initiatives citoyennes et la prise en charge de certains espaces et projets par les habitants eux-mêmes.

¹⁵ Poster sur l'agriculture urbaine pour le colloque CPDT du 11 décembre 2017 : « Comment l'agriculture urbaine peut s'insérer dans les Quartiers Nouveaux? »

- **Répondre aux besoins des futurs habitants**

Afin que le quartier soit réellement approprié, on cherche à ce qu'il réponde au mieux aux besoins des futurs habitants. Une difficulté souvent mentionnée est l'absence initiale de ces futurs habitants, d'où l'établissement par les acteurs de stratégies pour pallier cette absence : recourir aux listes d'attente de candidats à une location ou acquisition dans le logement public, chercher des personnes intéressées par voie de presse, joindre les personnes ayant manifesté leur intérêt au départ d'annonces immobilières, lancer un appel à candidatures pour un premier habitat groupé en autopromotion susceptible de dynamiser le quartier, ...

- **Favoriser l'intégration des projets et l'adhésion des riverains**

Les « grands projets » commencent parfois par susciter les résistances du milieu local. Les quartiers nouveaux ne doivent pas devenir des adjonctions artificielles ou des enclaves fermées sur elles-mêmes, mais au contraire rentrer en synergie avec l'espace environnant et le reste de la ville ou du village. Viser une insertion optimale du projet dans le tissu existant nécessite de dialoguer avec les riverains, comités locaux et associations. La concrétisation des programmes se fera d'autant plus facilement que les acteurs locaux s'en sentiront coresponsables et partageront les objectifs poursuivis. Il faut néanmoins éviter une « instrumentalisation » de la participation des citoyens, qui serait réduite à un moyen de mise en œuvre des finalités publiques.

- **Sensibiliser à des modes d'habiter durables**

Les quartiers nouveaux sont vus aujourd'hui par les pouvoirs publics comme porteurs de modes d'habiter différents, économes en énergie, privilégiant la mobilité douce, accueillants pour la nature et la biodiversité... Une série de caractéristiques de ces quartiers sont destinées à accueillir ou permettre ces nouveaux modes de vie. Cependant, leur implémentation ne va pas nécessairement de soi et les usages ou les appropriations des lieux ne se font pas toujours dans le sens espéré. D'où la volonté de sensibilisation aux comportements à adopter pour un bon usage du quartier qui aille dans le sens de pratiques plus durables. Grâce à certaines démarches participatives, il est possible de sensibiliser les citoyens à "habiter" autrement.

- **Accueillir des initiatives citoyennes au bénéfice du quartier**

L'idée est de donner une large place dans les futurs quartiers aux initiatives collectives citoyennes et à leur prise en charge dans la durée par des collectifs autogérés, en dialogue le cas échéant avec les pouvoirs publics. Des interventions citoyennes peuvent ainsi largement contribuer à l'amélioration et à la gestion du cadre de vie en s'investissant dans des projets « d'utilité publique », qui bénéficieront non seulement au groupe porteur, mais aussi plus largement à la collectivité locale. Les initiatives d'agriculture urbaine en sont une des expressions possibles. Dans un climat de rationalisation de l'action publique, les interventions citoyennes représentent aussi une contribution non négligeable à l'amélioration qualitative du cadre de vie qui ne pèse pas sur les budgets publics. En ce qui concerne les équipements, les exemples d'implication des citoyens dans la gestion et le fonctionnement de locaux collectifs tels que des maisons de quartier sont légion. La prise en charge de services collectifs par les citoyens dans le cadre de structures associatives ou coopératives peut aussi s'inspirer de ce qui se fait dans le domaine de la production d'énergie locale : coopératives citoyennes dans le domaine éolien ou des réseaux de chaleur par exemple.

- **Associer les citoyens dès l'amont et tout au long du projet**

L'idéal est de concevoir une offre participative tout au long du projet, ou du moins le plus en amont possible. Dans le contexte wallon, partant du stade où en sont les projets aujourd'hui, il s'agit de mettre au point un dispositif émaillant la ligne du temps du projet de moments participatifs. En préalable, on prônera la mise en place de règles du jeu claires et d'une information suffisante sur le déroulement du projet et ses différentes étapes.

- **Un sujet porteur pour la participation citoyenne : les espaces publics**

D'intérêt collectif par essence, les espaces publics sont un bon terrain d'exercice pour la participation citoyenne.

La mise en œuvre progressive d'aménagements en adéquation avec les usages qui s'y développent, au cœur de la notion d'espaces publics évolutifs est une piste à suivre pour des quartiers inhabités au départ, en cours de conception. Ainsi dans l'écoquartier du Danube à Strasbourg, 10 % des aménagements d'espaces publics ont été différés dans le but de permettre une concertation avec les futurs habitants.

Autre exemple, l'implication des citoyens dans la production d'espaces publics et d'équipements publics temporaires est une pratique en vogue aujourd'hui, à l'initiative des pouvoirs publics comme du secteur privé, qui peut permettre à des groupes de disposer d'espaces pour développer des projets collectifs dans de bonnes conditions tout en dynamisant les lieux et en évitant les nombreux inconvénients liés à l'inoccupation prolongée de sites. Ces projets temporaires pourront dans le meilleur des cas devenir pérennes et être le ferment d'une fédération des habitants à l'origine d'autres actions collectives. Ce type de dispositif a pu permettre l'émergence de potagers collectifs, d'espaces de jeux, de terrains de sport, de locaux accueillant diverses manifestations, etc.

Des appels à projets citoyens avec un petit financement à la clé offert par les pouvoirs publics permettent aussi de donner à certains groupes le coup de pouce qui permettra la concrétisation d'un projet au bénéfice du quartier. Les projets de verdurisation, composts, potagers collectifs, aires de jeux ou de repos, aménagements d'abords d'équipements collectifs fleurissent bien souvent en réponse à de telles offres.

- **L'habitat participatif, vecteur de dynamisation d'un quartier**

Abritant plusieurs ménages impliqués dans sa construction et sa gestion, combinant espaces privatifs et espaces collectifs, le plus souvent mis en œuvre collectivement à partir d'un projet commun, **un projet d'habitat groupé** peut s'avérer un facteur de dynamisation pour un quartier en élaboration. Souvent ces groupes sont animés d'une dynamique qui s'ouvre sur le quartier par la mise à disposition d'équipements collectifs (tels que potager, salle commune, boutique, etc.) et l'organisation d'activités (par exemple, fête, séminaire, chantier groupé...) qui pourront stimuler l'interconnaissance et la mise en réseau.

Les **Community Land Trust** (CLT), forme d'habitat qui vise à faciliter l'accès au logement en dissociant la propriété de l'immeuble de celle qui sol qui reste acquise au Trust, se veulent aussi souvent ouverts sur le quartier. Les CLT peuvent être considérés comme de l'habitat « participatif », même si l'initiative n'en revient pas toujours à un groupe d'habitants qui s'auto-organise et peut émaner d'une institution. Ils sont gérés selon un modèle démocratique où les habitants, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes (voisins, investisseurs, société civile, etc.) sont impliqués dans l'organe décisionnel. L'objectif est d'assurer une mixité fonctionnelle du bâti sur les terrains acquis par le trust et donc de prévoir au sein du projet des équipements et services prenant en compte des besoins du quartier.

L'habitat participatif est encouragé dans le cadre de la mise en place de nouveaux quartiers dans des pays ou régions proches (Bruxelles, France, Allemagne...) : des parcelles sont ainsi réservées pour des projets de ce type qui seront sélectionnés suite à un appel à projets. 10 % des écoquartiers français labellisés par exemple comportent au moins un projet d'habitat participatif.

- **Des modes d'action innovants**

A côté de méthodes expérimentées depuis longtemps telles que réunions d'information-consultation, ateliers thématiques, visites d'expériences, le recours aux TIC est à l'origine d'outils innovants créés pour renforcer la participation citoyenne : plateformes participatives en ligne, applications permettant d'exprimer par l'image la vision attendue d'un futur quartier sur base de photos, etc.¹⁶ Il ne s'agit pas de se laisser happer par le côté « gadget » de ces pratiques, mais de les utiliser avec un recul suffisant dans le cadre d'un dispositif de participation citoyenne combinant des interventions « en ligne », (faciles d'accès car disponibles à tout moment, et attractives pour certains publics, notamment jeunes), et des interventions « hors ligne », telles que des réunions permettant le débat.

- **Une réelle volonté participative**

Si la mise en place de la participation citoyenne à la conception du programme d'ensemble et des projets concrets qui le composeront demande une gestion professionnelle, au-delà des outils et méthodes, aussi innovants soient-ils, c'est avant tout l'ouverture réelle des décideurs à la participation citoyenne qui contribuera à la prise en compte de la voix des habitants et acteurs locaux.

4.3 A RETENIR POUR LA SUITE DU TRAVAIL

Plusieurs demandes du comité d'accompagnement issues de l'évaluation intermédiaire doivent rester à l'ordre du jour pour 2018 :

- Continuer à mettre l'accent sur l'aspect « recommandations pratiques » : cette demande a été prioritairement prise en compte dans le volet consacré à la participation citoyenne. Des recommandations postérieures à la rédaction des fiches « agriculture urbaine » ont été intégrées dans la présente conclusion.
- Présenter une synthèse et des conclusions en fin de séminaire : cette recommandation basée sur la première expérience de séminaire a été prise en compte dans le deuxième séminaire, avec une intervention de conclusion élaborée par Yves Hanin
- Renforcer la gestion du timing-planning

¹⁶ Voir interventions de Alain Renk (7 milliards d'urbanistes) et Mathieu Levoir (Citizenlab),